CHARTE ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

MÉTA PHORE
ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

LE PROJET DE TERRITOIRE 2

LES MOYENS ET LES OUTILS DE LA CHARTE 8

DES RECOMMANDATIONS DÉCLINÉES SELON 3 THÉMATIQUES 9

THÈME A : URBANISME – EVOLUTION DU TISSU URBAIN 11

Objectif : Composer avec les caractéristiques de chaque contexte urbain de Saint Médard en Jalles

A1-LE CENTRE-VILLE

A2-LES BOURGS ANCIENS

A3-LES TISSUS URBAINS ORGANISÉS

A4- LES TISSUS URBAINS DIFFUS

THÈME B : ARCHITECTURE – PATRIMOINE BÂTI 29

Objectif : Concevoir son projet en le resituant dans le site, le quartier, le voisinage

B1 : RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

B1-1 Les tissus urbains anciens constitués
B1-2 Les tissus urbains organisés
B1-3 Les tissus urbains diffus

B2 : RECOMMANDATIONS COMMUNES

B2-1 Restaurer sans dénaturer
B2-2 Agrandir ou surélever
B2-3 Construire aujourd'hui
B2-4- Les annexes à l'habitation
B2-5- Les limites et les clôtures

THÈME C : ESPACES PUBLICS – CADRE DE VIE 65

Objectif : Révéler le paysage de saint Médard en Jalles

C0-1 : Thèmes de réflexion et mots clés
C0-2 : Des recommandations en fonction des usages et des situations

C1 : DES ENTITÉS PAYSAGÈRES À CROISER AVEC LES SITUATIONS

C1-1 : 7 entités paysagères à révéler
C1-2 : 4 situations urbaines à prendre en compte

C2 : RECOMMANDATIONS PAR TYPE D'ESPACE

C2-1 : Les voies de circulations
C2-2 : Les circulations douces
C2-3 : Les espaces publics fédérateurs

C3 : LES PALETTES D'OUTILS D'AMÉNAGEMENT

C3-1 : Les matériaux de sol
C3-2 : Le mobilier
C3-3 : Le végétal

LEXIQUE 123

BIBLIOGRAPHIE 124

INTRODUCTION

▸ *LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CHARTE :*

La charte architecturale environnementale et paysagère vise à décliner le nouveau projet de territoire de Saint Médard en Jalles

⦿ *ENJEUX :*

- Recherche d'une cohérence et lisibilité du tissu urbain,
- Reconnaissance du patrimoine et de l'identité locale
- Accompagnements des dynamiques d'évolution, le centre-ville, les quartiers

⦿ *OBJECTIFS :*

Fédérer les acteurs du territoire et ses usagers autour d'un projet global, d'une nouvelle image de ville

Compléter les dispositifs réglementaires de l'urbanisme du quotidien, en tenant compte des spécificités locales

▸ *LA DÉMARCHE :*

La présente charte architecturale environnementale et paysagère s'appuie sur un diagnostic présenté en décembre 2014 et sur un travail en commissions thématiques associant les élus, les services de la Ville, et des partenaires extérieurs, (Bordeaux Métropole, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, …).

Sur la base des orientations du projet de territoire et des enjeux identifiés au cours du diagnostic, trois commissions thématiques se sont tenues sur le premier trimestre 2015, elles ont porté sur les thèmes suivants :

Thème A : Urbanisme – Evolution du tissu urbain

Thème B : Architecture – Patrimoine bâti

Thème C : Espaces publics – Cadre de vie

Les orientations et recommandations de la charte architecturale environnementale et paysagère se déclinent par thème, dans lesquels nous avons choisi un certain nombre de situations représentatives

LE PROJET DE TERRITOIRE

La municipalité a souhaité dès le mois d'avril 2014 engager avec la population une réflexion prospective pour la construction du projet de territoire de Saint-Médard-en-Jalles.
Ce dernier sera décliné dans une forme plus opérationnelle et formalisé par une charte architecturale, environnementale et paysagère.
Nous avons la conviction que l'urbanisme ne doit pas être réservé aux spécialistes mais que les éléments qui fondent sa complexité peuvent néanmoins être partagés avec les citoyens.

C'est pourquoi, dans le cadre du printemps urbain, la population a été invitée à échanger sur le diagnostic territorial pour qu'il devienne un support partagé par tous.

Des réunions de concertation appelées « ateliers urbains » ont permis aux administrés de poser les problématiques, les orientations pour Saint-Médard-en-Jalles de demain en tenant compte de la diversité et de la richesse de notre population et de notre territoire.

Aujourd'hui, dans la construction de ce projet partagé, nous souhaitons organiser notre très vaste territoire en nous appuyant sur plusieurs éléments qui concernent la place unique de la nature à Saint-Médard-en-Jalles, le respect des identités, le nécessaire recentrage de la ville et le développement en cohérence des différentes mobilités.

L'année 2015 sera une année charnière en la matière. Dans les mois qui viennent, la dynamique que nous avons enclenchée devra se traduire en une ambition commune qui rassemble, au-delà de nous, l'ensemble des acteurs du territoire.

1- LE CONSTAT

1.1 - UN TERRITOIRE TRÈS VASTE

A l'extrême nord-ouest de l'agglomération, à 20 minutes des premières plages du Médoc, Saint-Médard-en-Jalles déploie ses 8500 hectares et s'affirme à la fois comme la ville la plus étendue de la métropole mais aussi comme son finistère avec ce que cela suppose comme développement quasi autarcique.

Cette dimension exceptionnelle entraîne de nombreuses conséquences qui sont autant de caractéristiques, de contraintes ou d'atouts, selon la manière dont on les envisage et dont la commune saura s'en saisir.

Ainsi à l'évidence, la question de la mobilité et des déplacements, est très prégnante dans une commune longue de près de 15 kilomètres et où l'échelle des déplacements pour se rendre du domicile à l'école est fréquemment de l'ordre de plusieurs kilomètres.

1.2 - UNE NATURE TRÈS PRÉSENTE

De même, la nature, dont les deux trames, la verte et la bleue, irriguent très fortement la ville.
Ainsi la trame verte, très présente dans la ville, omniprésente même dans certaines de ses parties puisque la forêt occupe, en particulier à l'ouest et au sud, un peu plus de la moitié de l'espace, soit près de 4400 hectares.
Les Jalles, elles, déroulent leurs méandres sur toute l'étendue du territoire en constituant à l'est des espaces naturels majeurs de l'agglomération, en particulier au sein de la vallée des Jalles avec les principaux champs captants en eau potable de l'agglomération que sont les sources du Thil et de Gamarde.
Ce sont aussi ces mêmes Jalles qui ont justifié l'installation il y plus de quatre siècles des moulins à poudre autour desquels s'est constituée la Poudrerie Royale, ancêtre de la SNPE devenue depuis lors Héraklès.

1.3 - UNE JUXTAPOSITION TRÈS HÉTÉROCLITE D'AMBIANCES

Ainsi sur ce vaste espace, se développe une multitude de paysages et de formes d'occupation de l'espace, zones quasi rurales bercées par le silence, presque faites pour la méditation, zones industrielles qui accueillent des leaders mondiaux de l'aéronautique et de l'espace, habitat pavillonnaire et urbanisme de lotissement qui alterne avec des zones densément peuplées.

1.4 - DES ATTENTES EN APPARENCE CONTRADICTOIRES

C'est cette juxtaposition un peu hétéroclite d'ambiances qui créée ces attentes diverses de la population :

- plus de ville, plus d'animation, plus d'intensité urbaine
- mais aussi plus d'harmonie, plus d'apaisement, plus de respiration

1.5 - UN PATRIMOINE NATUREL OU BÂTI, MAL PERÇU, MAL MIS EN VALEUR

Espace très ouvert, très distendu, Saint-Médard-en-Jalles a souvent, notamment dans les dernières décennies, été aménagée de manière très fonctionnaliste sans que la préoccupation du patrimoine, bâti ou naturel, n'apparaisse réellement.
Ainsi, le patrimoine paraît insuffisamment, voire assez mal perçu, mal mis en valeur, y compris d'ailleurs et de manière un peu curieuse pour ce qui concerne le patrimoine naturel, sans doute du fait de son abondance.

2- LES ENJEUX

2.1 - ORGANISER UN TERRITOIRE TRÈS VASTE

Quelles centralités, quelle hiérarchie ?

Organiser un territoire aussi vaste que Saint-Médard-en-Jalles suppose de faire émerger des clés d'organisation et de hiérarchisation de l'intervention publique.
Il convient en particulier de répondre aux questions de l'identification des centralités, de leur hiérarchie éventuelle, des fonctionnalités qu'elles doivent exercer.
Il convient aussi de veiller à une répartition harmonieuse des équipements, notamment publics, sur tout le territoire, de façon à garantir à tous les habitants un accès équitable à toutes les ressources de la commune.

Disparité d'objectifs, où intensifier, où apaiser ?

Pour autant, il n'est pas question de traiter de manière uniforme toutes les zones de la commune et la diversité des paysages et des attentes doit aussi amener un traitement différencié des espaces. L'équité de traitement amènera ainsi à des déclinaisons différentes selon les lieux, apaisement de l'urbanisation dans certaines zones, intensification dans d'autres.

2.2 - LA PLACE DE LA NATURE

La nature, dissociée ou au cœur du projet urbain ?

Une attention particulière sera portée aux espaces naturels qui participent autant à l'identité de la ville qu'au cadre de vie et des mesures spécifiques de protection devront évidemment être employées à cet effet.
Pour autant, la question du mode d'insertion de la nature dans la ville demeure posée.
Doit-on se satisfaire d'une nature en périphérie de l'urbain, protégée voire sanctuarisée mais somme toute lointaine ?
Ou faut-il adjoindre à cette nécessaire échelle de protection, un tissage plus intimiste de la nature avec l'aménagement urbain, une composition croisée où la nature et le végétal constituent une colonne vertébrale à laquelle s'adossent l'aménagement urbain et l'épanouissement individuel ?

Les Jalles, réseau omniprésent mais invisible

Ainsi donc, comment faudra-t-il prendre en compte le réseau des Jalles, omniprésentes sur la ville mais somme toute assez invisibles ?

Quelle place pour la forêt, les parcs urbains, les espaces publics ?

De même, quelle place et quel mode d'insertion faudra-t-il faire à la forêt, aux parcs urbains, aux espaces publics ?

2.3 - DES CONTRAINTES À TRAITER

Les zonages spécifiques : PPRT, PPRI, zones naturelles

L'étendue de la ville, l'existence sur son territoire d'industries classées disposant de larges périmètres de protection ainsi que la délimitation au SCOT de zones naturelles sanctuarisées, la présence de grandes superficies militaires constituent un cadre d'aménagement fortement contraint.
Ainsi, par exemple, la ville dans sa trame urbanisée s'organise-t-elle autour d'un espace central clos de 436 hectares dédié à la société SAFRAN-Héraklès.
Cette disposition particulière induit évidemment de fortes contraintes en matière de transports en commun, de facilité de desserte et de temps de déplacement en concentrant les déplacements Est/Ouest majoritaires dans un corridor assez étroit.
De même, la gestion des risques présents sur la commune, risque industriel d'une part, risque inondation d'autre part, conduit à interdire l'urbanisation sur des parties très significatives de la commune, au travers des plans de prévention des risques technologique (PPRT) et inondation (PPRI).

La mobilité : voiture, transports en commun, circulations douces

Enfin l'étendue de la commune, déjà évoquée, avec près de 85 km² en superficie et près de 15 km de longueur, ajoutée à son positionnement périphérique dans la métropole (à 15 km du centre de la métropole) donne une prégnance toute particulière aux questions liées à la mobilité :

- nécessité d'une liaison transport en commun en site propre de très bon niveau et de haute efficience, tramway, pour mettre en réseau la ville avec le reste de l'agglomération,
- interconnexion et intermodalité des différents modes,
- place de la voiture,
- importance des liaisons vertes et douces.

3- LES ORIENTATIONS

Saint-Médard-en-Jalles peut considérer la spécificité de son territoire comme une contrainte.
Elle peut aussi et c'est notre choix, en faire les bases d'un modèle de développement original qui permette tout à la fois la performance économique, sociale et environnementale mais aussi l'épanouissement individuel et le rayonnement culturel.
Pour ce faire, 5 axes de travail nous paraissent fondamentaux au titre du projet urbain et naturel.

3.1- REMETTRE LA NATURE AU CŒUR DU PROJET URBAIN

La nature est, à l'évidence, dans l'ADN de la ville. Mais au delà, elle doit être dans l'ADN de son projet urbain.
Il ne s'agit pas de faire la ville à coté de la nature, même si celle-ci est parfaitement respectée, mais de faire la ville AVEC la nature, en entrecroisant étroitement l'une et l'autre, à la manière des brins de la double hélice de Watson et Crick, structure fondamentale de l'ADN en biologie.

Dans ce but, nous veillerons :

- à reconstruire la ville autour de sa trame verte et bleue. Cet axe de travail sera tout spécialement mis en œuvre dans le centre-ville où on cherchera à élargir le centre-ville, à intensifier ses fonctions urbaines autour d'une colonne vertébrale verte, naturelle et conviviale qui ira du futur parc du Bourdieu dans ses 28 hectares entièrement préservés au nord jusqu'aux rives de la Jalle au sud, en passant par la place de la République,
- à créer au sein de la ville, un réseau de parcs, jardins, espaces nature de proximité, le futur parc du Bourdieu, le parc des Jalles bien sur, mais aussi le parc de l'ingénieur, les bords de Jalles et des espaces nature multipliés dans les quartiers,
- à développer un réseau de continuités vertes et douces pour créer au sein des quartiers, une forme de perméabilité heureuse, propice à la promenade, à la circulation autonome des enfants,
- à maintenir l'enveloppe urbaine de la ville dans ses limites actuelles sans dilapider les espaces boisés et nature de qualité et en cherchant à préserver, voire développer la place de l'arbre et du boisement dans la ville.

3.2- GRADUER L'INTENSITÉ URBAINE

La ville est toujours un assemblage d'ambiances et d'intensités, mêlant le fortuit et l'organisé et il serait vain de vouloir chercher à imposer un modèle unique et normatif.
Pour autant, il paraît souhaitable de définir les polarités au sein desquelles on cherchera à incarner notre dimension de ville, à concentrer et à mixer les fonctions urbaines, à susciter l'animation culturelle et commerciale.

⦿ *Le centre-ville*

C'est évidemment en son sein que l'intensité urbaine sera la plus marquée, qu'il s'agisse d'habitat, d'animation commerciale, de culture et d'événements.
On y favorisera l'implantation de commerces suscitant l'animation plutôt que de services, on veillera à la qualité et à la convivialité des espaces publics et c'est là que l'habitat collectif sera le plus appelé à se développer.

⦿ *Deux bourgs historiques à conforter*

Les deux bourgs de Gajac et d'Hastignan, à l'est et à l'ouest de la ville, dialoguent l'un avec l'autre, en concentrant, chacun avec leur style, des caractéristiques patrimoniale et historique fortes, une réelle animation commerciale, d'évidentes fonctions de centralité secondaire.
A ce titre, il convient d'assurer le développement et de conforter ces centralités secondaires en soignant leur commercialité, en préservant le patrimoine immobilier, en densifiant avec mesure.

⦿ *Des polarités de quartier à développer*

Les quartiers d'Issac, de Cérillan, de Corbiac, de Magudas, ont développé, chacun à leur manière, des fonctions de centralité, centres bourgs à Magudas et à Issac, polarités de services et de commerces à Cérillan et Corbiac qui doivent les uns et les autres être développés notamment en travaillant sur les fonctions qui y sont insuffisamment présentes.

3.3- PRÉSERVER UN HABITAT PAISIBLE DANS LES QUARTIERS

L'habitat pavillonnaire, les quartiers de lotissement, la maison individuelle avec jardin, sont des formes d'habitat très largement majoritaires sur la commune qui correspondent d'ailleurs aux besoins et aux attentes des familles.
Ce mode d'habitat a sa qualité propre. La ville veillera à le préserver et il ne sera ainsi pas question de chercher à imposer un quelconque système ou modèle exogène, plus urbain ou plus compact qui peut convenir à des parties plus centrales de la Métropole, mais pas à une commune de sa deuxième couronne comme Saint-Médard-en-Jalles.
Il sera ainsi porté une attention particulière à la recherche d'harmonie dans les quartiers d'habitat pavillonnaire et dans les parties plus périphériques de la ville.
La limitation des hauteurs, le respect d'une densité d'habitat raisonnable, la réflexion anticipée sur les conditions de voisinage et de mitoyenneté seront étudiés avec attention et on recherchera à développer des espaces communs de qualité et de nouveaux espaces publics.

3.4 - PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE

Le patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine bâti ou naturel, est à la fois précieux et fragile et chacun doit avoir en tête que les erreurs à son sujet sont irréversibles.
C'est pourquoi, la ville assurera un recensement et une protection des éléments remarquables de son patrimoine bâti et naturel au travers des nouvelles dispositions permises par le nouveau Plan Local d'Urbanisme 3.1.
Ces mesures concerneront bien sûr le patrimoine très remarquable (Bourdieu, château de Belfort, parc des Jalles, etc...) mais aussi le patrimoine plus ordinaire quoique remarquable en ce qu'il constitue l'identité de la ville (échoppes, arbres remarquables, bois de feuillus de qualité, etc...).
La ville ne sera pour autant ni mise sous verre ni freinée dans son développement et il sera par exemple tout à fait possible de faire évoluer une échoppe, mais dans le respect de règles qui assureront le maintien de son caractère spécifique.

Pour ce qui concerne la nature, une attention toute particulière sera portée aux Jalles, élément central du patrimoine dont la mise en valeur n'est pas assurée aujourd'hui.

3.5 - DÉVELOPPER EN COHÉRENCE LES DIFFÉRENTES MOBILITÉS

La question de la mobilité est centrale, essentielle, à Saint-Médard-en-Jalles.
Mobilité vis-à-vis de la Métropole et de la ville centre, mobilité inter-quartiers, mobilité au sein et entre les lotissements.

Trois échelles doivent donc être coordonnées.

- **L'échelle de la mobilité métropolitaine** : c'est l'enjeu de l'arrivée le plus rapidement possible du tramway au centre-ville de Saint-Médard-en-Jalles par la prolongation de la ligne D au-delà d'Eysines-Cantinolle en empruntant le tracé de la piste cyclable tel que défini au SDODM de la Métropole adopté le 18 Septembre 2014.

- **L'échelle de la mobilité inter-quartiers** : La desserte transports en commun des quartiers doit se combiner avec la mise en œuvre d'une hiérarchisation efficace de la voirie qui amène à mettre en œuvre les continuités manquantes. Ces continuités et cette vision cohérente concerneront aussi bien les liaisons routières que les aménagements de voies et pistes cyclables.

- **L'échelle de la mobilité de proximité** : Il s'agira de développer les liaisons vertes et douces au sein des quartiers, en particulier celles qui permettent de relier entre eux des lotissements juxtaposés au fil du temps sans que souvent les perméabilités ne soient suffisamment organisées.

CARTE DU PROJET DE TERRITOIRE

LA PRESENCE DE LA NATURE EN VILLE

Les trames verte et bleue

Trame bleue : continuité hydraulique du bassin versant de la Jalle à préserver, à valoriser : principaux fils de l'eau à retrouver (accès aux berges, gestion...)

Trame verte : mise en réseau des espaces verts de proximité, des boisements, des parcs et espaces non construits dans la ville

Interface ville-nature privilégiée : grandes continuités écologiques et paysagères à maintenir, à restaurer (projet urbain, continuités vertes et liaisons douces,..)

Végétal d'accompagnement des voies structurantes : renforcer la présence d'arbres majeurs, utiliser une palette végétale spécifique par entités paysagère

Les lisières de la ville

Enveloppe urbaine : une limite stabilisée définissant un espace d'évolution urbaine contenu à l'intérieur d'un territoire à équilibrer

Lisières au contact des paysages de l'eau et de la forêt à qualifier

Coupures d'urbanisation à conforter : qualité paysagère à renforcer, modes de gestion à préciser

LA VALORISATION DU PATRIMOINE PAYSAGER

La ville jardins

La jalle

La promenade urbaine

Les bourgs

La ville champêtre

La lisière forestière

Magudas, quartier sur la jalle

Entrées de ville, articulations : caractère paysager à affirmer au sein d'espaces multifonctionnels de qualité

LA GRADUATION DE L' INTENSITE URBAINE

Renforcement du centre-ville

Deux bourgs historiques

Des polarités de quartier

LE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTES MOBILITES

Axes structurants : diversification des modes de déplacement, valorisation de la charpente paysagère de la ville, de la traverse.

Axes secondaires : amélioration du partage de l'espace, de la hierarchie du réseau

Circulations douces : mise en réseau, valorisation des articulations, accompagnement de la trame verte et bleue

Transport en commun : futur tracé du tramway

CARTE DU PROJET DE TERRITOIRE

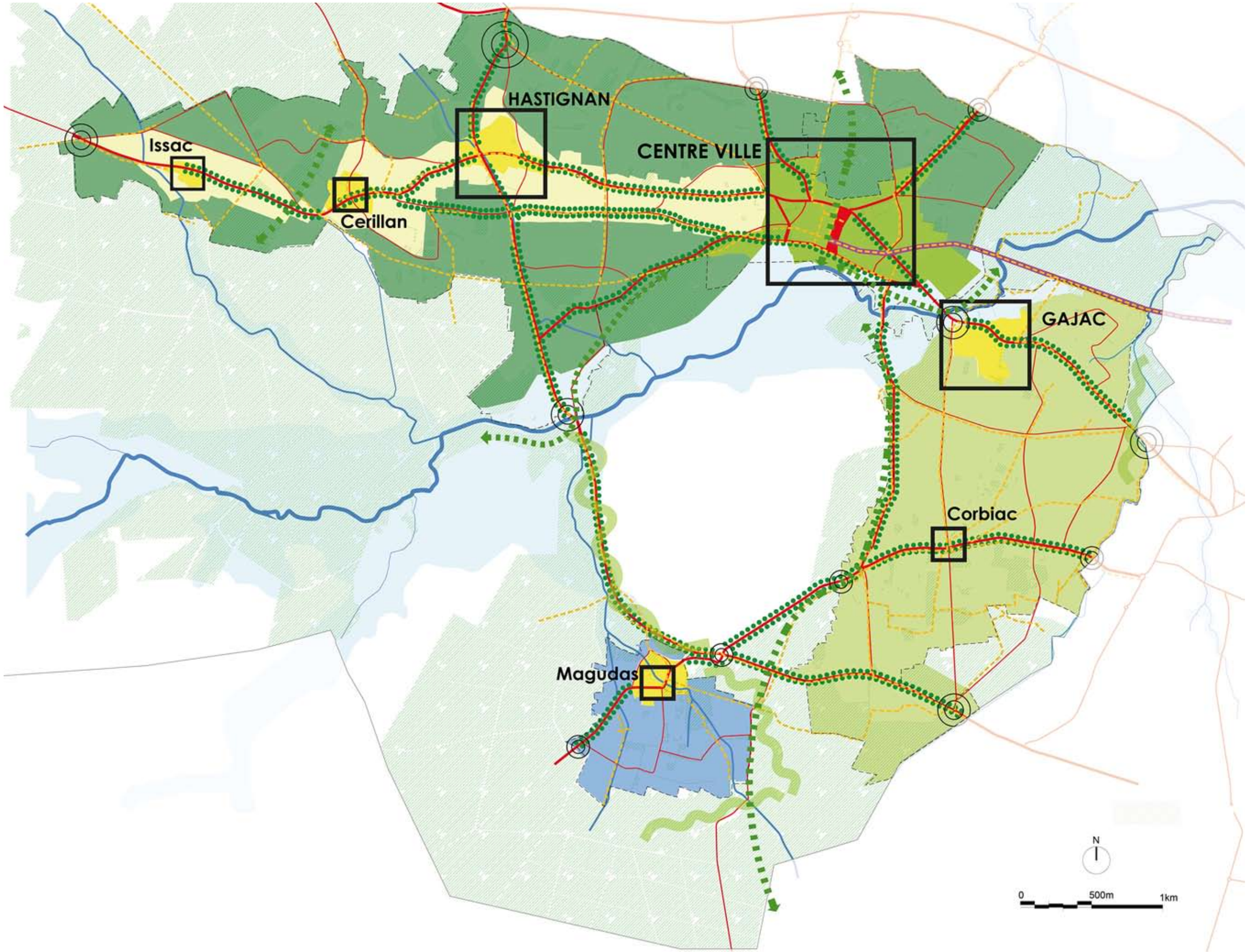

UNE CHARTE POUR QUI ?

LA CHARTE EST UN DOCUMENT PÉDAGOGIQUE, BASÉ SUR DES RECOMMANDATIONS ET DESTINÉ À PLUSIEURS PUBLICS :

- ***LES PROFESSIONNELS, (OPÉRATEURS IMMOBILIERS, GÉOMÈTRES, ARCHITECTES, CONSTRUCTEURS,…)***
- ***LES PARTICULIERS, (PROPRIÉTAIRES FONCIERS, PORTEURS DE PROJETS,…)***
- ***LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS, (VILLE, BORDEAUX MÉTROPOLE, …)***

LES OUTILS (THÈMES ET MOTS CLÉS) :

Dans chaque grande thématique de la charte, les recommandations sont précédées de l'énoncé d'un certain nombre de thèmes d'analyses et de mots clés qui doivent être pris en compte dans l'élaboration des projets d'aménagement ou de construction.
Cette liste n'étant pas exhaustive, les considérations transversales telles que l'accessibilité doivent également guider les projets.

LES ÉTUDES DE CAS

Afin de contextualiser les recommandations, des études de cas correspondant à des situations locales ont été élaborées ; leur contenu ne doit pas être perçu comme des projets d'aménagement réels ou opérationnels, ou des réponses à prendre au pied de la lettre.
Elles doivent être comprises comme une analyse des problématiques spatiales et paysagères d'une partie du territoire de Saint Médard en Jalles permettant d'illustrer des orientations d'aménagement et des recommandations.

THÈME A : URBANISME – EVOLUTION DU TISSU URBAIN

Objectif : Composer avec les caractéristiques de chaque contexte urbain de Saint Médard en Jalles

THÈME B : ARCHITECTURE – PATRIMOINE BÂTI

Objectif : Concevoir son projet en le resituant dans le site, le quartier, le voisinage

THÈME C : ESPACES PUBLICS – CADRE DE VIE

Objectif : Révéler le paysage de saint Médard en Jalles

A URBANISME - ÉVOLUTION DU TISSU URBAIN

SOMMAIRE

THÈME A : URBANISME – EVOLUTION DU TISSU URBAIN

Objectif : Composer avec les caractéristiques de chaque contexte urbain de Saint Médard en Jalles

A1-LE CENTRE-VILLE

Etat des lieux

Orientations

A2-LES BOURGS ANCIENS

Etat des lieux et Orientations

Etude de cas : Intégration de nouvelles opérations à Gajac

A3-LES TISSUS URBAINS ORGANISÉS

Deux exemples : Village Expo, Les Escarrets

Etude de cas : Division de parcelles au Camp des Lanciers

A4- LES TISSUS URBAINS DIFFUS

Les orientations

Etude de cas : Recomposition du secteur Ouest du Bourdieu

I - LA PRISE EN COMPTE DES COMPOSANTES DU SITE

MOTS CLES : ***PAYSAGE – EXPOSITION – RELIEF***

II - LE TRAITEMENT DES LIMITES

MOTS CLES : ***LISIERES - TRANSITIONS ET INTERFACE - FRONTS URBAINS***

III - LA RECOMPOSITION DE LA TRAME URBAINE

MOTS CLES : ***CONTINUITES – HIERARCHISATION – CHEMINEMENTS – PARCELLAIRE***

IV - L'ADAPTATION DES FORMES BÂTIES AU CONTEXTE

MOTS CLES : ***DIVERSITE DANS L'HABITAT ET LES FONCTIONS–TYPOLOGIES BATIES***

V - LA STRUCTURATION DU PAYSAGE URBAIN

MOTS CLES : ***ECHELLE – EPANNELAGE – TRANSITIONS***

photographie aérienne

une trame viaire peu développée

une trame parcellaire diversifiée

une diversité de formes bâties

l'Avenue Montesquieu : une image urbaine qualitative

la place de la République, espace public majeur

dont le coté Est est en mutation

nouvelles architectures structurant de nouveaux espaces publics

des formes d'habitat collectif diverses

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

⦿ COMPOSITION D'ENSEMBLE :

Un développement à partir du « centre-bourg ancien » et selon les axes radiants et concentriques par rapport à une boucle de la Jalle, Avenue Montaigne, ancienne voie ferrée, rue Jean Duperrier

⦿ VOCATION :

Mixité fonctionnelle : habitat sous diverses formes, (ancien, individuel, collectif, …), équipements publics et collectifs, tertiaire, commerces, services, …

⦿ LIMITES :

Au nord, le parc du Bourdieu, dont la silhouette des boisements est perceptible à l'arrière des parcelles bâties et depuis la place de la république
Autres limites plus diffuses vu la continuité avec les tissus bâtis aux formes urbaines diverses

⦿ ENTRÉES :

Depuis l'est, une perspective sur les boisements du Parc du Bourdieu et la Place de la République marquent l'entrée du centre-ville, image urbaine de centralité renforcée par la perspective sur l'église
Depuis l'ouest, la perception d'entrée est très diffuse avec des alternances entre des échoppes et de commerces en rez de chaussée à l'alignement et des parcelles aux bâtiments implantés en retrait

⦿ QUALITÉS DE L'ESPACE PUBLIC :

Une séquence centrale donnant une image qualitative avec des aménagements récents
Après l'église, une séquence de sortie du coté Est peu valorisée avec un impact visuel des réseaux aériens en linéaire et nombreuses traversées de fils
Eclairage public sur supports de réseaux électriques à caractère routier et vieillissant

⦿ PLACE DU VÉGÉTAL :

Alignements de marronniers de la séquence d'entrée de l 'Avenue Montaigne,
Boisements du Parc du Bourdieu
Alignements de la Place de la République

⦿ LIMITES PUBLIC-PRIVÉ :

Façades en général à l'alignement, mais présence en sortie ouest d'espaces libres, (parkings de commerces, jardins de bâtiments anciens), sur parcelles privées dont les limites ne sont pas toujours traitées qualitativement

⦿ BÂTIMENTS :

Alternance de séquences de bâtiments collectifs, d'échoppes en RDC, de maisons en R+1 avec une forte densité de rez de chaussée commerciaux

⦿ IMAGE ARCHITECTURALE :

Constructions anciennes, XIXème et début XXème, architecture de pierre, architecture "brutaliste" du Carré des Jalles, La Poste, bâtiments d'habitat collectif aux images architecturales variées

angle Nord-Ouest de la Place de la République

SCHÉMA D'ORIENTATIONS DU CENTRE-VILLE

***PRECISIONS** : Le schéma d'orientations ci-dessous ne doit pas être pris comme un projet d'aménagement réel ou opérationnel, mais seulement comme une illustration de principes représentatifs des problématiques spatiales paysagères du centre-ville.*

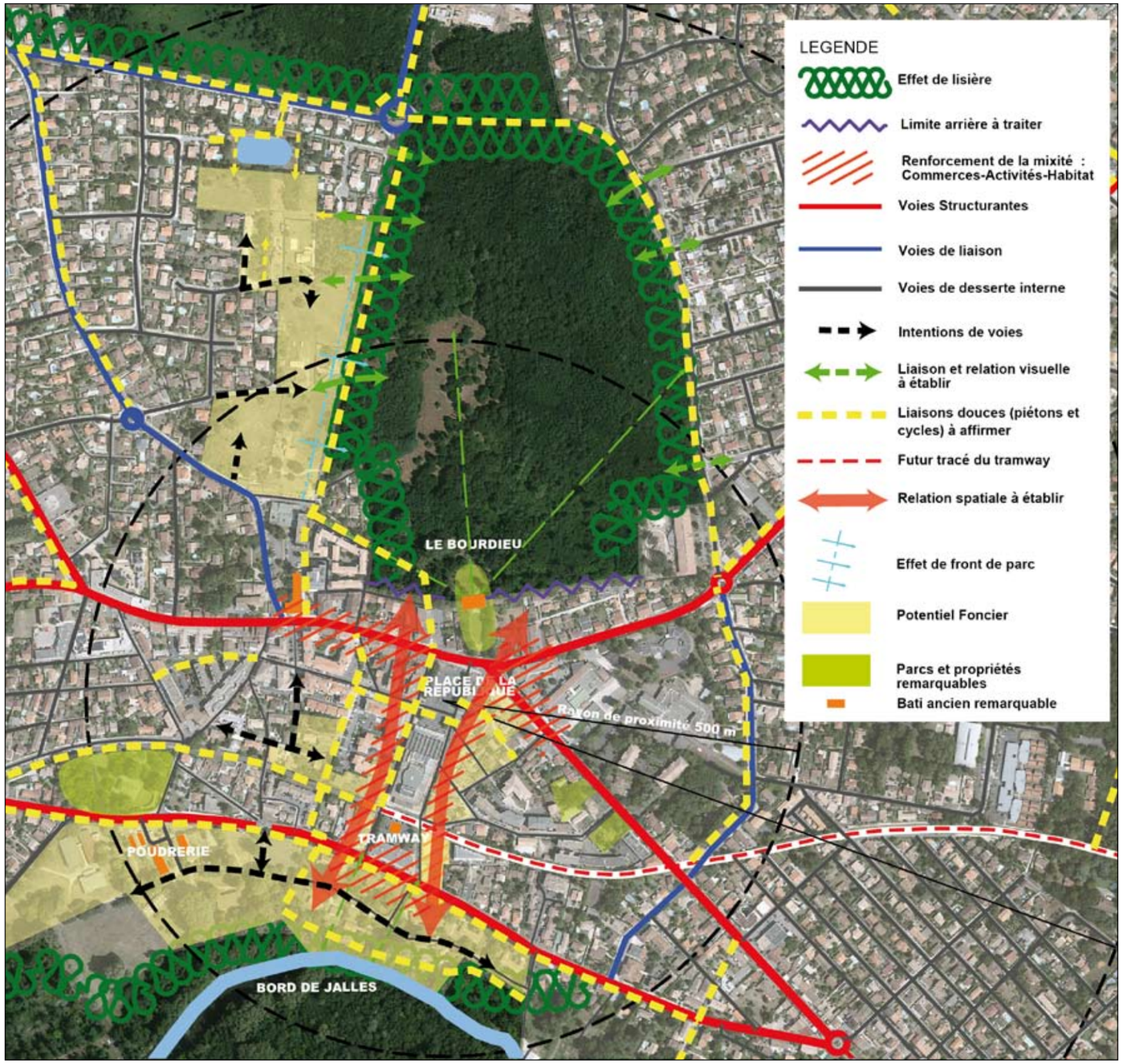

Les orientations peuvent se décliner selon les thèmes d'analyse évoqués précédemment :

⦿ *LA PRISE EN COMPTE DES COMPOSANTES DU SITE :*

Outre les composantes morphologiques du tissu urbain qui composent le Centre-ville de Saint Médard en Jalles, (bourg ancien, ZAC du centre, extensions anciennes linéaires Est-Ouest, pavillonnaire diffus, …), le projet urbain du centre-ville doit s'appuyer sur les composantes géographiques du territoire :

- la transition entre le vallon de la Jalle et le plateau en légère pente selon un axe Nord-ouest – Sud-est
- les boisements de bords de Jalle et le parc boisé du Bourdieu
- les relations visuelles permettant la remise en situation, territoire et repères majeurs dans le paysage urbain, (clocher église, …)

⦿ *LE TRAITEMENT DES LIMITES :*

Il y a lieu de traiter les limites à plusieurs échelles :

- **à l'échelle du territoire :**
  - les boisements de bords de Jalle et le parc boisé du Bourdieu, (28 hectares)
- **à l'échelle des lieux :**
  - l'effet de lisière à développer par rapport aux limites :
    - du parc du Bourdieu, notamment à l'ouest
    - du secteur de développement de l'ancienne poudrerie
  - les limites arrières des tissus adossés sur le parc du Bourdieu à traiter
  - les transitions entre les nouvelles formes urbaines du centre et le tissu urbain à dominante pavillonnaire

⦿ *LA RECOMPOSITION DE LA TRAME URBAINE :*

Il y a lieu d'engager une recomposition de la trame urbaine à partir des éléments suivants :

- Affirmer les deux axes de composition bordant la place de la République et les prolonger vers le sud afin de favoriser les liens entre le Bourdieu et l'Ancienne poudrerie.
- Traiter le chemin de Cassy Vigney en axe structurant de liaisons douces nord-sud (Lycée sud médoc, centre ancien)
- Constituer un maillage de voie de desserte et/ou de venelles piétonnes dans les Îlots paraissant mutables afin de désenclaver le parcellaire et de développer des liaisons de proximité
- Recomposer le parcellaire des îlots constituant les façades de la place de la République
- Gérer les transitions d'échelle et de hauteur entre les différentes formes bâties

⦿ *L'ADAPTATION DES FORMES BÂTIES AU CONTEXTE :*

Au regard de la volonté d'affirmation de la **centralité**, et de l'enjeu que représente l'**arrivée du Tramway** au sud du centre-ville, il y a lieu d'associer différentes typologies bâties pour favoriser la mixité fonctionnelle, (habitat, commerces et services, activités, équipements) et pour offrir de la diversité dans les modes d'habiter tout en ménageant des transitions avec les linéaires d'échoppes de qualité.
Cette démarche est à augmenter l'intensité urbaine du centre ville notamment sur les deux axes bordant la **place de la République jusqu'à l'ancienne poudrerie** en s'appuyant sur l'arrivée du tramway derrière le Carré des Jalles.

⦿ *LA STRUCTURATION DU PAYSAGE URBAIN :*

Sur le plan urbain, il s'agit d'affirmer un **effet de façade** sur la place de la République, mais avec des alternances dans les hauteurs et avec un travail sur la morphologie des îlots et du bâti pour passer des immeubles collectifs de la ZAC du centre au tissu à dominante pavillonnaire et aux linéaires d'échoppes de qualité.
Ces îlots seront traités selon le thème le «l'**îlot ouvert**», dont le concept a été défini par un certain nombre d'architectes dont Christian de Portzamparc (Ville âge III, ZAC Paris Rive Gauche) ou Xavier de Geyter (Ilot Saint-Maurice à Lille).
Il s'agit de créer de nouveaux îlots dont les limites sont déterminées par des constructions implantées à l'alignement des rues mais en ordre semi-continu afin de préserver des **transparences visuelles** sur le cœur d'îlot. Cette composition des îlots peut s'appuyer sur le patrimoine végétal lorsqu'il existe.
Il y aura lieu également de traiter les limites de l'îlot au niveau des vides entre bâtiments avec pour objectif de ménager des transparences (**thème de la grille**) et marquer la limite espace public / domaine privé.
Cette composition d'îlot et les ouvertures visuelles créées par la discontinuité du bâti possède l'avantage de faire bénéficier la rue de l'ambiance végétale des cœurs d'îlots.

LOCALISATION

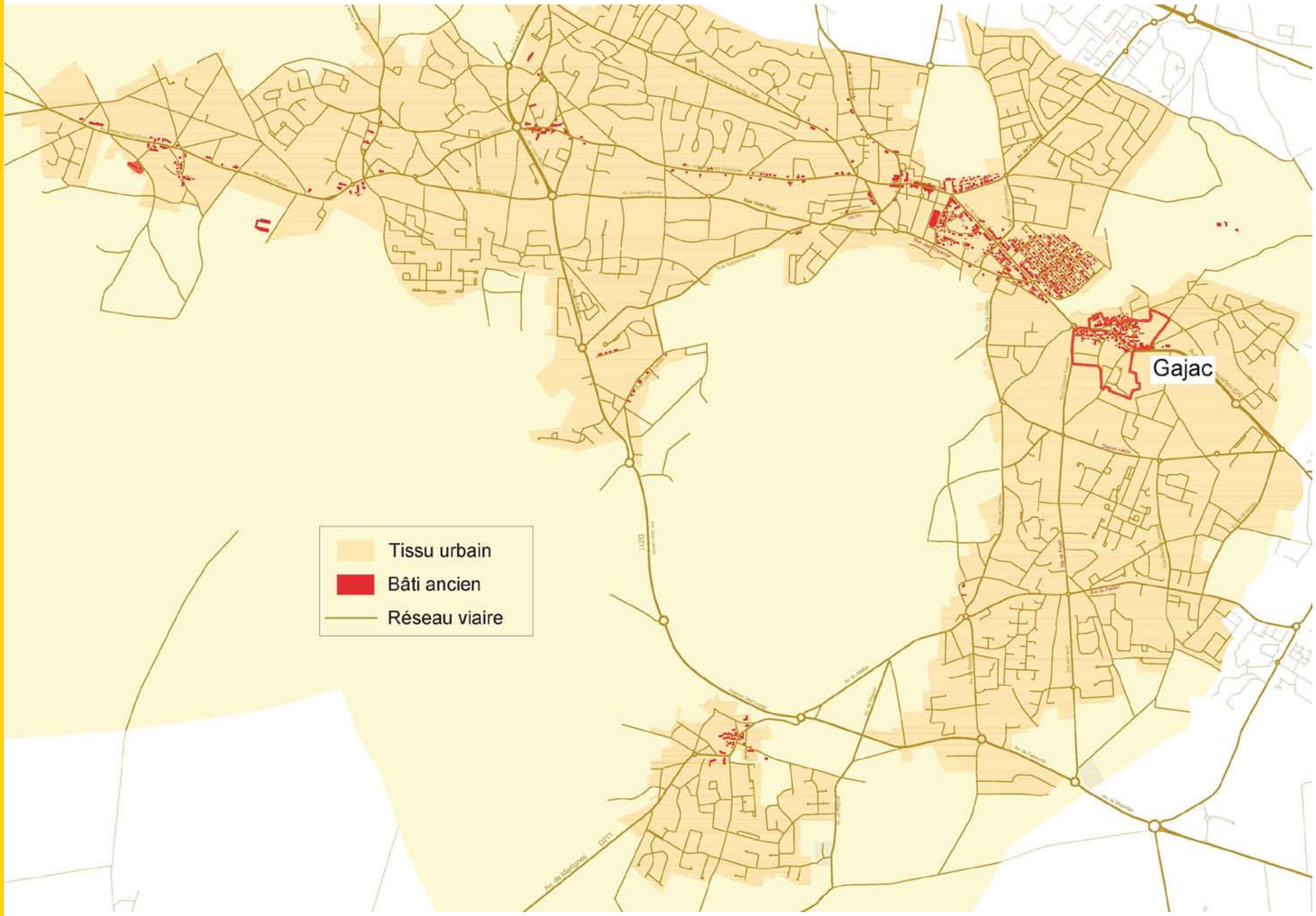

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

photographie aérienne

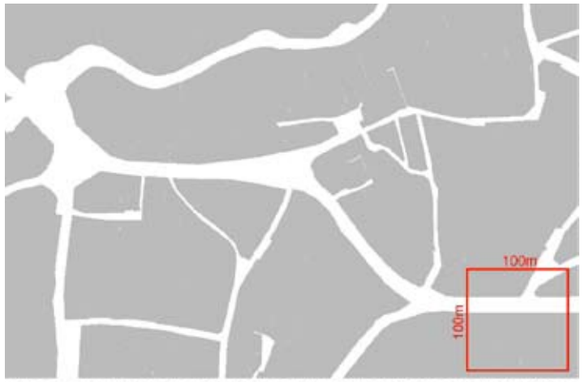

une trame viaire "en étoile" par rapport à l'avenue Montaigne (axe radial)

une trame parcellaire irrégulière d'origine ancienne

une morphologie bâtie de bourg-rue

Entrée Ouest avec la Place de la Liberté en fond de perspective

une image de bourg-rue, au caractère routier…

…, et des arrières peu denses

⦿ COMPOSITION D'ENSEMBLE :

Une morphologie de « bourg rue », organisé par rapport à l'avenue Montaigne, mais entouré d'anciens hameaux bâtis qui lui donnent un peu d'épaisseur

⦿ VOCATION :

Mixité fonctionnelle : habitat, commerces, services, …

⦿ LIMITES :

Une limite de qualité au nord, la Jalle, mais peu perceptible à l'arrière des parcelles bâties.
Autres limites plus diffuses vu la continuité avec les tissus diffus qui se sont développés par rapport aux tracés de voies anciens

⦿ ENTREES :

A l'ouest, le franchissement de la Jalle et le rond point marquent l'entrée, qui est assez floue, alternance bâti - non bâti, implantation en retrait
A l'est, un rond point, et un bâti implanté à l'alignement sur la rue qui affirme une image urbaine

⦿ QUALITES DE L'ESPACE PUBLIC :

Une traverse à l'image routière, marquée par une circulation importante, des déplacements piétons contraints
Une place triangulaire, plantée d'alignements de platanes donne une image qualitative mais qui ne semble pas être support d'usages
Fort impact visuel des réseaux aériens en linéaire et nombreuses traversées de fils
Eclairage public sur supports de réseaux électriques à caractère routier et vieillissant

⦿ PLACE DU VEGETAL :

Alignements de platanes de la Place donne une image qualitative. Boisements de bords de Jalle participant à la lecture du « village », conforté par des cœurs d'îlots plantés (au sud) et des jardins, constituant des espaces de respiration dans un tissu bâti parfois assez lâche.

⦿ LIMITES PUBLIC-PRIVE :

Façades en général à l'alignement, mais clôtures sur jardinets pour les maisons anciennes implantées en retrait

⦿ BATIMENTS :

Alternance de bâtiments en RDC de type échoppe avec des R+1

⦿ IMAGE ARCHITECTURALE :

Constructions anciennes, XIXème et début XXème, architecture de pierre

rue Martin Balade : des implantations bâties transversales par rapport à la rue

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

***PRECISIONS** : Le schéma d'orientations ci-dessous ne doit pas être pris comme un projet d'aménagement réel ou opérationnel, mais seulement comme une illustration de principes représentatifs des problématiques spatiales paysagères des bourgs anciens.*

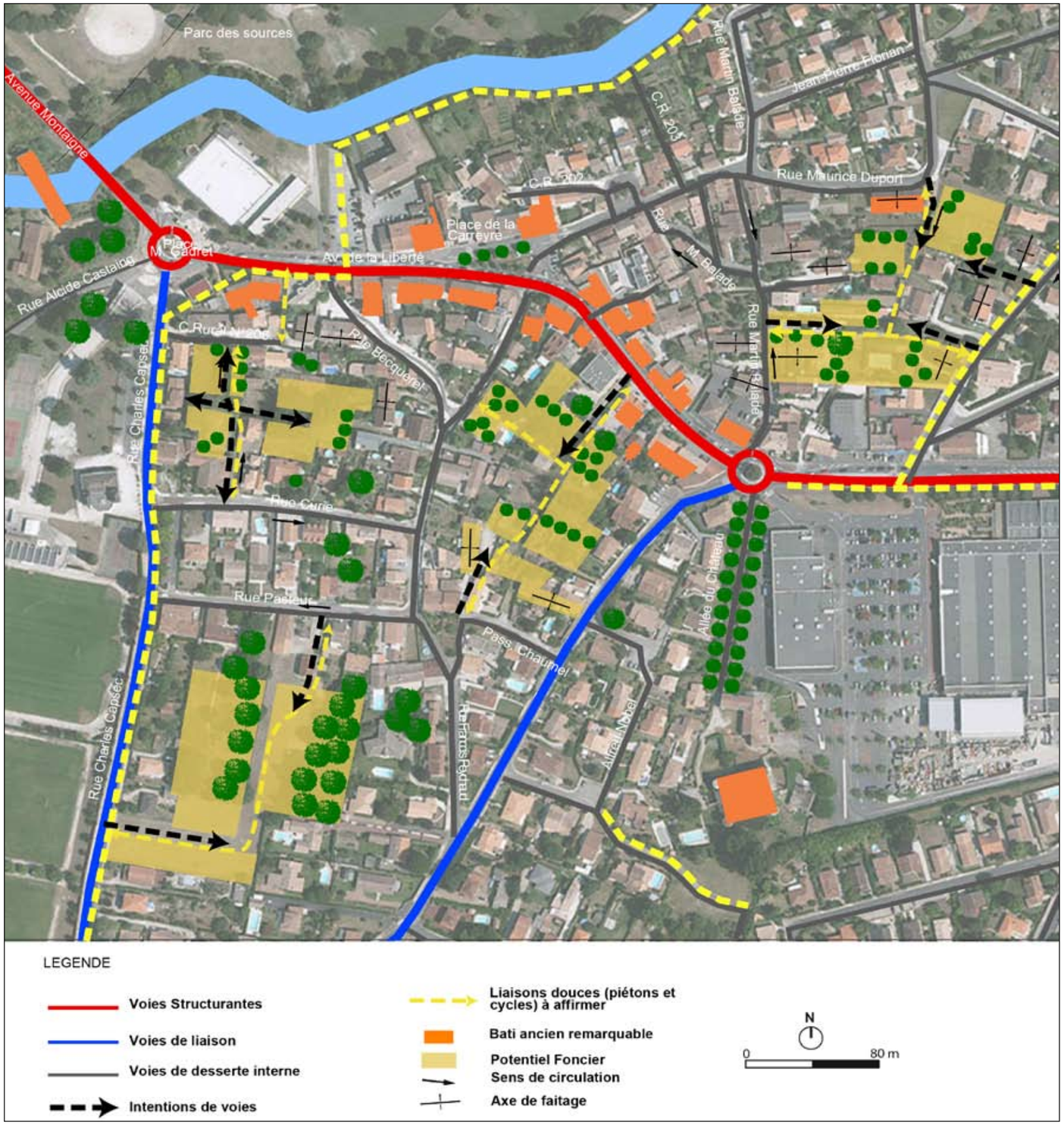

Ces orientations visent à encadrer un certain nombre d'initiatives ponctuelles sur des parcelles mutables et à les resituer dans un cadre cohérent à terme et plus global :

- Organiser la densification des îlots par rapport à la morphologie du tissu urbain ancien (division de parcelle, substitution par nouvelles constructions)
- Renforcer la trame de voie et de liaisons douces en créant des « cours urbaines » pour désenclaver les îlots et favoriser des continuités de déplacement
- Implanter de nouveaux bâtiments en respectant les caractéristiques morphologiques du tissu urbain, (implantations transversales rapport à la rue, transitions d'échelle avec le bâti existant, …)
- Préserver des cœurs d'îlots plantés de sujets remarquables ou de boisements « repère » dans le paysage urbain
- Qualifier les espaces publics centraux, améliorant l'image et les pratiques urbaines et du réseau de voies pittoresques en favorisant les modes déplacements doux
- Respecter les composantes architecturales du bâti ancien lors des travaux, « passer de la rénovation à la restauration »
- Améliorer le traitement des rez-de-chaussée commerciaux et des enseignes ne respectant pas toujours la composition des façades de bâtiments anciens
- Apporter une qualité d'usage aux espaces communs extérieurs de l'opération (aires de jeux, zone de convivialité, …)

LOCALISATION DES OPÉRATIONS

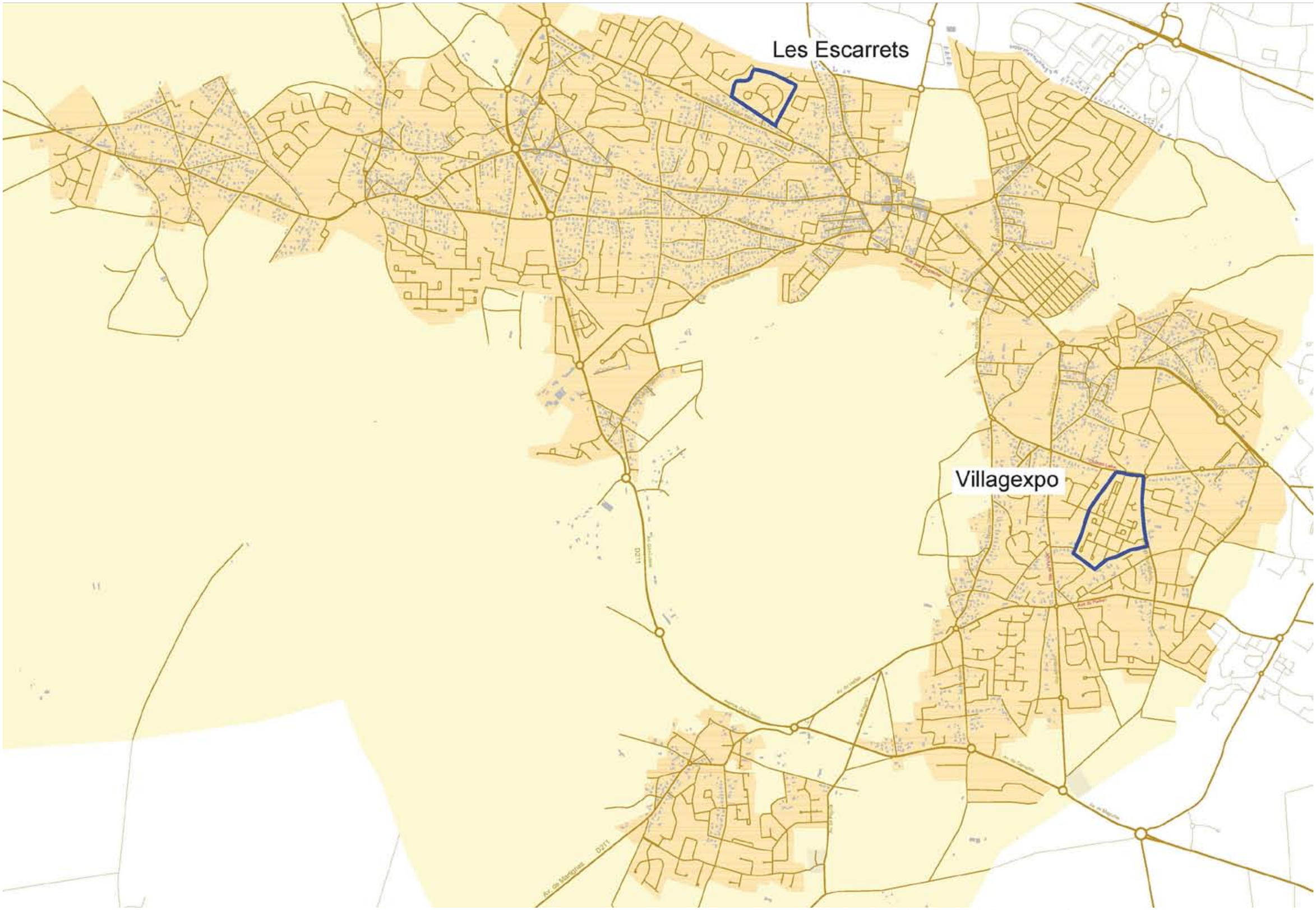

▸ VILLAGEXPO

photographie aérienne

trame parcellaire

des architectures de "modèle"

trame viaire

trame bâti

des espaces de proximité de qualité paysagère

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

- ***COMPOSITION D'ENSEMBLE :***

Une morphologie quadrillée selon un axe diagonal et assez autonome par rapport à une grande maille viaire issue des tracés de voie anciens

- ***VOCATION :***

Mono-fonctionnelle : habitat individuel

- ***LIMITES :***

Au nord, le chemin Lafon, axe de liaison est-ouest au tracé ancienA l'ouest, une limite correspondant à un tracé ancien sur laquelle s'appuient diverses parcelles d'habitat individuel. A l'est, la rue Maurice Lestage, axe nord-sud au tracé ancien. Au sud, adossement à des parcelles pavillonnaires

- ***ENTRÉES :***

Deux axes d'entrée au nord depuis le chemin Lafon offrant une longue perspective, et l'est une entrée « en coulisse » plus confidentielle

- ***QUALITÉS DE L'ESPACE PUBLIC :***

Des emprises de voies dont le traitement est assez banal
Trois espaces communs de nature différente : square, bois, et parc

- ***PLACE DU VÉGÉTAL :***

En continu en limite ouest, sur parcelles privées
Boisements des deux espaces communs boisés, et alignements du square Rongier

- ***LIMITES PUBLIC-PRIVÉ :***

Clôtures unitaires de type « paddock » doublée d'une haie arbustive, mais tendance à la banalisation avec des murs bahuts

- ***BÂTIMENTS :***

Combinaison de différents modèles de maisons individuelles généralement en RDC ou RDC + comble

- ***IMAGE ARCHITECTURALE :***

Des architectures de modèle : plusieurs inspirations traditionnelles, d'expression moderniste, de relecture du vocabulaire régional aquitain, …

▸ LES ESCARRETS

photographie aérienne

trame parcellaire

des clôtures végétales unitaires

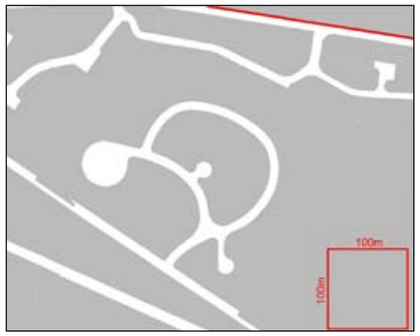
trame viaire

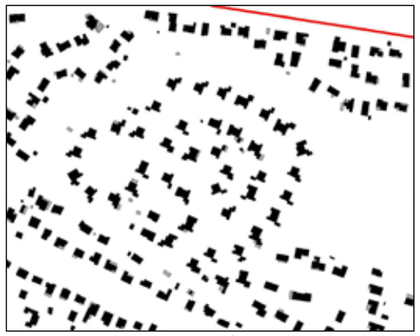
trame bâti

boisements sur îlot central participant à l'image qualitative

- ***COMPOSITION D'ENSEMBLE :***

Une morphologie organique introvertie reposant sur un tracé de voies courbes

- ***VOCATION :***

Mono-fonctionnelle : habitat individuel peu dense

- ***LIMITES :***

Au nord, la rue Frédéric Mistral dont l'un des cotés est constitué des fonds de parcelles de l'opération qui sont occupés par des boisements de densité variable A l'ouest, des arrières de parcelles d'habitat pavillonnaire sur lesquelles s'appuient les fonds de parcelles de l'opération qui sont occupés par des boisements de densité variable A l'est, des arrières de parcelles d'habitat pavillonnaire et un important bois. Au sud, adossement des fonds de parcelles de l'opération au chemin du Roy, dont les boisements participent à l'ambiance de cette rue

- ***ENTRÉES :***

Une seule entrée dont le tracé de rue courbe donne un « effet de coulisse »

- ***QUALITÉS DE L'ESPACE PUBLIC :***

Des emprises de voies dont le traitement est assez banal dont la qualité repose sur l'unité des clôtures
Absence d'espace commun support d'usages

- ***PLACE DU VÉGÉTAL :***

Les haies arbustives, les arbres situés sur les parcelles privées, les fonds de parcelles occupés par des boisements Présence de grands boisements de pins sur ilot central de rond point apportant qualité d'ambiance Une forte ambiance végétale donnant une image qualitative et permettant de d'établir une relation au territoire

- ***LIMITES PUBLIC-PRIVÉ :***

Clôtures unitaires à base de haies arbustives dont la hauteur ne cloisonne pas l'espace

- ***BÂTIMENTS :***

Maisons individuelles généralement en RDC

- ***IMAGE ARCHITECTURALE :***

Des architectures d'inspiration traditionnelle, dont l'image est peu présente depuis l'espace public compte tenu de l'implantation en retrait et de la présence du végétal

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

photographie aérienne

Entrée Ouest avec la Place de la Liberté en fond de perspective

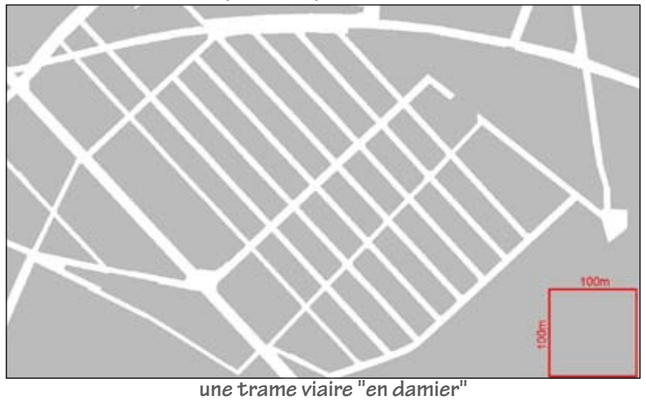

une trame viaire "en damier"

une image de bourg-rue, au caractère routier…

un parcellaire régulier en cours de mutation

…, et des arrières peu denses

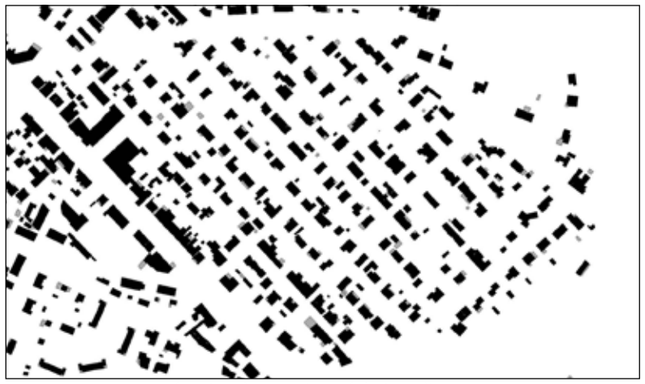

des implantations bâties diverses

⦿ COMPOSITION D'ENSEMBLE :

Une morphologie « en damier » organisée par rapport à une trame viaire orthogonale mais orientée parallèlement à l'Avenue Montaigne.

⦿ VOCATION :

Mono-fonctionnelle : habitat individuel

⦿ LIMITES :

Au nord, la piste cyclable Bordeaux – Lacanau une limite qui pourrait être qualifiée
Au sud-ouest, un parcellaire bâti le long de l'Avenue Montaigne en cours d'évolution compte tenu de caractère d'entrée de ville, (moyenne surface alimentaire, immeuble collectif
Au nord-est, un parcellaire bâti peu dense sous couvert boisé en continuité des espaces naturels boisés bordant la piste cyclable
Au sud, des parcelles pavillonnaires du chemin de Cantelaude adossées à la dépression de la Jalle

⦿ ENTRÉES :

Pas de traitement spécifique des entrées, le rond point sur l'Avenue Montaigne correspond à une sortie du quartier,

⦿ QUALITÉS DE L'ESPACE PUBLIC :

Une ambiance intimiste induite par l'étroitesse des voies de circulation et à l'organisation assez introvertie de la trame urbaine
Des voies réaménagées avec un traitement spécifique des eaux pluviales

⦿ PLACE DU VÉGÉTAL :

Dans les jardins dont la végétation participe à l'ambiance des rues
Boisements des parcelles bâties riveraines nord-est jouant un rôle de repère à l'échelle du grand paysage

⦿ LIMITES PUBLIC-PRIVÉ :

Clôtures diverses, absence d'unité et de cohérence

⦿ BÂTIMENTS :

Majorité de bâtiments en RDC avec des maisons en R+1

⦿ IMAGE ARCHITECTURALE :

Constructions de diverses époques, architecture de pierre, maisons individuelles récentes

rue Martin Belade

rue Martin Belade ; implantations bâties transversales par rapport à la rue

REPÉRAGE DES PARCELLES DIVISÉES

ILLUSTRATION DES PARCELLES DIVISÉES EN VOLUME

1

2

3

4

5

RECOMMANDATIONS DE DÉCOUPAGE PARCELLAIRE

***PRECISIONS** : Le schéma d'orientations ci-dessous ne doit pas être pris comme un projet d'aménagement réel ou opérationnel, mais seulement comme une illustration de principes représentatifs des problématiques spatiales paysagères du Camp des Lanciers.*

Les recommandations suivantes visent à encadrer les évolutions récentes, (densification des îlots, divisions de parcelle,…) qui ne respectent pas toujours la morphologie particulière du Camp des Lanciers.

⦿ *DÉCOUPAGE PARCELLAIRE :*

Les futures divisions devront en général se réaliser perpendiculairement à la limite d'emprise publique afin de conserver des parcelles possédant un accès sur chaque voie qui bordent la parcelle et dans le but de respecter l'organisation spatiale initiale et de valoriser

RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION DU BÂTI

***PRECISIONS** : Le schéma d'orientations ci-dessous ne doit pas être pris comme un projet d'aménagement réel ou opérationnel, mais seulement comme une illustration de principes représentatifs des problématiques spatiales paysagères du Camp des Lanciers.*

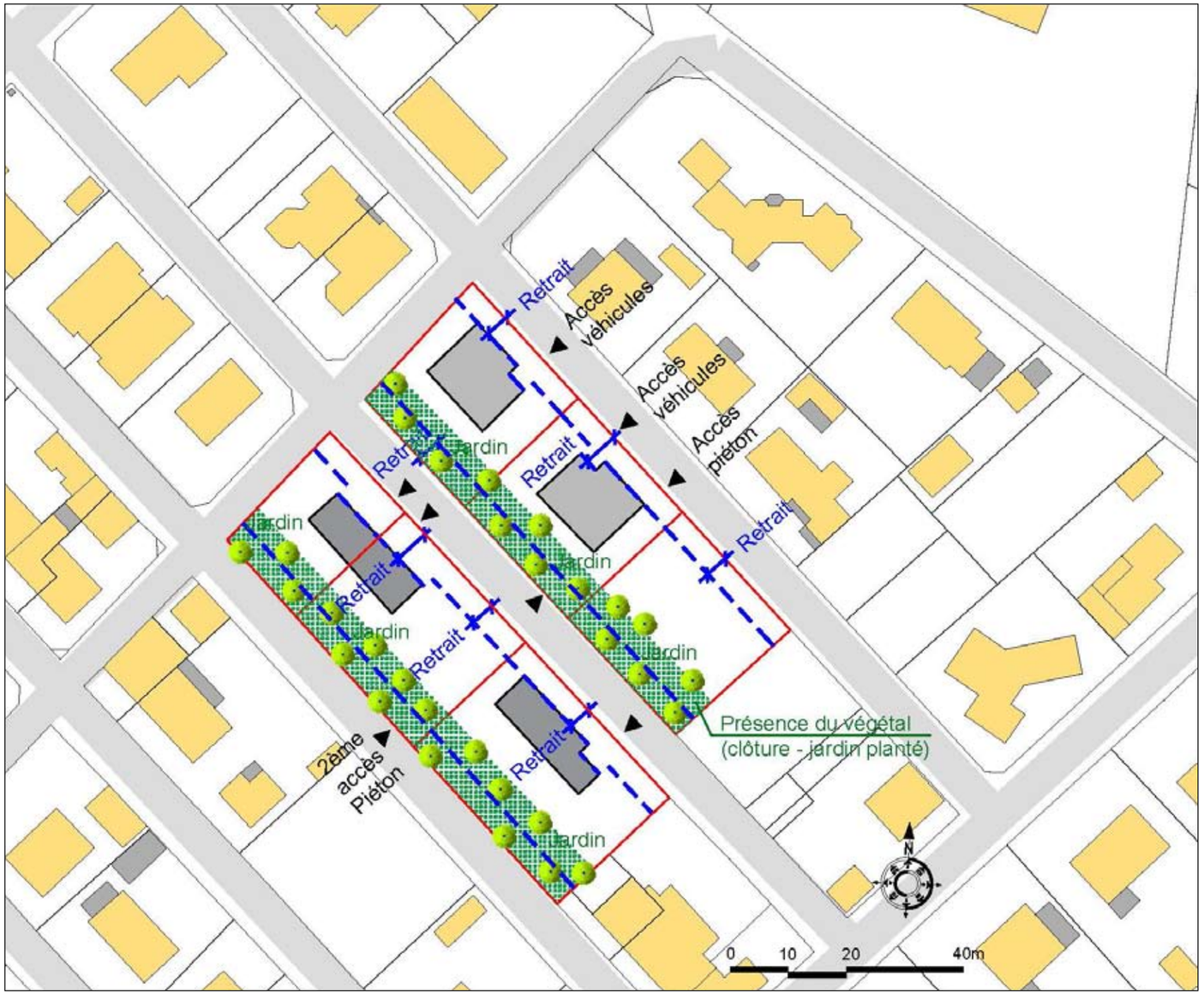

⦿ IMPLANTATION DU BÂTI :

Afin de conserver l'alternance entre le végétal et le bâti sur les parcelles, de renforcer la participation du végétal des parcelles privées à l'ambiance de la rue, il y a lieu de respecter un certain nombre de principes d'aménagement qui sont cohérence avec les principes bioclimatiques passifs :

- Implanter les bâtiments sur la partie nord de la parcelle en retrait de la limite d'emprise publique de la voie située au nord de la parcelle afin de dégager de l'espace pour le jardin au sud de la construction
- Positionner les accès des véhicules depuis la voie située au nord de la parcelle et éventuellement un accès piéton
- Prévoir le cas échéant un deuxième accès piéton depuis la voie située au sud de la parcelle
- Végétaliser et planter d'arbres à feuillages caducs l'espace du jardin situé au sud de la construction pour d'une part apporter de l'ombrage au jardin et à la façade de la maison en période estivale et d'autre part de participer à l'ambiance de la rue par la présence du végétal.

⦿ RAPPEL DES PRINCIPES BIOCLIMATIQUES PASSIFS

Les principes bio climatiques passifs visent à prendre en compte la course du soleil et les vents dominants sur la parcelle dans les choix d'implantation et d'organisation du logement :

- privilégier l'implantation de volumes non chauffés, (le garage par exemple) du coté ouest ou nord et de volumes tampons, (hall d'entrée avec sas, buanderie, annexe) du coté nord car cela limite les déperditions et permet de se protéger des vents dominants et du froid l'hiver.
- privilégier l'implantation des pièces de vie du coté sud car c'est la seule qui permet de maîtriser les apports solaires à chaque saison :
  - L'hiver le soleil étant bas, les pièces du logement bénéficient d'un maximum d'apports solaires qui limitent les besoins en chauffage
  - L'été grâce à des protections de type débord de toit, auvent, casquette, brise soleil, … les pièces ne subissent pas les surchauffes induites par les apports solaires car le soleil est plus haut que l'hiver

Des arbres à feuillage caduc implantés devant les pièces de vie au sud, contribuent à la protection des façades grâce à l'ombre du feuillage, sans porter atteinte aux apports solaires l'hiver car les arbres ont perdu leurs feuilles.

LOCALISATION DES TISSUS DIFFUS

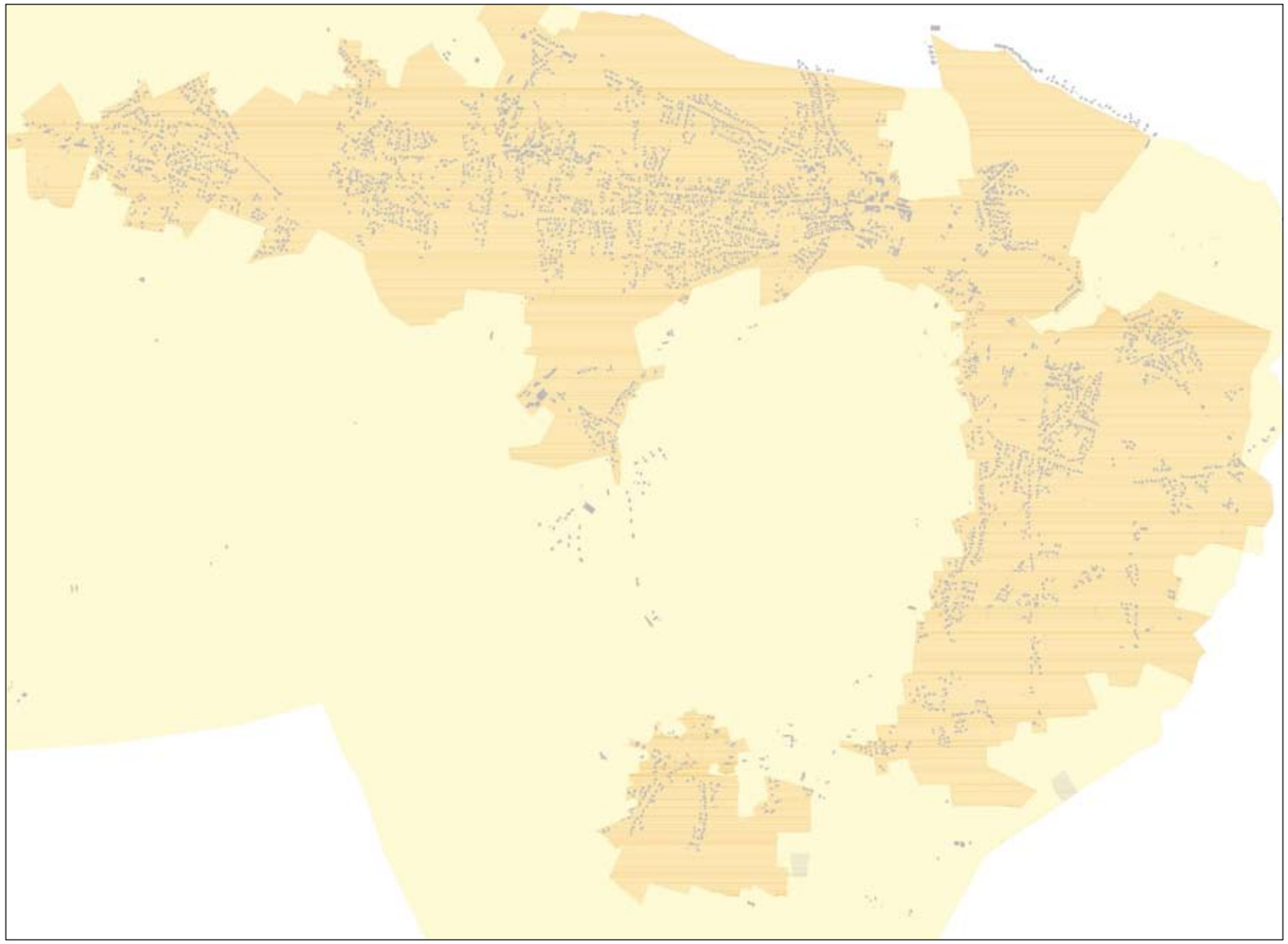

▸ *ORIENTATIONS GÉNÉRALES*

Les orientations générales peuvent se décliner selon les cinq thèmes d'analyses ci-après :

⦿ ***1) LA PRISE EN COMPTE DES COMPOSANTES DU SITE, (PAYSAGE, EXPOSITION, RELIEF)***

- Resituer son terrain par rapport aux composantes naturelles et paysagères du site
- Tirer parti de la parcelle, (configuration, points de vue, présence du végétal,)
- Adapter le projet à la topographie du lieu, rapport à la pente, vues, …
- Orienter les bâtiments vers les éléments structurants du paysage
- Valoriser les conditions d'exposition, (ensoleillement, intempéries, vents dominants,…)
- Prendre en compte les principes bio-climatiques passifs dans le choix des orientations

⦿ ***2) LE TRAITEMENT DES LIMITES, (LISIÈRES, TRANSITIONS ET INTERFACE, FRONTS URBAINS,)***

- Qualifier les lisières avec les espaces boisés en valorisant par exemple un effet de front de parc
- Introduire des transitions entre les tissus urbains, (traitement de l'espace public, préservation de « continuité vertes », …)
- Limiter les vues et l'impact du projet sur le voisinage

⦿ ***3) LA RECOMPOSITION DE LA TRAME URBAINE, (CONTINUITÉS, HIÉRARCHISATION, CHEMINEMENTS, PARCELLAIRE)***

- Assurer des continuités avec la trame viaire existante
- Créer un maillage de proximité favorisant les modes de déplacements doux
- Affirmer une hiérarchie favorisant la lisibilité des parcours et limitant les conflits d'usage, (insécurité routière, …)
- Composer les tracés en s'appuyant sur la morphologie du tissu urbain existant
- Adopter des découpages parcellaires diversifiés en cohérence avec la trame urbaine existante

⦿ ***4) L'ADAPTATION DES FORMES BÂTIES AU CONTEXTE, (DIVERSITÉ DANS L'HABITAT ET DES FONCTIONS, TRANSITIONS)***

- Associer différentes formes bâties pour diversifier l'offre en habitat et gérer les transitions avec le contexte
- Favoriser la diversité des fonctions à l'échelle d'une opération d'aménagement
- Choisir une implantation du bâtiment permettant l'optimiser l'espace extérieur de la parcelle
- Adopter une implantation du bâti qui préserve une lecture du végétal de cœur d'îlot

⦿ ***5) LA STRUCTURATION DU PAYSAGE URBAIN, (ÉCHELLE, ÉPANNELAGE)***

- Respecter les échelles du bâti existant et si on va au delà, introduire une progression des hauteurs permettant de créer un épannelage varié
- Graduer la hauteur du bâti en fonction de la largeur d'emprise publique pour structurer l'espace public par un effet de façade
- Décomposer son bâtiment avec un volume plus bas sur limite séparative pour limiter l'impact sur la parcelle riveraine

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

photographie aérienne

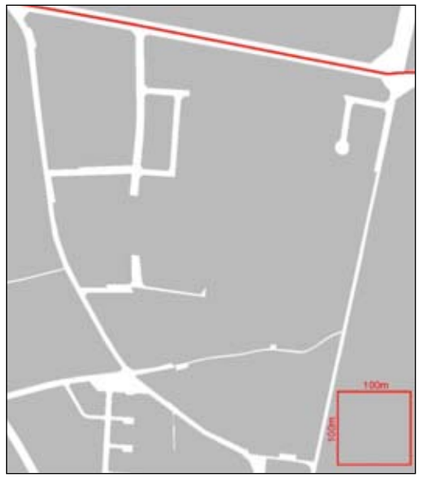
trame viaire

trame parcellaire

trame bâtie

Une alternance d'espaces ouverts, (anciennes prairies, parcelles bâties "lâches" avec des parcelles boisées

perspective vers la Mairie depuis le chemin Cassi Vigney

angle de la « rue » Alexandre Dumas

la rue Guy de Maupassant, une ambiance assez routière

- ***COMPOSITION D'ENSEMBLE :***

Une morphologie de tissu pavillonnaire issu de l'urbanisation linéaire par rapport à la route de Saint Aubin, (axe radial du centre-ville vers le nord), de mitage par constructions isolées et d'opérations de lotissements successifs ; un caractère inachevé en terme de voirie

- ***VOCATION :***

Mono-fonctionnelle : habitat pavillonnaire,

- ***LIMITES :***

Une limite nette au nord, la rue Emile Zola et les boisements naturels , et une limite Est marquée par le chemin de Cassi Vigney et le parc du Bourdieu ; autres limites plus diffuses

- ***ENTREES :***

Au sud, le rond point marque une entrée par le rue Alexandre Dumas, qui est assez lisible ; les autres accès sont moins lisibles

- ***QUALITES DE L'ESPACE PUBLIC :***

Des emprises de voie de lotissements assez banales et la chaussée surdimensionnée, des voies anciennes marquées par des traces de ruralité, chemin Cassi Vigney

- ***PLACE DU VEGETAL :***

Les abords du chemin Cassi Vigney et du parc boisé du Bourdieu donnent une image qualitative
Des boisements résiduels participant à la lecture du territoire

- ***LIMITES PUBLIC-PRIVE :***

Clôtures sur jardins pour les maisons anciennes et les maisons individuelles de lotissement implantées en retrait

- ***BATIMENTS :***

Dominante de maisons individuelles en RDC

- ***IMAGE ARCHITECTURALE :***

Constructions début XXème, architecture de constructeurs de maisons individuelles

ORIENTATIONS

PRECISIONS : *Le schéma d'orientations ci-dessous ne doit pas être pris comme un projet d'aménagement réel ou opérationnel, mais seulement comme une illustration de principes représentatifs des problématiques spatiales paysagères du secteur Ouest du Bourdieu.*

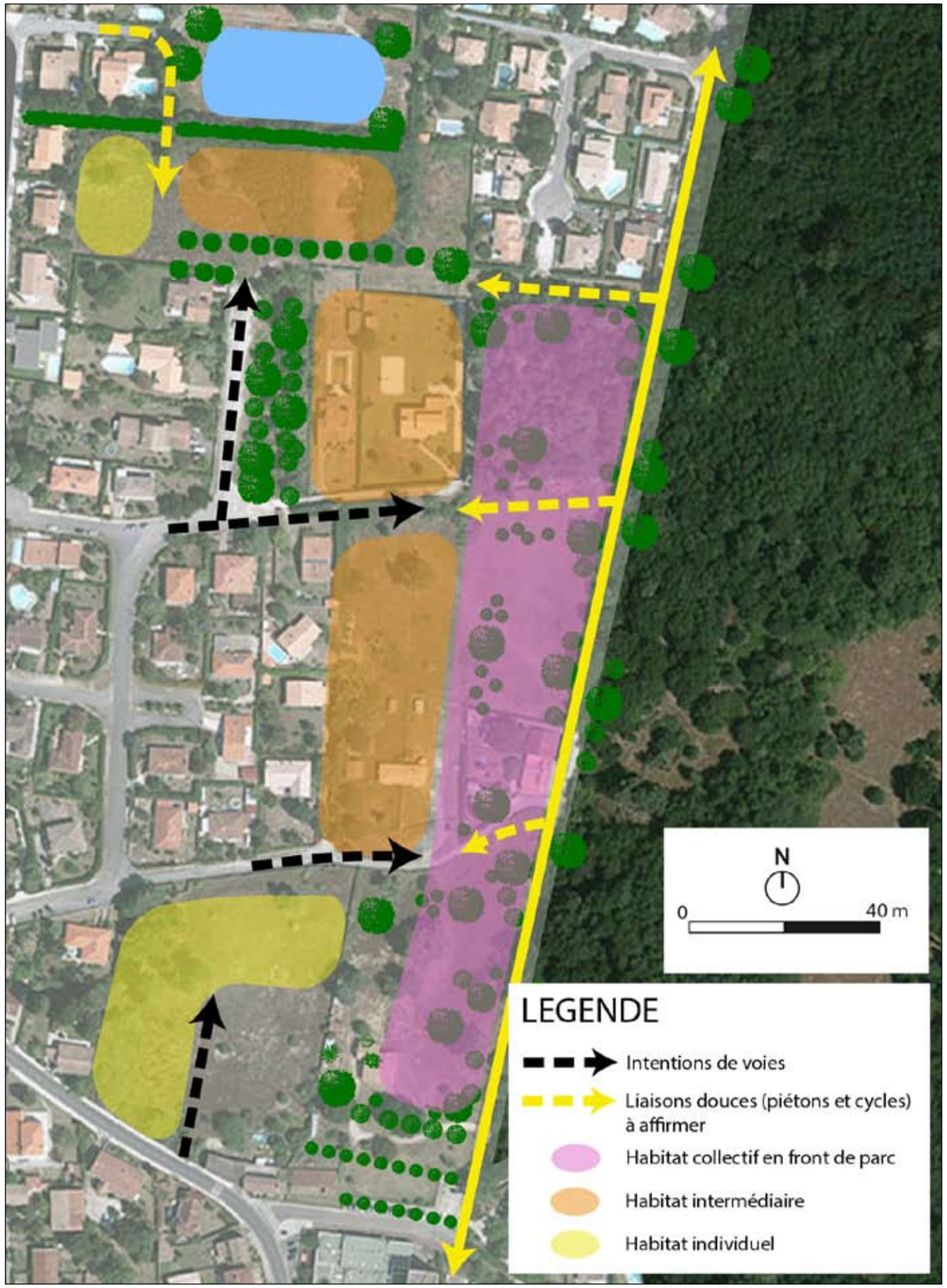

Ces orientations visent à définir un certain nombre de principes d'aménagement qui pourront être pris en compte dans les études à venir :

- Inscrire ce secteur au caractère « inachevé » dans la logique de confortement du centre-ville, (mixité des formes bâties), tout en ménageant des transitions, (type de bâti, espace public, végétation,…) avec le tissu pavillonnaire existant,
- Recomposer les voies existantes dans un objectif de lisibilité et de hiérarchie des parcours et prolonger le réseau de voies inachevé dans une logique de désenclavement,
- Mettre en réseau les amorces de cheminements existants dans un logique de liaison avec le centre-ville par modes doux en s'appuyant sur l'axe nord sud du chemin de Cassi Vigney
- Conforter l'ambiance végétale le long du chemin de Cassi Vigney et en cœur d'opération en s'appuyant sur les boisements existants
- Localiser les types d'habitat, (collectif, intermédiaire, individuel) dans un souci de transition d'échelle avec le tissu urbain pavillonnaire existant
- Valoriser la « façade » Est du secteur sur le parc du Bourdieu, situation de « front de parc » qui pourrait constituer un cadre qualitatif pour de l'habitat collectif,

B

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE BÂTI

SOMMAIRE

THÈME B : ARCHITECTURE – PATRIMOINE BÂTI

Objectif : Concevoir son projet en le resituant dans le site, le quartier, le voisinage

B1 : RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

B1-1 Les tissus urbains anciens constitués
- Constructions en ordre continu
  - Constats et points d'appui
  - Recommandations :
    - *Les volumes bâtis*
    - *Les rez de chaussée, (stationnement- accès)*
    - *Les façades commerciales*
- Constructions en ordre semi-continu et discontinu
  - Constats et points d'appui
  - Recommandations :
    - *Les composantes de la parcelle*
    - *Les principes bioclimatiques*
    - *Les volumes bâtis*

B1-2 Les tissus urbains organisés
- Constats
- Recommandations

B2 : RECOMMANDATIONS COMMUNES

B2-1 Restaurer sans dénaturer
- Constructions anciennes d'inspiration traditionnelle
- Constructions anciennes d'inspiration éclectique (XIX à XXème)
- Constructions de l'après-guerre à nos jours

B2-2 Agrandir ou surélever
- Agrandir
- Surélever

B2-3 Construire aujourd'hui
- Respect des principes bioclimatiques
- Constructions d'inspiration traditionnelle
- Constructions d'inspiration contemporaine

B2-4- Les annexes à l'habitation

B2-5- Les limites et les clôtures
- Constats et points d'appui, (à éviter, à favoriser)
- Recommandations : des solutions à adapter au contexte
  - *Grilles et grillages*
  - *Clôtures et palissades en bois*
  - *Limites naturelles*
  - *Modelés de terrain, et fossés*
  - *Les accès individuels et l'intégration des coffrets techniques*

I - LES COMPOSANTES DE LA PARCELLE

MOTS-CLÉS : ***CONTEXTE, VOISINAGE, VUES, ORIENTATION***

II - L'ORGANISATION DU PROGRAMME

MOTS-CLÉS : ***QUALITÉ D'USAGE, BIO-CLIMATISME***

III - L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

MOTS-CLÉS : ***ALIGNEMENT ET RETRAIT, EMPRISE***

IV - LE TRAITEMENT DES VOLUMES BÂTIS

MOTS-CLÉS : ***HAUTEURS, ÉPANNELAGE***

V - LE TRAITEMENT DES REZ-DE-CHAUSSÉE

MOTS-CLÉS : ***FONCTIONS, PERCEMENTS, MATÉRIAUX***

VI - L'ASPECT ARCHITECTURAL DES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES

MOTS-CLÉS :

COUVERTURE *(VOLUMES, MATÉRIAUX, ÉMERGENCES)*

FAÇADES *(SITUATION AVANT, ARRIÈRE, ANGLE, PROPORTIONS, PERCEMENTS, MODÉNATURES)*

ÉPIDERMES *(MATÉRIAUX, SENS, PÉRENNITÉ)*

COULEURS *(HARMONIE, CAMAÏEU, CONTRASTE)*

VII - LES ANNEXES À L'HABITATION

MOTS-CLÉS : ***USAGES, MATÉRIAUX***

CONSTATS ET POINTS D'APPUIS

façade commerciale ne respectant pas la composition des bâtiments

un meilleur respect de la composition régulière des façades

des exemples

village d'Hastignan sur Route du Porge

maisons mitoyennes Route du Porge à Issac

séquence en ordre continu à Gajac

progression de volumes au village d'Issac

dans le centre-ville : à l'alignement

dans les villages : en retrait

1. LES COMPOSANTES DE LA PARCELLE

- ***RÉGULARITÉ DU RYTHME DE DÉCOUPAGE PARCELLAIRE***
- ***PARCELLES EN LANIÈRE***
- ***LARGEURS DE PARCELLE 5 M, 8 M, VOIRE 10 M DE FAÇADE***

2. L'ORGANISATION DU PROGRAMME

- ***PIEDS D'IMMEUBLES À VOCATION COMMERCIALE DANS LES IMMEUBLES ANCIENS***
- ***INTRODUCTION DU STATIONNEMENT POUR LES IMMEUBLES COLLECTIFS RÉCENTS***

3. L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- ***À L'ALIGNEMENT OU EN RETRAIT ET SUR LES LIMITES SÉPARATIVES***

4. LE TRAITEMENT DES VOLUMES BÂTIS

- ***VARIABLES***

les hauteurs se situent autour de 9 m à l'égout, soit du rez-de-chaussée + étage (R+1) dans l'ancien, mais aujourd'hui la hauteur correspond à du R+2

DES VOLUMES BÂTIS RESPECTANT LE PARCELLAIRE

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DOIVENT :

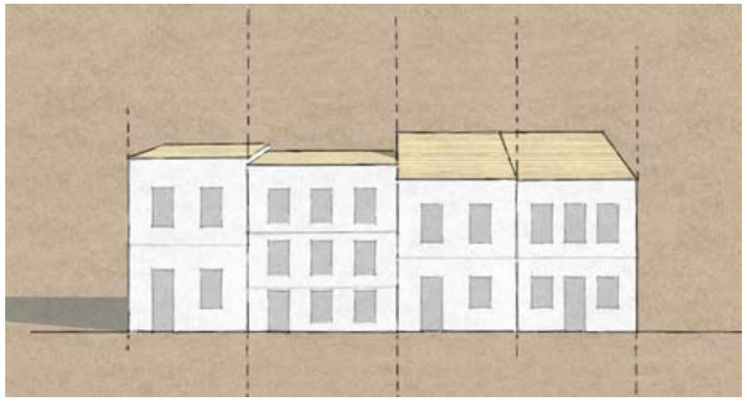

exprimer le rythme parcellaire

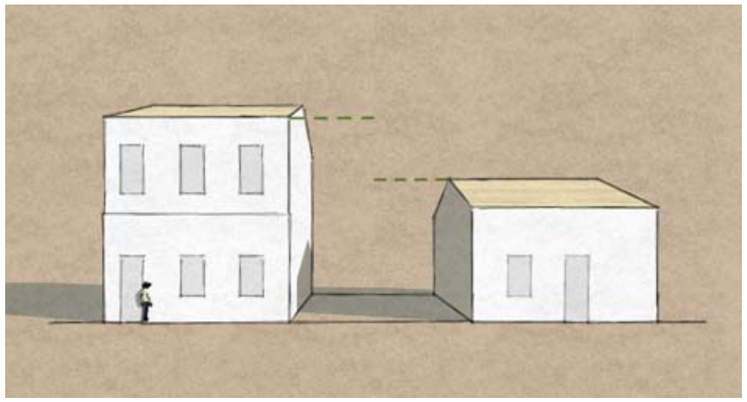

s'appuyer sur les lignes des constructions mitoyennes
faîtages, égouts des toitures, corniches des façades

s'appuyer sur la pente de la rue

LE TRAITEMENT DES REZ-DE-CHAUSSÉES ; STATIONNEMENT ET ACCÈS

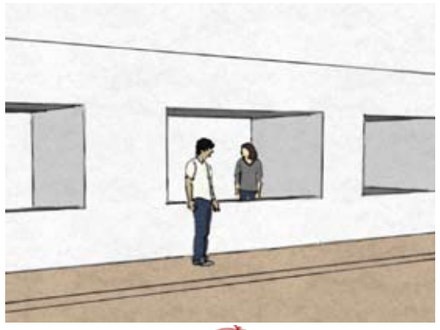

peu d'intimité pour le logement, ouvert sur la rue

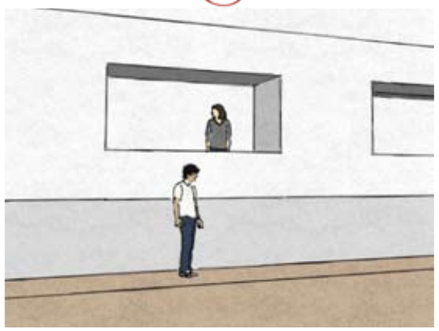

effet de socle assurant de l'intimité

effet de seuil planté

Exemples de seuil planté

intégration du coffret technique gaz

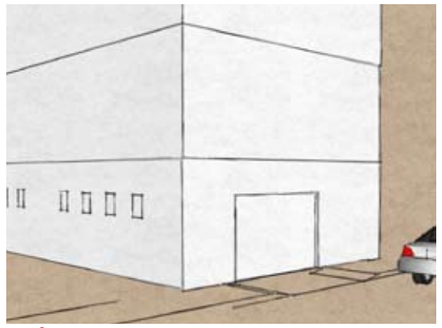

rez-de-chaussée "aveugle"

effet de filtre vertical sur parking

texture et ouvertures filtrant le regard

effet de résille en tôle perforée

Choisir une vocation des rez de chaussée en lien avec le statut des espaces publics :

- ***sur un espace public de centralité ou le long d'une rue structurante on favorisera les rez de chaussée « actifs », (commerces, services),***
- ***sur un square ou une rue de desserte on privilégiera les rez de chaussée « habités » par l'implantation de logements***

Dans le cas de rez de chaussée commerciaux, on privilégiera la continuité des vitrines évitant d'intercaler des accès de véhicules ou d'équipements techniques.

Dans le cas de rez de chaussée affecté à l'habitat on aura pour souci d'assurer de l'intimité des logements, en évitant de réduire la taille des ouvertures, ou de créer des retraits trop importants qui posent des problèmes d'éclairement.

Pour résoudre cette question, on peut envisager de créer un seuil planté pour protéger les façades, ou de surélever le rez de chaussée pour éviter les vues depuis la rue sur les logements

Dans le cas de rez de chaussée destinés au stationnement, on évitera les rez de chaussée aveugles percés d'ouvertures techniques, en préférant les effets de résilles, ou de claire-voie qui masquent la vue sur les véhicules mais apportent de la lumière naturelle dans les parkings ; des transparences pourront être créées sur les plantations du cœur d'îlot.

Quelle que soit la vocation des rez de chaussée, on prévoira un traitement spécifique permettant de différencier le distinguer des étages supérieurs, (hiérarchie des étages, effet de socle ou de soubassement.

Favoriser l'Intégration des équipements et coffrets techniques dans la façade des bâtiments ou dans les clôtures.
Mettre en place des dispositifs d'intégration, (vantaux devant les coffrets en cohérence avec les matériaux de la façade, …)

Le concepteur du projet doit veiller aux bonnes conditions d'accessibilité pour tous les types de handicap.

LE TRAITEMENT DES FAÇADES COMMERCIALES

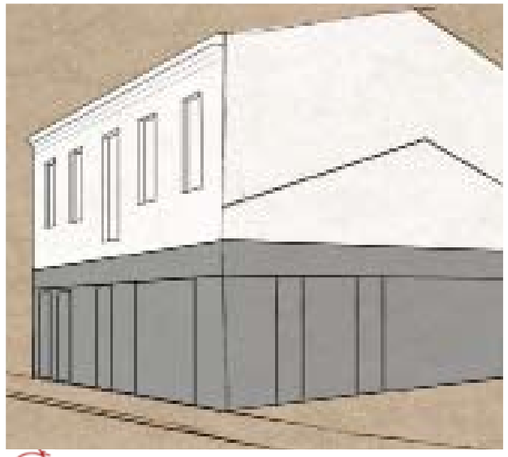

perte de lecture de l'architecture de l'immeuble

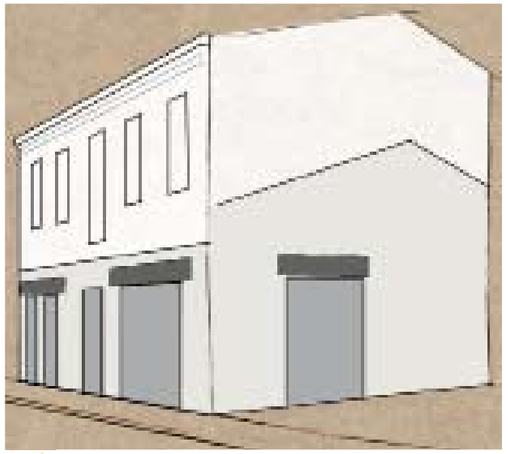

à privilégier

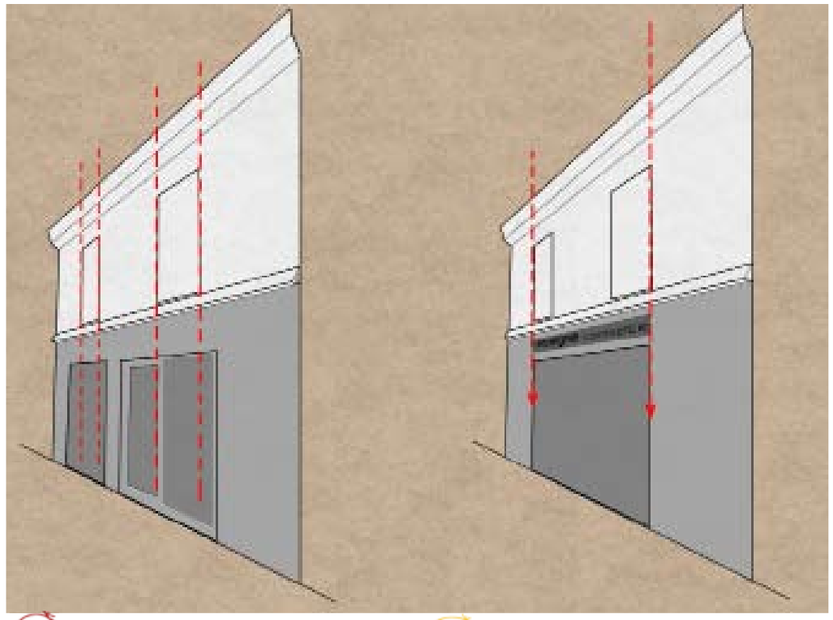

absence de respect des rythmes de percement de la façade

à privilégier

- ***COMPOSITION DES FAÇADES :***

On veillera à « contenir » les éléments de la façade commerciale dans le rez de chaussée de l'immeuble
Si un commerce occupe plusieurs immeubles contigus, on respectera la décomposition des travées d'immeuble qui rythme la rue
S'il subsiste des « vestiges » d'une ancienne façade commerciale, on donnera la priorité à la restitution de ceux ci dans le réaménagement d'un nouveau commerce

- ***ACCESSIBILITÉ :***

Lors de l'aménagement d'un local commercial, on veillera à préserver ou à restituer un accès indépendant aux étages
Pour le rattrapage des différences de niveau entre l'espace public et le local commercial, on privilégiera les solutions sur l'espace privé

- ***VITRINES ET DEVANTURES :***

Le dessin des vitrines s'appuiera sur les principes de composition des baies de la façade de l'immeuble
Afin de préserver la lecture des ouvertures, on privilégiera une implantation des vitrines en retrait par rapport au nu de la façade d'environ 20 cm
On privilégiera la pose des grilles de sécurité derrière les vitrines, en veillant à ce qu'ils soient totalement dissimulés en position d'ouverture
Pour le traitement des seuils d'entrée ou de vitrines, on choisira des matériaux et des teintes en harmonie avec ceux de la façade du bâtiment ou de l'espace public

- ***STORES ET BANNES :***

On privilégiera les modèles de formes simples, inscrits dans les ouvertures afin de respecter le rythme des percements de la façade

- ***ENSEIGNES :***

On privilégiera l'emploi de lettres découpées ou d'enseignes plates dont l'implantation au rez de chaussée de l'immeuble respectera le rythme des percements de la façade, leur hauteur sera proportionnée par rapport aux composants de la façade, (linteau par exemple)
Pour les enseignes « drapeau » implantées perpendiculairement à la façade, on privilégiera les formes simples et des hauteurs proportionnées par rapport aux composants de la façade (hauteur du bardeau)

CONSTATS ET POINTS D'APPUIS

des exemples :

séquence de rue avenue de la Boëtie en semi-continu

séquence de rue Route du Porge en discontinu

implantations transversales :
1) rue Toussaint Balestic

2) rue François Peychaud le dans le village de Gajac

implantations définissant :
une impasse rue Charles Capsec à Gajac

et à Magudas

semi-continu

discontinu

1. LES COMPOSANTES DE LA PARCELLE

- ***IRRÉGULARITÉ DU RYTHME DE DÉCOUPAGE DES PARCELLES***
- ***LARGEURS DES PARCELLES DE 10 M, 15 M, VOIRE 20 M À 25 M***

2. L'ORGANISATION DU PROGRAMME

- ***LES IMPLANTATIONS BÂTIES SONT CONDITIONNÉES PAR LA VOIRIE***
- ***À NOTER DE NOMBREUX BÂTIMENTS MITOYENS IMPLANTÉS TRANSVERSALEMENT PAR RAPPORT AUX VOIES POUR RETROUVER UNE ORIENTATION SUD***

3. L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- ***SUR DES RETRAITS VARIABLES***

4. LE TRAITEMENT DES VOLUMES BÂTIS

- ***ASSEZ HOMOGÈNES***
- ***LES HAUTEURS SE SITUENT AUTOUR DE 4,50 M À L'ÉGOUT POUR LES CONSTRUCTIONS EN REZ-DE-CHAUSSÉE***

PRENDRE EN COMPTE LES COMPOSANTES DE LA PARCELLE

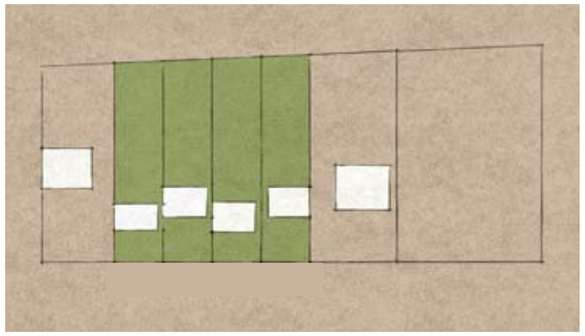

découpage répétitif en lanière hors rythme parcellaire

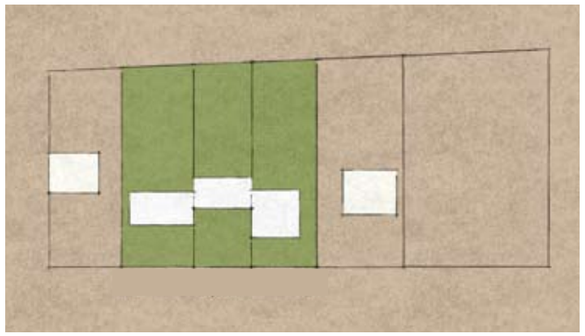

une diversité de largeur de façades
en privilégiant une largeur de façade d'environ 10 m

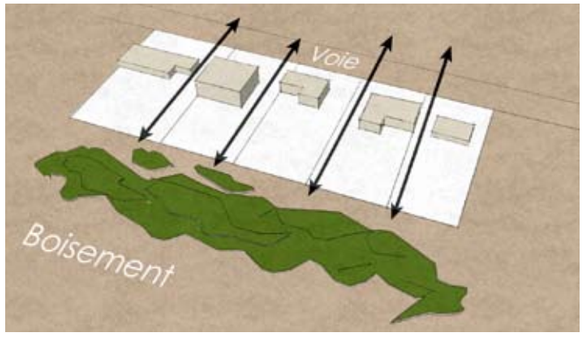

la préservation des vues sur le grand paysage
est assurée par des implantations en semi-continu

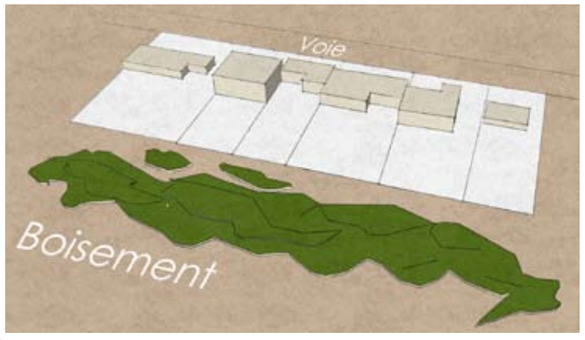

un redécoupage des parcelles et des implantations en continu faisant perdre
la relation au paysage (boisements en arrière plan, végétation des jardins)

⦿ *UN DÉCOUPAGE EN COHÉRENCE AVEC LE PARCELLAIRE EXISTANT*

Lors de découpage parcellaire, on cherchera à conserver une cohérence avec le parcellaire existant autour, (forme, proportion,…) et à préserver des vues sur le paysage, (cœur d'îlot planté, boisements en limite de parcelles, …).

⦿ *PRISE EN COMPTE DES VUES SUR LE PAYSAGE*

Les implantations bâties préserveront au maximum, ces relations visuelles avec le « grand paysage » et limiteront les vues directes à l'étage sur le fond voisin dans un souci de préservation de l'intimité.

En cas d'existence d'arbres sur la parcelle, on pourra organiser son projet en fonction de la position d'un beau sujet et en préserver la lecture depuis l'espace public.

VALORISER LES PRINCIPES BIOCLIMATIQUES PASSIFS

⦿ *VOIE ORIENTÉE NORD-SUD*

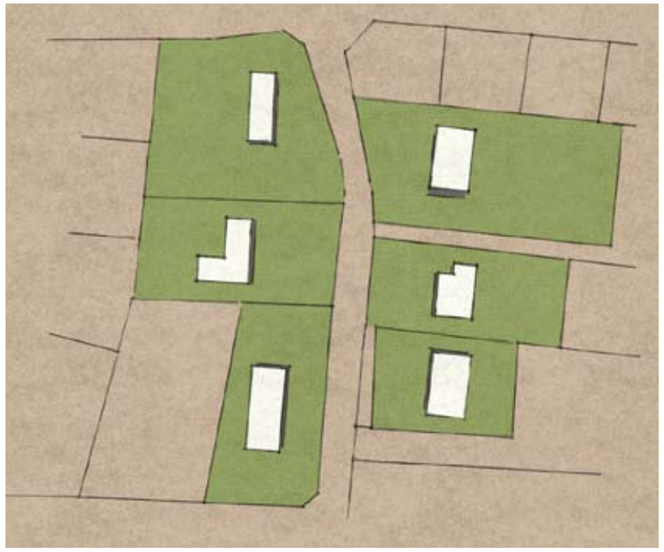

☹ *orientations défavorables des constructions sur le plan bioclimatique*

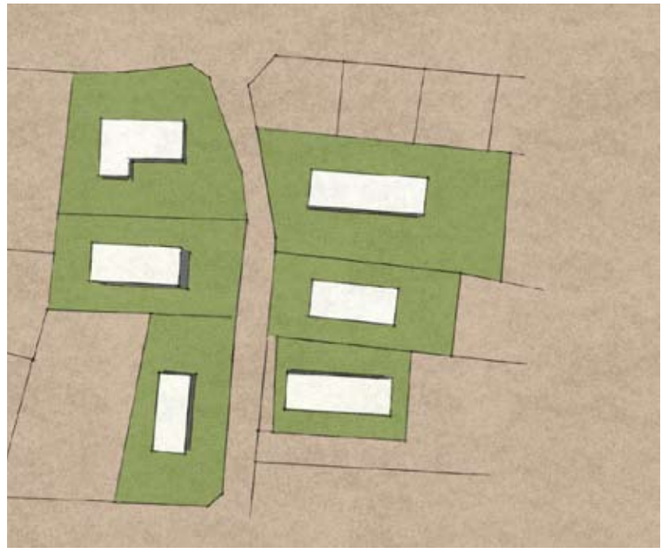

☺ *orientations favorables des constructions sur le plan bioclimatique*

Souvent l'orientation de la voie de desserte conditionne l'orientation des constructions, et la façade principale est développée parallèlement à la rue, ce qui peut être contradictoire avec les principes bio-climatiques passifs.

Ainsi tout en prenant en compte la morphologie du contexte, les vues à valoriser on pourra appliquer les principes suivants :

- **Dans le cas d'une voie orientée selon un axe nord-sud**, on privilégiera une implantation des bâtiments perpendiculairement à la rue afin de faire bénéficier les pièces de vie d'une orientation sud.

⦿ *VOIE ORIENTÉE OUEST-EST*

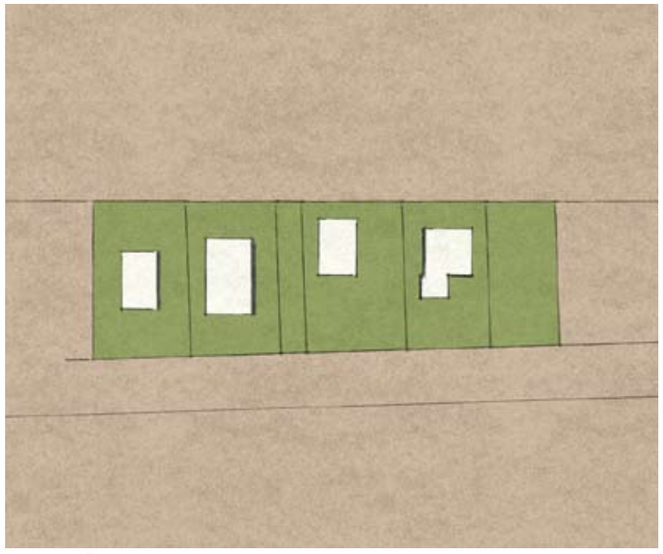

☹ *orientation défavorable des constructions*

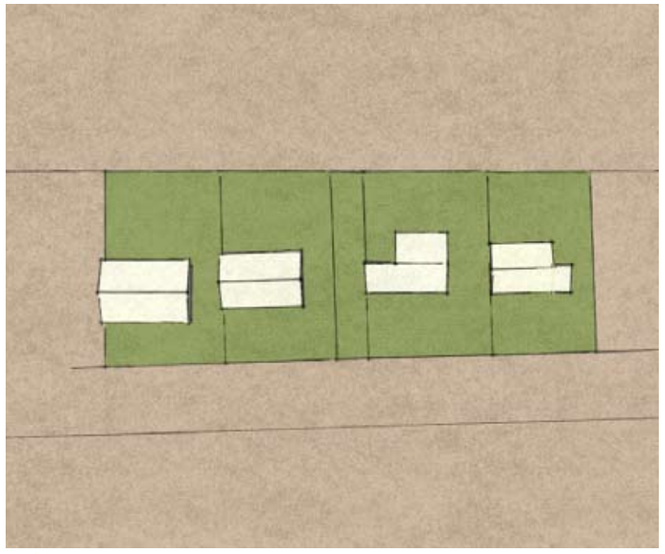

☺ *orientations favorables des constructions au sud*

- **Dans le cas d'une voie orientée selon un axe ouest-est**, on privilégiera une implantation des bâtiments perpendiculairement à la rue afin de faire bénéficier aux pièces de vie une orientation sud.

  Cette orientation sud des pièces de vie est particulièrement intéressante sur le plan bio-climatique car c'est la seule qui permet de maîtriser les apports solaires à chaque saison :

  - L'hiver le soleil étant bas, les pièces du logement bénéficient d'un maximum d'apports solaires qui limitent les besoins en chauffage.
  - L'été grâce à des protections de type débord de toit, auvent, casquette, brise soleil, … les pièces ne subissent pas les surchauffes induites par les apports solaires car le soleil est plus haut que l'hiver.

Des arbres à feuillage caduc implantés devant les pièces de vie au sud, contribuent à la protection des façades grâce à l'ombre du feuillage, sans porter atteinte aux apports solaires l'hiver car les arbres ont perdu leurs feuilles.

PRIVILÉGIER DES VOLUMES BÂTIS SIMPLES

des références anciennes

échoppe double avenue de la Boëtie : volume linéaire à 2 pentes, faîtage parallèle à la rue

échoppe simple avenue de la Boëtie : volume à 2 pentes, faîtage parallèle à la rue

maison avenue de la Boëtie : volume à 4 pentes avec lucarne

"longère" Route de Saint-Aubin : volume à 2 pentes (faîtage perpendiculaire à la rue), façade pignon sur rue

Dans le cas de bâtiments de plain-pied, les exemples de maisons anciennes ci-contre peuvent constituer des références en terme de volume bâti :

- Forme simple, (parallélépipède),
- Couverture à deux pentes, …

…, reprenant ainsi la forme de la « longère ».

Les volumes simples possèdent plusieurs avantages :

- Economiser sur l'investissement,
- Un volume simple génère moins de surfaces de murs et de toitures pour une même surface habitable ; les accessoires de couverture, (rives, noues, arêtiers, chéneaux,…) sont moins chers en terme d'investissement mais aussi d'entretien.
- Economiser sur la facture énergétique,
- Les surfaces de murs et de toitures en moins permettent de limiter les déperditions et les besoins en chauffage, c'est ce qu'on appelle la compacité du bâtiment.
- Repositionner ces économies sur des éléments de confort,

On peut ainsi gagner quelques m2 de surface habitable ou du volume intérieur, augmenter la dimension des ouvertures, améliorer la performance des vitrages des baies, …

DÉCOMPOSER EN DEUX LES VOLUMES DE BÂTIMENTS À ÉTAGE IMPLANTÉ EN LIMITE SÉPARATIVE

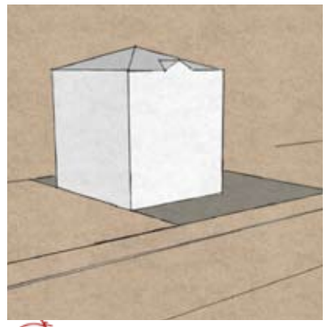

un seul volume "cubique implanté" en limite

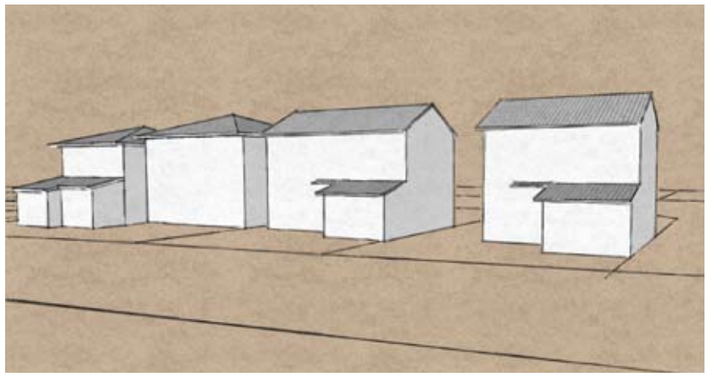

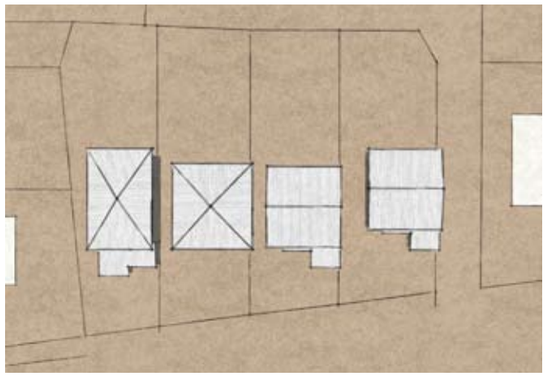

des volumes "monoblocs" et des confrontations de façades aveugles

Dans le cas de bâtiments avec étage qui s'implantent sur l'une des limites séparatives, afin de limiter l'impact du bâtiment sur le voisinage et de favoriser son intégration dans le contexte du quartier, on pourra décomposer le bâtiment en deux volumes distincts, avec en limite séparative un volume de plain-pied, (garage, pièce à vivre selon l'exposition) qui fait la transition entre la parcelle voisine et le volume principal sur deux niveaux.

Sur le plan des mitoyennetés, on privilégiera une alternance entre des bâtiments adossés sur l'une des limites et d'autres en retrait ; pour gagner en compacité, garder un retrait suffisant et pour conserver une relation visuelle entre la rue et le végétal de la parcelle.

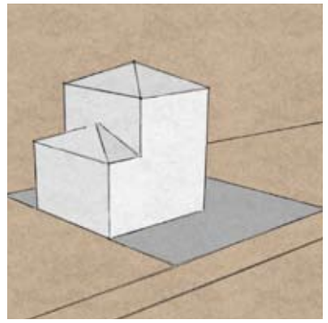

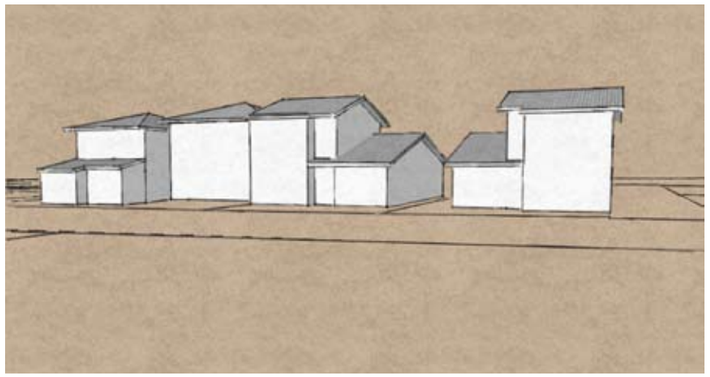

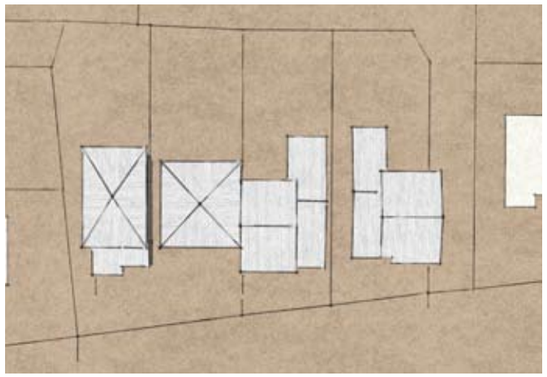

décomposition en volumes à deux pentes

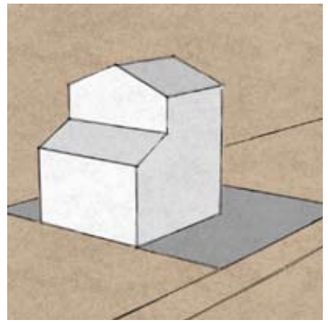

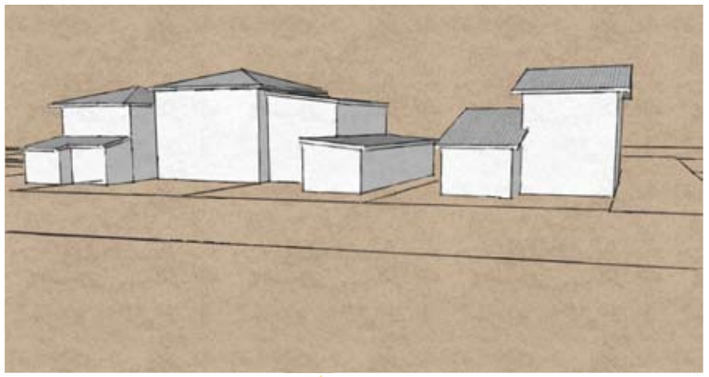

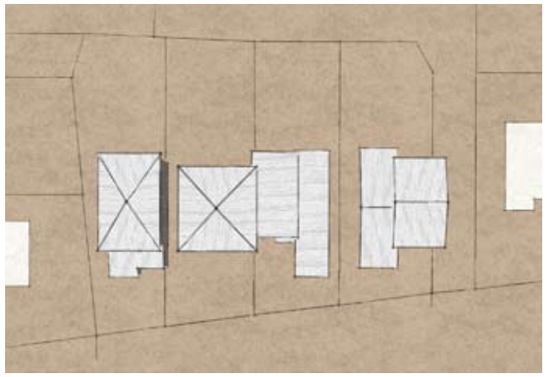

décomposition en volumes contemporaines à une seule pente

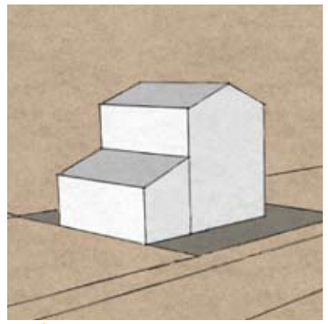

un volume en appentis implanté en limite assure la transition avec la parcelle riveraine

LOCALISATION DES TISSUS URBAINS ORGANISÉS

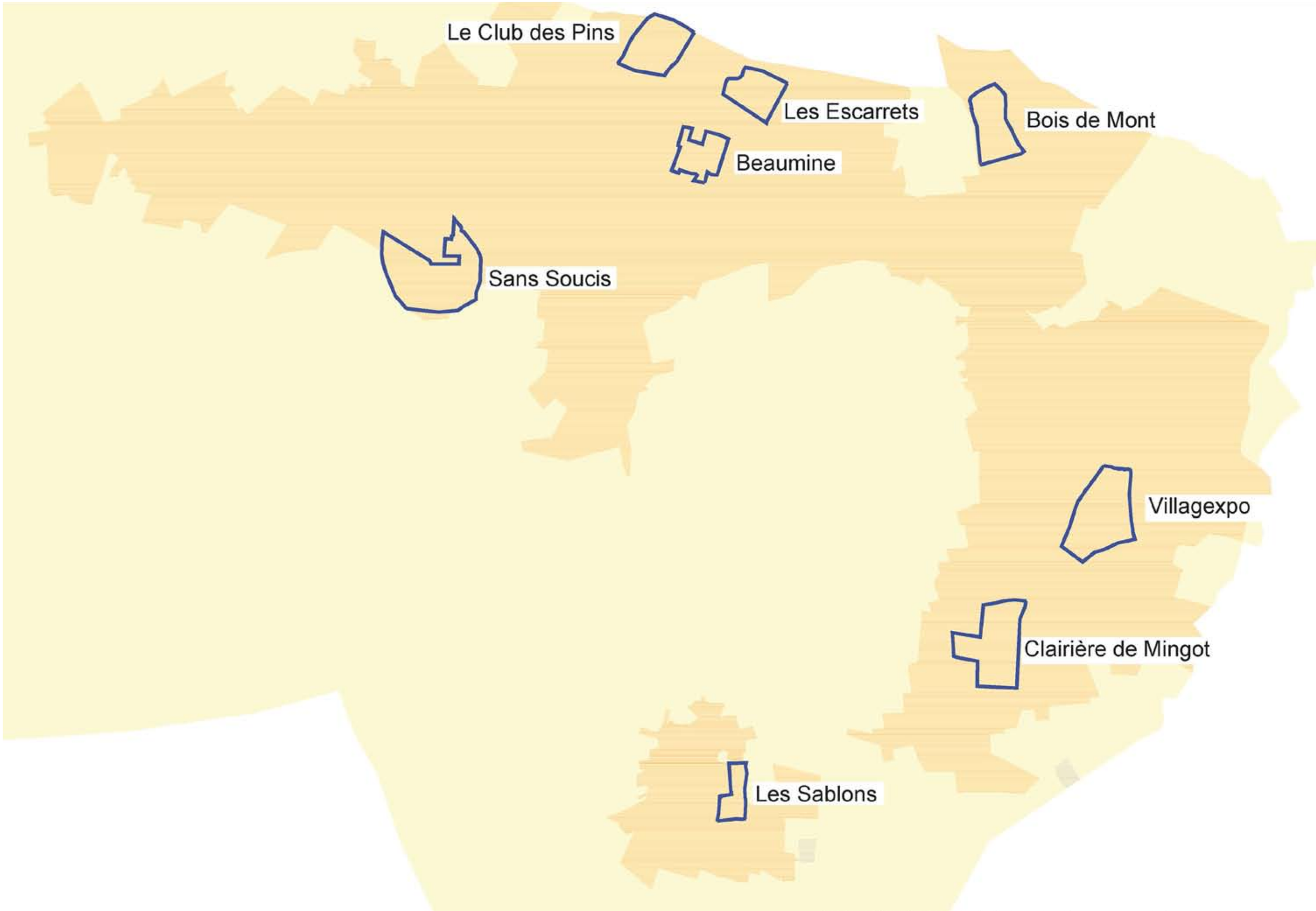

RECOMMANDATIONS

▶ *BOIS DE MONT*

▶ *BEAUMINE*

▶ *SANS SOUCIS*

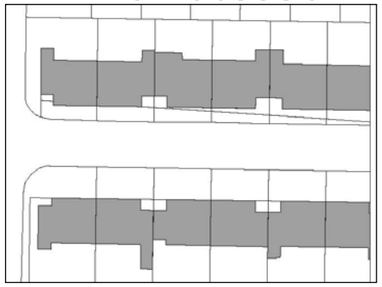

▶ *LES SABLONS*

▶ *CLAIRIÈRE DE MINGOT*

Au-delà des lotissements en construction libre, on peut identifier sur le territoire de la commune un certain nombre d'opérations groupées (notamment les 8 figurant sur la carte de la page précédente) dont il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques dans les tendances d'évolution, (voir les recommandations architecturales partie B2 1 « constructions de l'après-guerre à nos jours »).

⦿ *COMPOSITION D'ENSEMBLE :*

Il y a lieu de préserver la lecture de la composition d'ensemble de ces opérations, (tracés de voies et leurs plantations d'accompagnement, espaces communs de proximité, boisements sur espaces communs, …), et d'assurer un renouvellement des arbres dans le cadre de la gestion du végétal sur l'espace public.

Dans certains cas, ce sont les plantations sur les parcelles privées bâties, (arbres sur les parcelles, arbustes constituant les clôtures,…) qui constituent ou participent fortement à la lecture de la composition de l'opération ; il y a lieu d'assurer la pérennité de ce patrimoine végétal qui est souvent perçu comme une contrainte par leur propriétaire, (protection, entretien, renouvellement,…).

Dans d'autres cas, ce sont les modèles architecturaux des bâtiments qui assurent la cohérence de l'ensemble et la lecture de l'espace public ; il y a donc lieu de respecter les caractéristiques architecturales initiale de chaque modèle de maison à l'occasion de travaux de rénovation.

⦿ *LIMITES « PRIVÉ-PUBLIC » :*

A l'origine, la qualité urbaine et paysagère de ces opérations reposait souvent sur un traitement spécifique à chaque opération basé sur une unité de modèles de clôture, qui au cours du temps, à l'occasion de mutations foncières, ou en fonction des usages ont tendance à s'individualiser et de perdre de la qualité.

Ainsi, il y a lieu d'une part de pérenniser les clôtures végétales d'origine en assurant leur entretien, (taille) et leur renouvellement et d'autre part soit de restituer les clôtures d'origine soit de les adapter aux besoins d'aujourd'hui en cohérence avec l'existant.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

couvertures	épidermes	façades

tuile à rabat en L inadaptée aux travaux de restauration

restaurer les façades en pierre et ne pas couvrir d'un enduit plastique

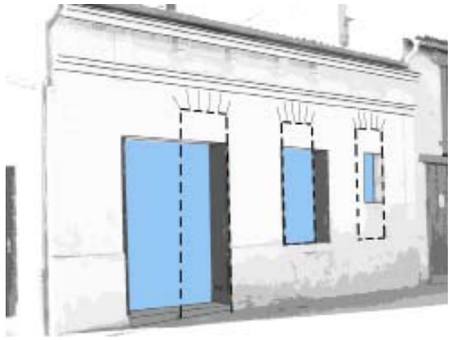

ne pas modifier les percements sur de simples critères fonctionnels mais préserver les rythmes et proportions de baies

tuile canal en recouvrement de la planche de rive

restaurer les façades en pierre et ne pas couvrir d'un enduit plastique

respecter les rythmes de percements réguliers

⦿ COUVERTURES :

Il s'agit dans la mesure du possible de restituer les couvertures en tuile canal en privilégiant l'utilisation de la tuile canal à crochet dessous et des tuiles de récupération pour le dessus. A défaut, on utilisera des tuiles dites « canal » d'aspect similaire dont la dimension correspondra à 12 tuiles au m2, elles seront en terre cuite de teinte naturelle ; on évitera en général les tuiles aux tons panachés, de teinte noire, ou vernissées.
Pour les rives on privilégiera le traitement avec un rang de tuile canal en recouvrement avec ou sans bardelis ; on évitera les tuiles à rabat en L recouvrant la planche de rive et qui la masquent car elles ne font pas partie des éléments de vocabulaire de l'architecture traditionnelle.
Les dispositifs nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables, tels que les capteurs solaires devront s'inscrire dans la pente du versant de toiture concerné, leur implantation doit s'appuyer sur le rythme des percements de la façade.

⦿ EPIDERMES :

Les façades des constructions dont les maçonneries sont conçues pour être protégées par un enduit devront en général conserver cette protection.
Les maçonneries traditionnelles et protégées par un enduit originel à la chaux seront prioritairement restaurées ou pré-enduites d'un mortier de chaux naturelle (tout apport de ciment est à éviter).
Les enduits doivent être faits de façon à se trouver au nu des pierres appareillées d'encadrement sauf quand ce dernier est construit dès l'origine pour être en saillie du mur de façade.
Pour la pierre appareillée apparente, on privilégiera le traitement avec des techniques de nettoyage qui n'altèrent pas l'épiderme du matériau (lavage, brossage, gommage, ...) et qui ne sont pas de nature à porter atteinte à sa bonne conservation ; les ravalements (grattage, ponçage, sablage, chemin de fer, acides, ...) sont à éviter
Les joints à la chaux des pierres de taille (encadrements, mouluration, corniche, appareillages, ...) seront dégarnis à la scie (sciotte) pour conserver leur largeur originelle, et rejointés au mortier de chaux naturelle (tout apport de ciment est à éviter).

⦿ FACADES :

Lors des travaux d'amélioration, il y a lieu de respecter le rythme des percements existants et en cas de création d'ouvertures, de privilégier la reprise des proportions des baies anciennes et en général s'appuyer sur les principes de composition des façades existants.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

menuiseries

éviter l'ajout de châssis ou double fenêtre dans l'épaisseur du tableau

dessin de menuiserie et coffre de volet roulant inadaptés

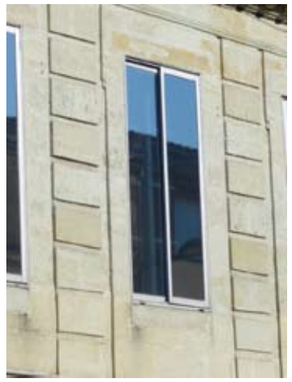

éviter les doubles-fenêtres sur la totalité de la largeur du tableau

éviter l'emploi de vernis et de lasures ton bois

respecter les caractéristiques d'origine des portes d'entrées

éviter la mise en place de volets roulants

choisir des portes d'entrée plus simples

conserver et restaurer les portes d'entrée anciennes

préserver la lecture des tableaux de la baie

⦿ MENUISERIES :

Les nouvelles menuiseries et les volets devront correspondre à la forme et à la dimension des baies d'origine, les menuiseries seront placées environ 15 à 20 centimètres du nu de la façade afin de conserver la lecture des tableaux des ouvertures.

Les volets en bois existants seront prioritairement restaurés ou remplacés à l'identique, qu'ils soient à deux battants composés de lames en bois verticales assemblées avec deux barres, sans écharpe, ou repliables dans le tableau.

⦿ COULEURS :

L'emploi de la palette chromatique traditionnelle de trois ou quatre tons des éléments composant les façades des immeubles, (mur, encadrement de baie, volets, menuiserie) sera privilégiée. Les colorations extérieures au caractère du lieu pour les façades sont à éviter (bleu, jaune vif, vert, rose, ...).

Les menuiseries extérieures (portes d'entrée, fenêtres, portes-fenêtres, volets, ...) seront prioritairement peintes, laquées le cas échéant protégées par une lasure opaque, les vernis ou lasures ton bois sont déconseillés.

Afin de préserver une harmonie, le nombre de couleurs est limité à deux avec des teintes claires pour les menuiseries et les volets : blanc cassé, gris-beige, sable avec soit des teintes identiques soit des teintes plus soutenues pour les portes d'entrées comme par exemple : bleu marine, ocre rouge, vert foncé.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

couvertures

préserver la décomposition en volumes d'origine

conserver et restaurer les détails de couverture, zinguerie, cheminée, faîtage décorés et poinçons

bande de rive en zinc en recouvrement de la planche de rive

épidermes

préserver les modénatures de façade et les éléments de décor

préserver les encadrements de baie

⦿ COUVERTURES

Il y a lieu de restituer prioritairement les couvertures d'origine en tuile mécanique dite «de Marseille» en terre cuite rouge en partie courante et utiliser des tuiles canal hourdée au mortier bâtard pour les arêtiers et le faîtage ; les éventuels éléments de décor sont à restituer, (faîtages, poinçons,…).
Pour les rives on privilégiera un traitement avec un rang de tuile canal en recouvrement avec ou sans bardelis ou à base de bandes de rive en zinc munies d'un ourlet ; on évitera les tuiles à rabat en L recouvrant la planche de rive et qui la masquent car elles ne font pas partie des éléments de vocabulaire de l'architecture éclectique.
Les dispositifs nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables, tels que les capteurs solaires devront s'inscrire dans la pente du versant de toiture concerné, leur implantation doit s'appuyer sur le rythme des percements de la façade.

⦿ EPIDERMES

Il y a lieu de conserver les matériaux apparents en façade : pierre taillée, brique, enduits, montants en bois et respecter leur utilisation dans la modénature des façades : soubassements, bandeaux, chaînages, entourages de baies. Les éléments décoratifs ou de structure réalisés en ferronnerie, fer forgé ou fonte seront conservés et restaurés à l'identique.

⦿ FACADES

Lors des travaux d'amélioration, il y a lieu de respecter le rythme des percements existants et en cas de création d'ouvertures, de privilégier la reprise des proportions des baies anciennes et en général s'appuyer sur les principes de composition des façades existants.

⦿ CHARPENTE, MENUISERIES ET BOISERIES EXTÉRIEURES

Il y a lieu de conserver ou restaurer à l'identique les ouvrages en bois apparents à l'extérieur : pièces de charpente, balcons, planches de rives et lambrequins, … qui constituent des éléments de décor typiques de ces architectures.
Les nouvelles menuiseries et les volets devront correspondre à la forme et à la dimension des baies d'origine, les menuiseries seront placées environ 15 à 20 centimètres du nu de la façade afin de conserver la lecture des tableaux des ouvertures.
Les volets en bois existants seront prioritairement restaurés ou remplacés à l'identique, que ce soit des persiennes, des volets à deux battants composés de lames en bois verticales assemblées avec deux barres, sans écharpe, ou repliables dans le tableau.

⦿ COULEURS

L'emploi de la palette chromatique traditionnelle de trois ou quatre tons des éléments composant les façades des immeubles, (mur, encadrement de baie, volets, menuiserie) sera privilégiée. Les colorations extérieures au caractère du lieu pour les façades sont à éviter (bleu, jaune vif, vert, rose, ...).
Les menuiseries extérieures (portes d'entrée, fenêtres, portes-fenêtres, volets, ...) seront prioritairement peintes, laquées le cas échéant protégées par une lasure opaque, les vernis ou lasures ton bois sont déconseillés.Afin de préserver une harmonie, le nombre de couleurs est limité à deux avec des teintes claires pour les menuiseries et les volets : blanc cassé, gris-beige, sable avec soit des teintes identiques soit des teintes plus soutenues pour les portes d'entrées comme par exemple : bleu marine, ocre rouge, vert foncé.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

respecter les composantes d'origine des façades (persiennes)

privilégier les portes d'entrée simples et non "datées" avec imposte ou châssis vitré pour apporter de la lumière

mise en peinture des façades respectant la composition du bâtiment

coffre de volet-roulant mal intégré à la baie

⦿ COUVERTURES

Il y a lieu de respecter prioritairement les pentes et volumes de toiture d'origine à l'occasion de travaux d'extension ; en cas de surélévation le volume pourra dépendre du parti architectural.

Les dispositifs nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables, tels que les capteurs solaires devront s'inscrire dans la pente du versant de toiture concerné, leur implantation doit s'appuyer sur le rythme des percements de la façade ; en cas de toit terrasse, les capteurs devront être traités comme un volume architectural.

⦿ EPIDERMES

Lors de travaux de ravalement des façades ou d'amélioration de la performance énergétique, il y a lieu prioritairement de conserver les principes de composition et de polychromie d'origine des revêtements de façade.

⦿ FACADES

Lors des travaux d'amélioration, il y a lieu de respecter le rythme des percements existants et en cas de création d'ouvertures, de privilégier la reprise des proportions des baies existantes et en général s'appuyer sur les principes de composition des façades existants.

⦿ MENUISERIES

Lors de remplacement de menuiseries, les nouvelles menuiseries devront respecter la forme et la dimension des baies d'origine.
Les volets existants devront être prioritairement restaurés ou remplacés à l'identique, la mise en place de volets roulants devra être étudiée avec soin afin de respecter la lecture d'origine des baies ; on privilégiera la pose des coffres de volets roulants à l'intérieur.

⦿ COULEURS

L'emploi de la palette chromatique d'origine des éléments composant les façades des immeubles, (mur, encadrement de baie, volets, menuiserie) sera privilégiée. Les colorations extérieures au caractère du lieu pour les façades sont à exclure (bleu, jaune vif, vert, rose, ...).

RECOMMANDATIONS

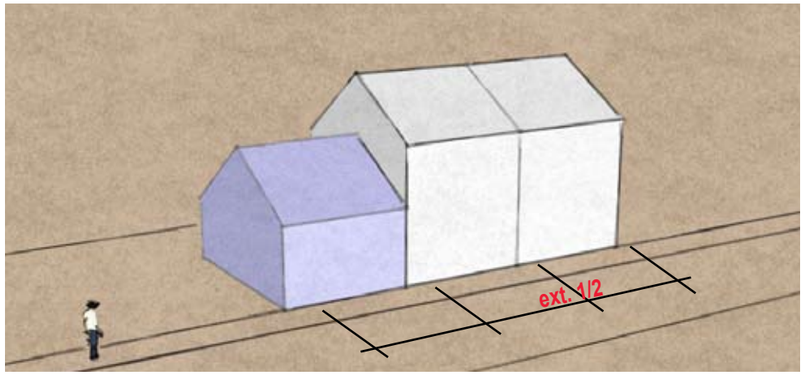

Au cours du temps, les besoins de chacun évoluent et il peut être nécessaire de procéder à une extension de sa maison, dans ce cas quelques principes à prendre en compte :

- L'extension ne doit pas « écraser » le bâtiment d'origine afin de préserver la lecture de son volume,
- ainsi une proportion est à respecter : la longueur de l'extension est à limiter à entre le tiers et la moitié de la longueur du bâtiment d'origine.
- Reprendre les mêmes pentes pour l'extension que celle des toits de l'existant pour constituer un ensemble cohérent
- Choisir un parti pris d'extension soit s'inscrire en continuité de l'existant soit s'inscrire en contraste avec un nouveau volume ne rentrant pas en concurrence avec le volume d'origine, (voir croquis ci-contre)

s'inscrire en continuité

utiliser le volume en appentis

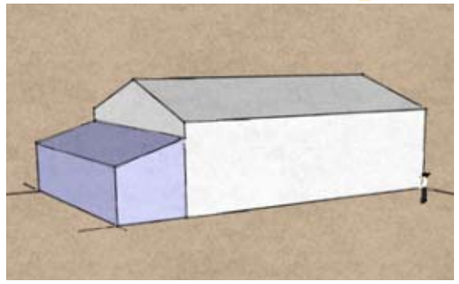

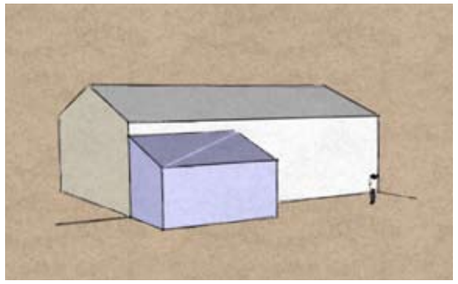

s'étendre dans le prolongement du volume initial

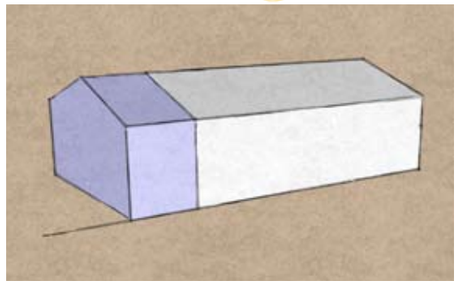

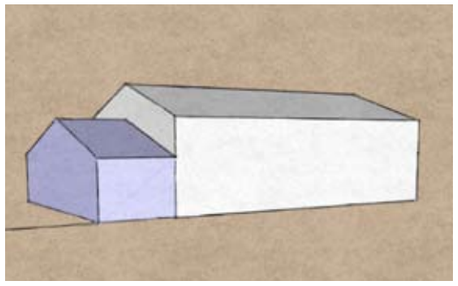

s'inscrire en contraste

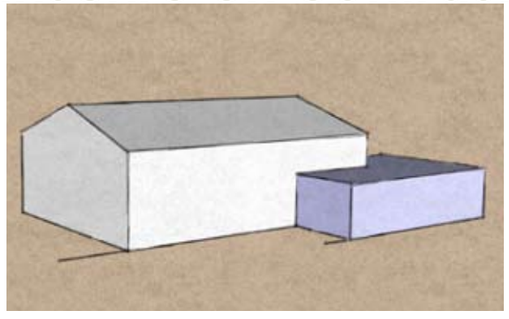

un nouveau volume ne rentrant pas en concurrence avec le volume d'origine et peut apporter une valeur d'usage (terrasse accessible depuis l'étage)

RECOMMANDATIONS

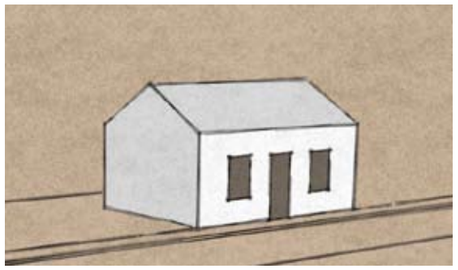

volume initial

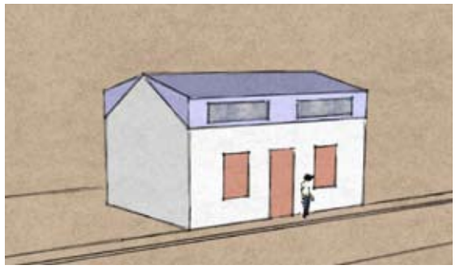

la pente de toiture perturbe la volumétrie initiale

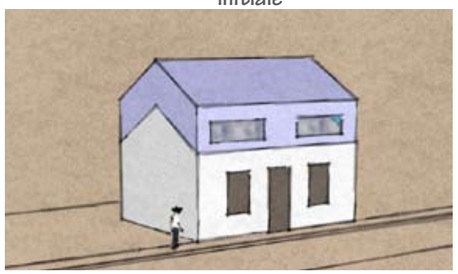

la proportion des baies de la surélévation ne correspond pas à celle du rez-de-chaussée

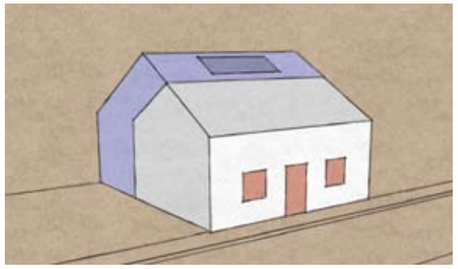

privilégier la surélévation sur l'arrière du volume de toiture coté rue

privilégier la surélévation partielle

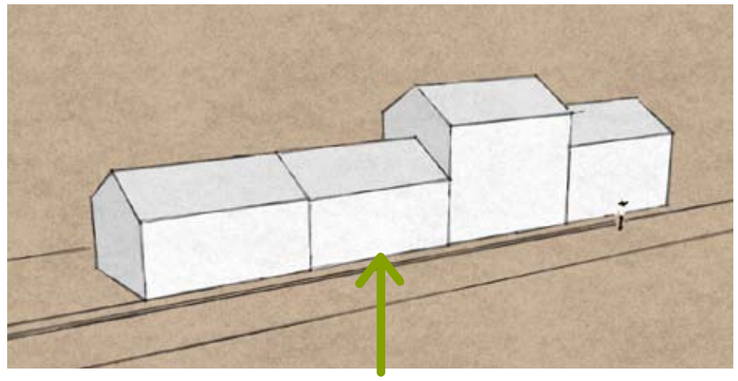

volume initial

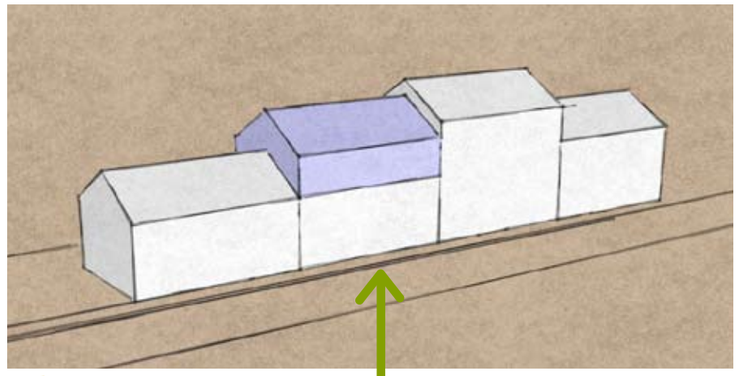

une surélévation peut contribuer à dynamiser le front bâti de la rue

Au cours du temps, les besoins de chacun évoluent et il peut être nécessaire de procéder à une surélévation de sa maison, dans ce cas quelques principes à prendre en compte :

- La surélévation peut concerner la totalité de l'emprise le bâtiment d'origine ou une partie seulement, dans ce cas il y aura lieu de respecter une proportion permettant d'éviter l'effet « chandelle » pour le volume créé ; la longueur de la surélévation devant se situer entre le tiers et la moitié de la longueur du bâtiment d'origine.
- Respecter la pente d'origine du toit, et/ou retrouver les pentes de toit dominantes de l'ensemble bâti
- Eviter la rehausse de toits qui ont des volumes complexes comme ceux des maisons d'inspiration éclectique
- Reprendre pour le volume surélevé le même sens de faîtage que ceux du bâtiment initial
- Choisir un parti pris de surélévation soit s'inscrire en imitation de l'existant, (rythme des baies, proportions, …), soit s'inscrire en contraste avec une écriture contemporaine, (effet de couronnement, choix et mise en œuvre de matériaux, (voir croquis ci-contre)

choisir un parti de surélévation :

> en imitation

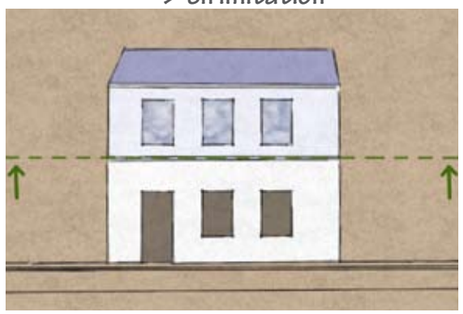

> en contraste

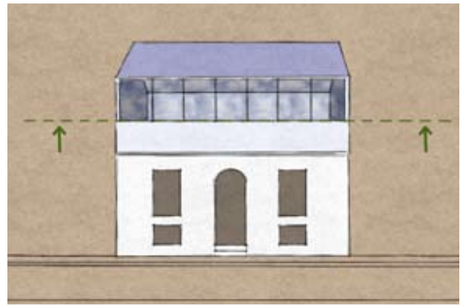

il n'existe pas de solution "type" ; chaque projet est différent, il doit être étudié au cas par cas

exemple de surélévation en imitation

exemple de surélévation "en contraste"

exemple de surélévation "en contraste"

à éviter

RECOMMANDATIONS

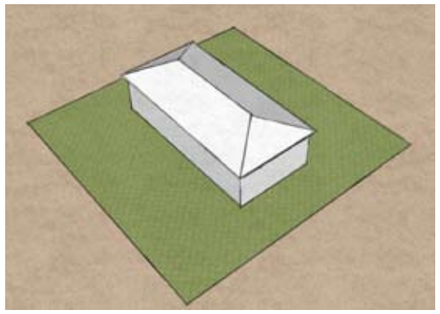

volume initial

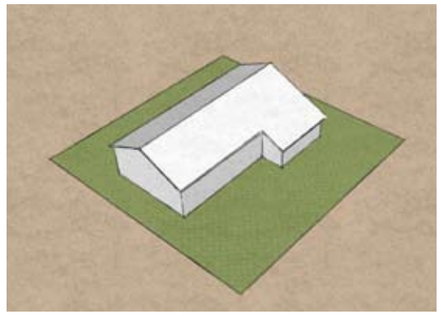

volume initial

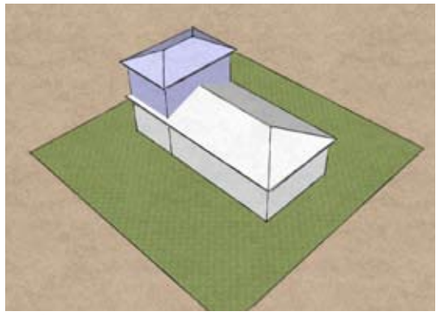

volume ne respectant pas l'axe de faîtage

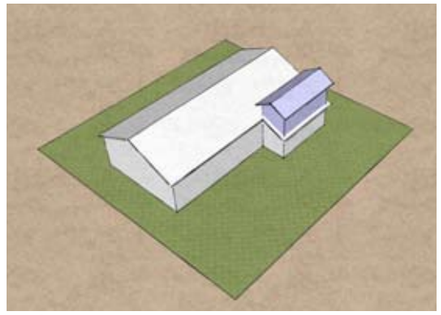

problème d'échelle

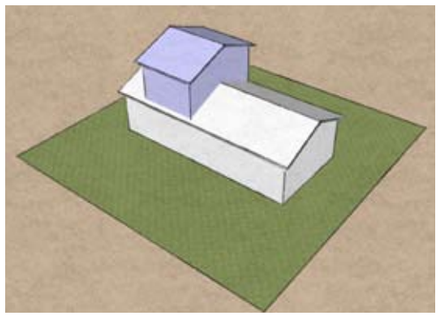

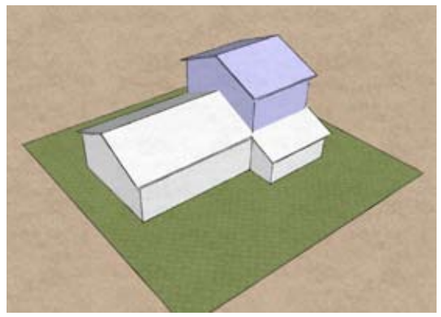

respect de l'échelle et des axes de faîtage

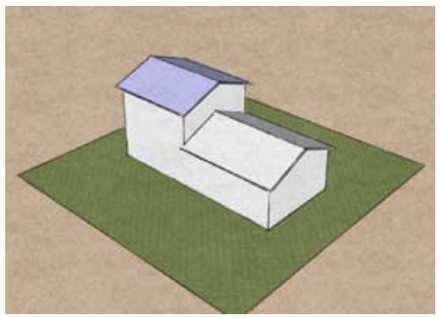

respect de l'axe de faîtage

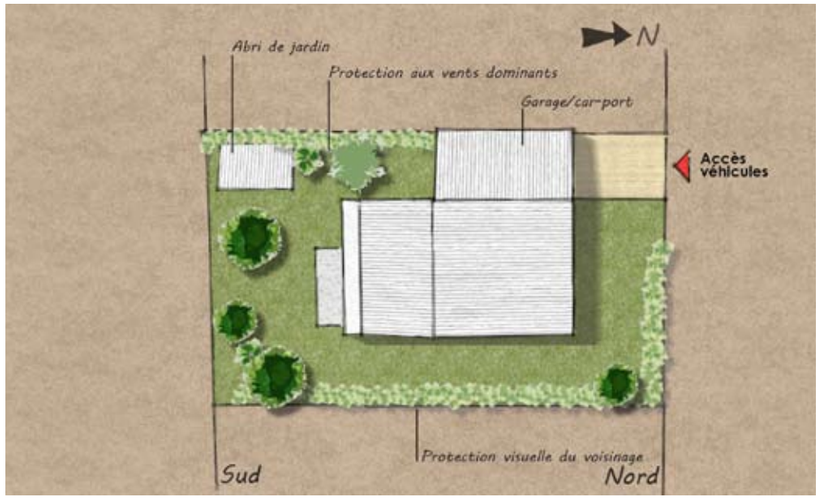

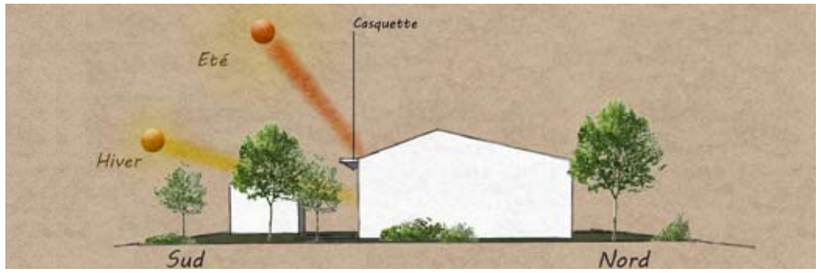

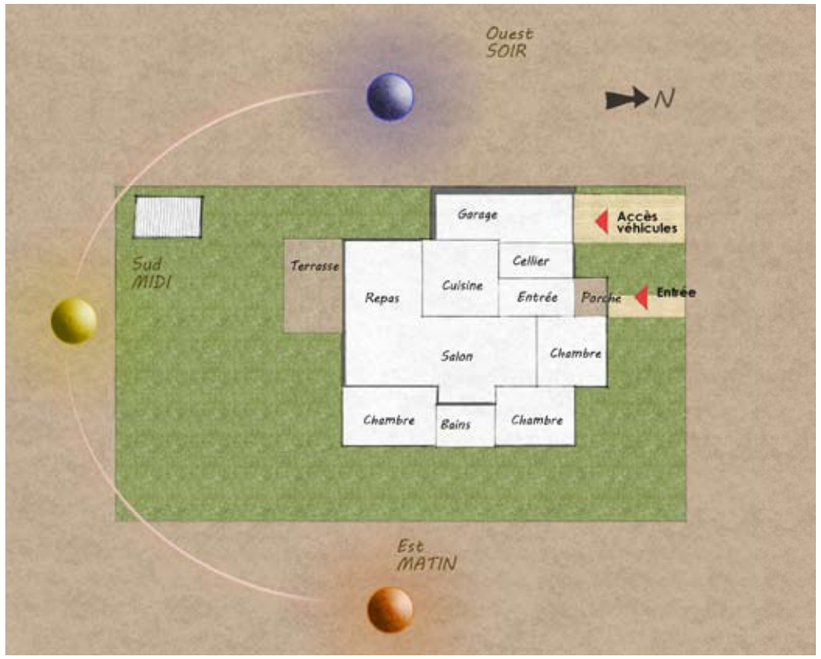

⦿ *RESPECTER DES PRINCIPES BIOCLIMATIQUES PASSIFS*

Dans l'organisation du logement, on privilégiera le respect des principes bio climatiques passifs en prenant en compte la course du soleil et les vents dominants sur la parcelle :

- privilégier l'implantation de volumes non chauffés, (le garage par exemple) du coté ouest ou nord et de volumes tampons, (hall d'entrée avec sas, buanderie, annexe) du coté nord car cela limite les déperditions et permet de se protéger des vents dominants et du froid l'hiver.
- privilégier l'implantation des pièces de vie du coté sud car c'est la seule qui permet de maîtriser les apports solaires à chaque saison :

  -L'hiver le soleil étant bas, les pièces du logement bénéficient d'un maximum d'apports solaires qui limitent les besoins en chauffage.

  -L'été grâce à des protections de type débord de toit, auvent, casquette, brise soleil, … les pièces ne subissent pas les surchauffes induites par les apports solaires car le soleil est plus haut que l'hiver.

Des arbres à feuillage caduc implantés devant les pièces de vie au sud, contribuent à la protection des façades grâce à l'ombre du feuillage, sans porter atteinte aux apports solaires l'hiver car les arbres ont perdu leurs feuilles.

-l'implantation des chambres pourra dépendre de leur utilisation et du mode de vie des occupants, elles pourront être implantées du coté Est pour bénéficier du soleil du matin, à l'ouest il y aura lieu de prévoir des dispositifs de protection solaire verticaux pour se protéger des surchauffes d'été car le soleil est bas et ardent à cette saison

⦿ *PRIVILÉGIER LA COMPACITÉ DU BÂTI*

A surface habitable égale, la surface des parois extérieures, (murs, toitures) peut varier de façon significative selon la complexité des volumes du bâtiment. Un bâti compact sera moins cher à construire et permettra de limiter les déperditions sur le plan thermique et ainsi de réduire la facture de chauffage.

⦿ *PENSER AU CONFORT D'ÉTÉ*

Le respect des principes bio climatiques permet de profiter des apports solaires l'hiver et de limiter surchauffes solaires d'été, mais cela doit s'accompagner d'un travail sur l'inertie et surtout sur la ventilation.

Ainsi, il y a lieu de privilégier des logements « traversant », (bénéficiant d'une double exposition) qui permettent d'assurer une ventilation naturelle et ainsi de rafraîchir les pièces sans avoir besoin de climatisation.

La présence d'éléments de maçonnerie pleins apportent de l'inertie au logement, l'été la fraîcheur de la nuit est stockée puis restituée le jour, l'hiver cela marche dans l'autre sens : les jours ensoleillés la chaleur stockée dans la journée est restituée la nuit.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

volumes et façades

éviter les volumes complexes

des volumes simples comme source d'inspiration

reprendre la régularité du rythme des percements et les proportions de baies verticales

couvertures

absence d'avant-toit sur la façade pignon et rive traitée avec des tuiles à rabat

avant-toit traditionnel avec tuiles en recouvrement de la planche de rive

éviter les tuiles noires qui sont rarement en relation avec le contexte bâti

Sont considérés « d'inspiration traditionnelle », les projets de construction reprenant des modèles de constructions anciennes établis et construits selon les caractéristiques dominantes du bâti reproduit traditionnellement dans le secteur géographique concerné.
Dans notre cas, il est préconisé une approche basée sur la reprise des typologies d'influence girondine qui doivent si possible être implantées en respectant leurs organisations spatiales traditionnelles.

⦿ VOLUMES

Généralement il y a lieu de privilégier le choix de volumes simples, de proportions rectangulaires, et assez compacts.

⦿ FACADES

D'une manière générale on écartera les pastiches et imitations de styles architecturaux extérieurs à la région.
Les rythmes des percements (portes, fenêtres, ...) composant la façade seront harmonisés selon la typologie architecturale choisie ou selon le rythme parcellaire du contexte bâti.
On privilégiera les baies de proportions verticales (hauteur supérieure ou égale à 1,5 fois la largeur) qui possèdent l'avantage de faire entrer la lumière naturelle en profondeur dans les pièces.

⦿ COUVERTURES

On privilégiera prioritairement l'emploi des toitures à deux pentes, des volumes à trois ou quatre pentes peuvent être employées selon la typologie architecturale choisie, il y aura lieu d'écarter les multiplications de volumes et de pans de toitures qui constituent des surcoûts pour l'acquéreur et qui sont banalisantes par rapport à l'identité de la commune.

Dans un souci d'harmonie avec les constructions existantes et pour respecter la tonalité générale des couvertures, on privilégiera l'emploi de tuiles dites "canal" ou d'aspect similaire en terre cuite de teinte naturelle dont la dimension correspondra à 12 tuiles au m2 ; on évitera les tuiles aux tons panachés, ou vernissées. L'emploi de tuiles de teinte noire possédant des petites ondes est déconseillé sur ce type de construction d'inspiration traditionnelle girondine.

On choisira des pentes des toits comprises entre 30 et 40 %, les avant-toits généreux (d'environ 40 cm) viendront protéger les façades des intempéries y compris sur les façades pignons, ils seront adaptés selon la typologie choisie. Les avant toits réalisés en lambris en bois ou PVC sont déconseillés, on privilégiera l'emploi de voliges non jointives

menuiseries

savoir rester simple dans le choix des portes, menuiseries et accessoires

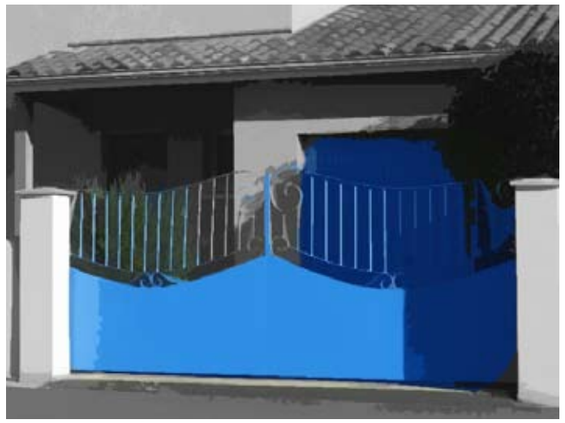

éviter les couleurs vives et leur emploi en grande surface (portail)

épidermes

éviter les teintes d'enduit trop soutenues et contrastant avec leur environnement

La planche de rive suivant le rampant sera protégée par une rangée de tuiles canal bâties en recouvrement avec ou sans bardelis ou à base de bandes de rive en zinc munies d'un ourlet ; on évitera les tuiles à rabat en L recouvrant la planche de rive et qui la masquent car elles ne font pas partie des éléments de vocabulaire de l'architecture traditionnelle.

Pour les souches de cheminée, on évitera l'emploi de sorties de toit préfabriquées dites « régionales » ; on pourra les réaliser en brique enduite afin de constituer une souche de bonnes proportions et les couvrir de quelques tuiles canal ou d'un chapeau en métal ; les plaques en béton étant déconseillées.

Les dispositifs nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables, tels que les capteurs solaires devront s'inscrire dans la pente du versant de toiture concerné, leur implantation doit s'appuyer sur le rythme des percements de la façade.

⦿ *MENUISERIES*

Les menuiseries seront placées en fond de tableau des encadrements des ouvertures afin de préserver la lecture des percements sur la façade. Dans le cas d'emploi de menuiseries en PVC ou aluminium on veillera au respect des proportions de cadre dormant, de montant et traverses d'ouvrant des menuiseries traditionnelles en bois ; la mise en place de « petits bois » à l'intérieur des double vitrages est déconseillée.

Selon la typologie choisie, on privilégiera les volets à deux battants composés de lames en bois verticales assemblées avec deux barres et sans écharpe, soit les volets et persiennes repliables dans le tableau.

Les menuiseries extérieures (portes d'entrée, fenêtres, porte-fenêtres, volets, ...) seront prioritairement peintes ou laquées, le cas échéant protégées par une lasure opaque, les vernis ou lasures ton bois sont déconseillés.

Afin de préserver une harmonie, le nombre de couleurs est limité à deux avec des teintes claires pour les menuiseries : blanc cassé, gris-beige, sable et des teintes plus soutenues pour les volets et portes d'entrées. Les colorations extérieures au caractère du lieu pour les façades sont à exclure (bleu, jaune vif, vert, rose, ...).

⦿ *EPIDERMES*

Les enduits seront de type mortier de chaux et sable de carrière ou enduit de substitution d'aspect équivalent à l'exclusion du ciment ; finition taloché, brossé ou gratté ; de teinte claire.
Les colorations extérieures au caractère du lieu sont à exclure (bleu, jaune vif, vert, rose, ...).

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

éviter l'ajout de petits volumes et la multiplication des baies ; travailler les proportions de baies

éviter les effets de polychromie contrastée et travailler les façades dans leur épaisseur

donner une nouvelle image architecturale à du bâti sans caractère par l'emploi du bois

l'expression contemporaine ne nécessite pas de s'appuyer sur des enduits blanc et gris et sur des tuiles noires

volume simple et matériaux traditionnels

volume simple et matériaux contemporains

Sont considérés « d'inspiration contemporaine », les projets de construction relevant d'une démarche de création architecturale qui s'appuie sur une conception originale (volumétrie, percements, matériaux,…) et pour lesquels le concepteur est en mesure de motiver et de justifier qu'elle s'insère de façon harmonieuse dans le paysage environnant.

La conception de ces constructions d'inspiration contemporaine peut s'appuyer notamment sur une réinterprétation des composantes de l'architecture traditionnelle en abordant par exemple :

- Simplicité de la volumétrie,
- Pentes de toitures,
- Proportion entre hauteur de la façade et celle du toit,
- Rythme et proportions des ouvertures,

Il ne s'agit pour autant de tomber dans le pastiche.

Il y a lieu d'éviter différentes couleurs d'enduit ; une teinte différente pour souligner un volume peut être admise.

Enfin, la démarche de qualité environnementale et l'intégration des énergies renouvelables peuvent amener l'introduction de nouvelles formes et à exprimer une architecture contemporaine en relation avec son territoire.

l'utilisation du bois

parement bois ajouré dont l'écartement est inadapté

assurer une protection aux intempéries des parements de façade en bois

parement bois ajouré bien dessiné

des valeurs d'usage à prendre en compte

assurer l'intimité des balcons et loggias aux étages dans le traitement des garde-corps

assurer l'intimité des prolongements extérieurs de pied d'immeuble collectif

effet de filtre végétal sur barreaudage métal d'un RdC affecté au stationnement

intégration des énergies renouvelables

difficultés d'intégration des énergies renouvelables (soleil et vent)

des panneaux solaires thermiques simplement posés

traitement architectural des panneaux solaires thermiques

exemples :

volume annexé accolé à la construction principale

construction annexe isolée en bois

Selon la situation on pourra traiter ces annexes soit de manière accolée à la construction principale soit de manière isolée.

-Dans le premier cas, elles peuvent être soit incluses à la construction principale, soit adossées au volume principal sous la forme d'un volume à deux pentes ou d'appentis.

-Dans le deuxième cas, si elles sont isolées de la construction principale, on privilégiera une différenciation, (en références aux anciennes granges que l'on trouve sur la commune) avec des façades en bois (voliges avec couvre-joint, bardages, clins) et couvertes en tuile, en général elles seront implantées sur la partie arrière de la parcelle.

▸CONSTRUCTION ACCOLÉE

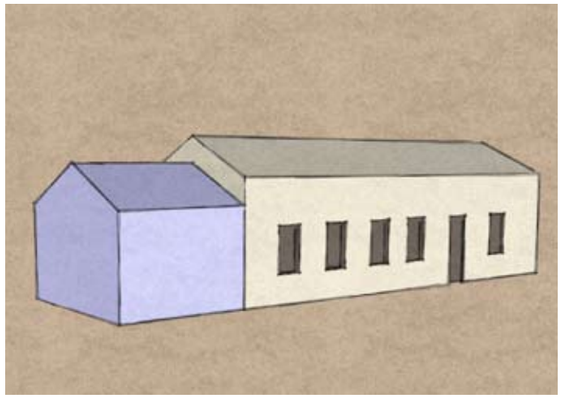

volume à 2 pentes

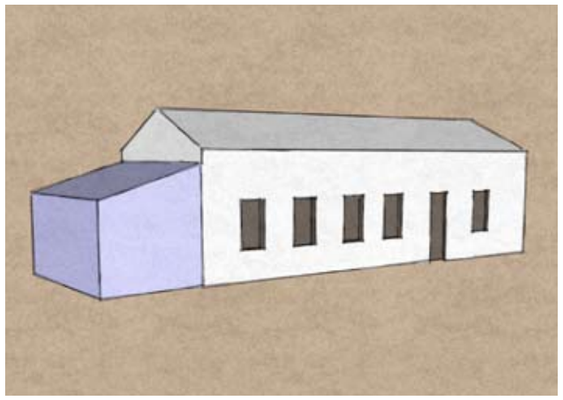

volume en appentis

▸CONSTRUCTION ISOLÉE

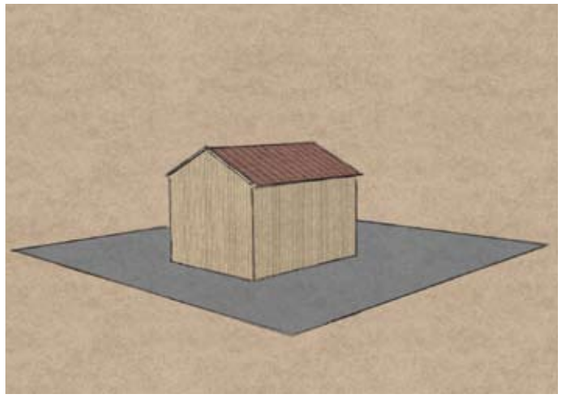

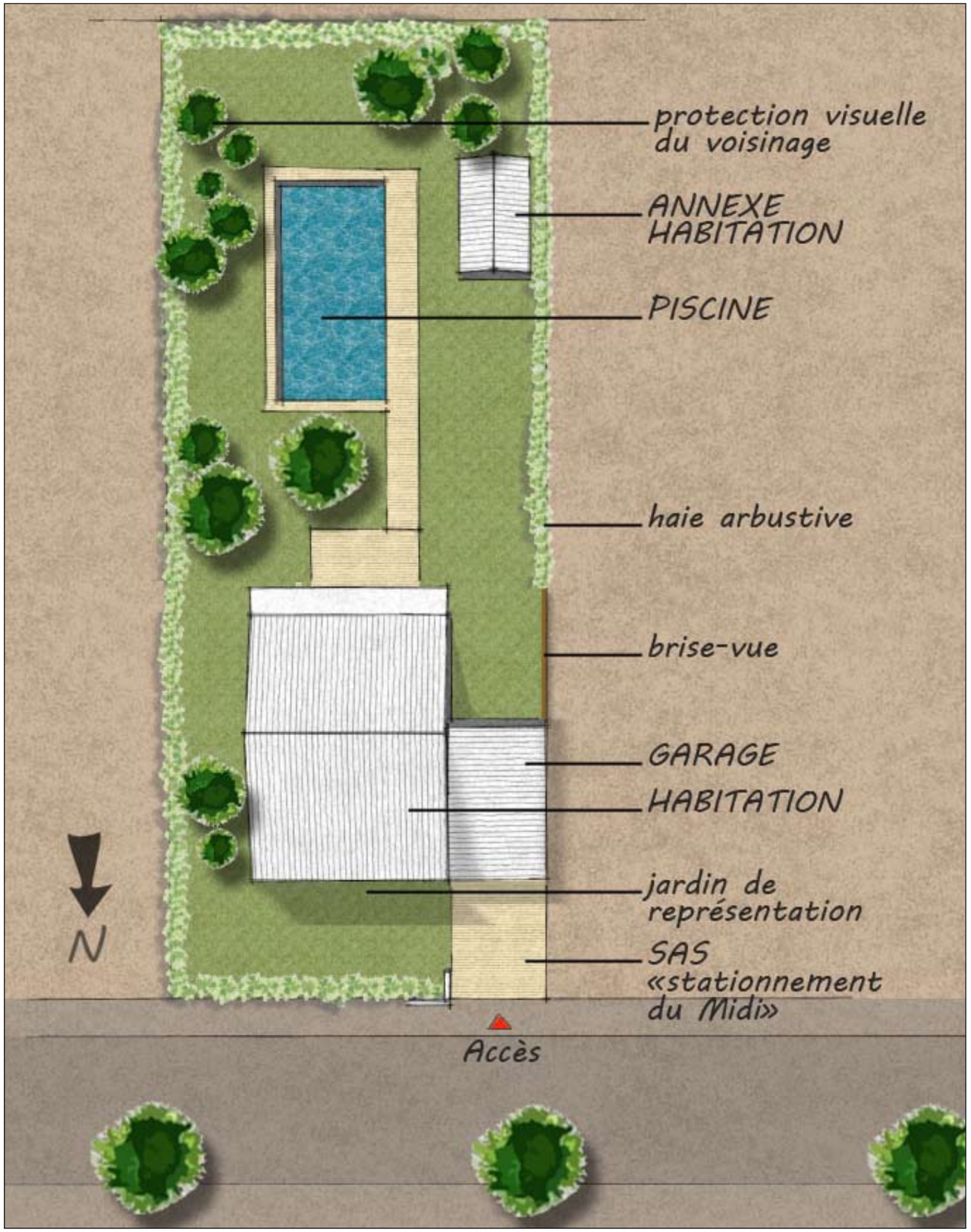

L'implantation de ces annexes pourra dépendre du contexte urbain, de la taille et de la configuration de la parcelle, toutefois des principes généraux peuvent être pris en compte, (voir le plan ci-contre) :

- Respecter les principes bio climatiques passifs dans le choix de l'orientation du logement, (comme vu précédemment),
- Prendre en compte les vues (à valoriser ou à protéger) afin d'assurer l'intimité de chacun
- Organiser la transition avec la rue, (sas devant le garage ou l'abri à voiture pour créer une place de « stationnement du midi » sans occuper ou déborder sur le trottoir, aménagement d'un jardin de représentation entre la maison et la rue, …),
- Privilégier une limite séparative dans l'implantation des annexes afin de laisse libre l'autre limite et ainsi ménager des vues sur les plantations des jardins constituant le cœur d'îlot.
- Anticiper les dispositifs de protection visuelle du voisinage lorsque on envisage de construire une piscine, (pré-verdissement,…)

CONSTATS ET POINTS D'APPUIS

La limite : la matérialisation du rapport au contexte et à la rue, au voisinage. Eviter frontalité et confrontation en aménageant des transitions et des filtres visuels

Les couleurs vives, les accumulations de matériaux ne favorisent pas une harmonie des limites

L'opacité, la monotonie des murs et des hautes haies persistantes monospécifiques créent des espaces fermés et austères

Une clôture transparente, mais trop visible (couleur et forme contrastant avec le contexte, hauteur inappropriée) constitue une limite en manque d'intégration

Eviter :

- trop d'opacité
- monotonie le long de la façade
- accumulation de matériaux
- couleurs vives, "artificielles"
- modénatures complexes

DES SOLUTIONS À ADAPTER AU CONTEXTE

Favoriser une adaptation suivant la typologie du bati, le contexte (urbain, rural...)

Les haies (persistantes ou mixtes) renforcent le caractère jardiné et adoucissent les limites spatiales

D'autres dispositifs paysagers : fossés, noues, modelés ...permettent une intégration de l'interface public/privé

S'adapter au contexte

Sur limite d'emprise publique, la clôture ne doit pas être réduite à sa fonction de protection voire de défense car elle constitue aussi l'interface entre le domaine public, « la rue » et l'espace privé « chez moi ».

Ainsi, édifier une clôture doit amener à se poser la question du contexte dans lequel on intervient et celle de l'image que l'on veut donner sur l'espace public.

Sur limite séparative, (entre voisins), la clôture marque une limite foncière et doit assurer une bonne intimité des usages de la parcelle. Pour répondre à cet objectif, plusieurs solutions sont envisageables, mais dans tous les cas on visera à « graduer » l'opacité des clôtures selon la situation, en limitant les parois opaques ou brise vues aux abords immédiats de la maison et en utilisant au delà des grillages et treillages accompagnées de haies arbustives ou de plantes grimpantes.

Dans les deux cas, si la taille de la parcelle le permet on peut remplacer une haie implantée le long d'une limite par une implantation aléatoire du végétal sur plusieurs plans afin de constituer un filtre visuel assurant de l'intimité sur l'espace du jardin.

Favoriser :

Privilégier les dispositifs produisant un effet de filtre, (claire voie, treillages plantés de grimpantes, plantations aléatoire d'arbustes,…)
Préférer aux éléments en PVC les matériaux traditionnels ou naturels, (grilles et barreaudage en métal, lisses en bois, …)

Diversifier les essences végétales afin de constituer une haie arbustive mélangée variant selon les saisons

Dans le cas de murs et murets, enduire les maçonneries dans des teintes « pierre » claires en relation avec les clôtures de la séquence de rue concernée

GRILLES ET GRILLAGES

En limite de parc, d'équipement : une grille à barreaudage classique, un modèle à décliner

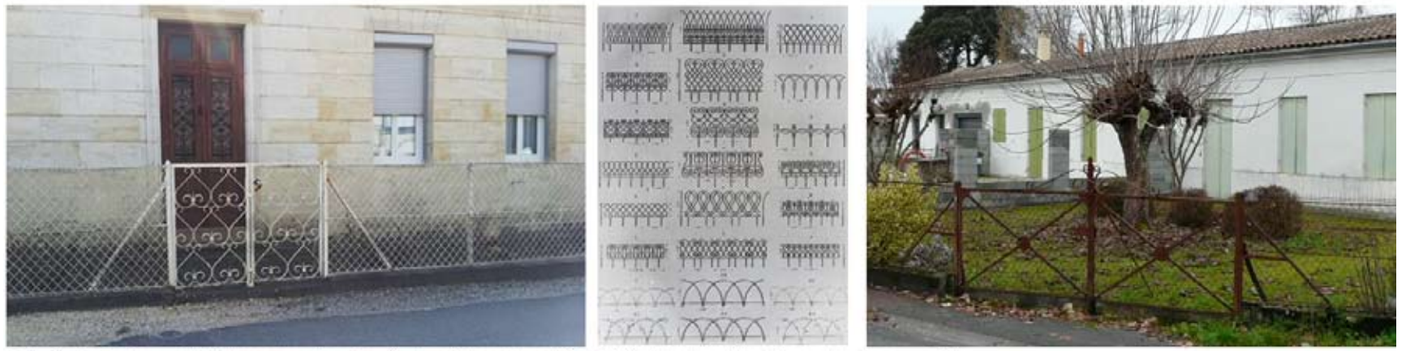

En limite de jardin avant (échoppe, maison de ville...) : grillages torsadés (h=1,00m) couleur blanche, anthracite ou «rouille»

En limite de jardin : grillages torsadés (h=1,50m maxi) couleur foncée (RAL à définir), treillis metallique en association avec une haie, des grimpantes planté coté privé ou public.

En limite de domaine, de résidence dans un cadre champêtre : une clôture rustique

des principes d'intégration paysagère à adopter :

- en fonction du recul du bâti (existence ou non d'un "jardin de devant")
- en fonction de la situation urbaine, de l'usage et du contexte paysager
- en centre-ville : grilles, barreaudage, murets et haie persistante selon charte (répartition 1/3 mur, 2/3 grille ou haie)
- dans les quartiers : haie et grillage, clôtures bois, murets bas... associés à des haies d'essences mélangées se rapportant à la palette de la charte (suivant entité paysagère)
- dans les espaces de nature : clôture champêtre, fossé, haie vive.

CLOTURES ET PALISSADES EN BOIS

En limite d'espace collectif planté, ou sur «jardin de devant» : clotures en bois, h= 1,20 m

Parois à claire-voie assurant une intimité en minimisant l'effet de mur (h<1,60m)

Palissade en bois sur arrières de jardins, h= 1,60 m maxi. Eviter les linéaires trop long (10 m maxi), pratiquer des interruptions végétalisées par exemple

des principes d'intégration paysagère à adopter :

- en fonction du recul du bâti (existence ou non d'un "jardin de devant")
- en fonction de la situation urbaine, de l'usage et du contexte paysager

LIMITES NATURELLES

des haies en mélange, dissimulant la clôture (plantation au-devant de la clôture implantée en retrait de la limite d'emprise) ; des plantations en pieds de murs constituent des jardins de poche en limite variable au cours des saisons

exemples de limites naturelles ou paysagères : claustra végétal de saules tressé, noue végétalisée, ha-ha

des principes d'intégration paysagère à adopter :

- en fonction du recul du bâti (existence ou non d'un "jardin de devant")
- en fonction de la situation urbaine, de l'usage et du contexte paysager

MODELÉS DE TERRAINS ET FOSSÉS

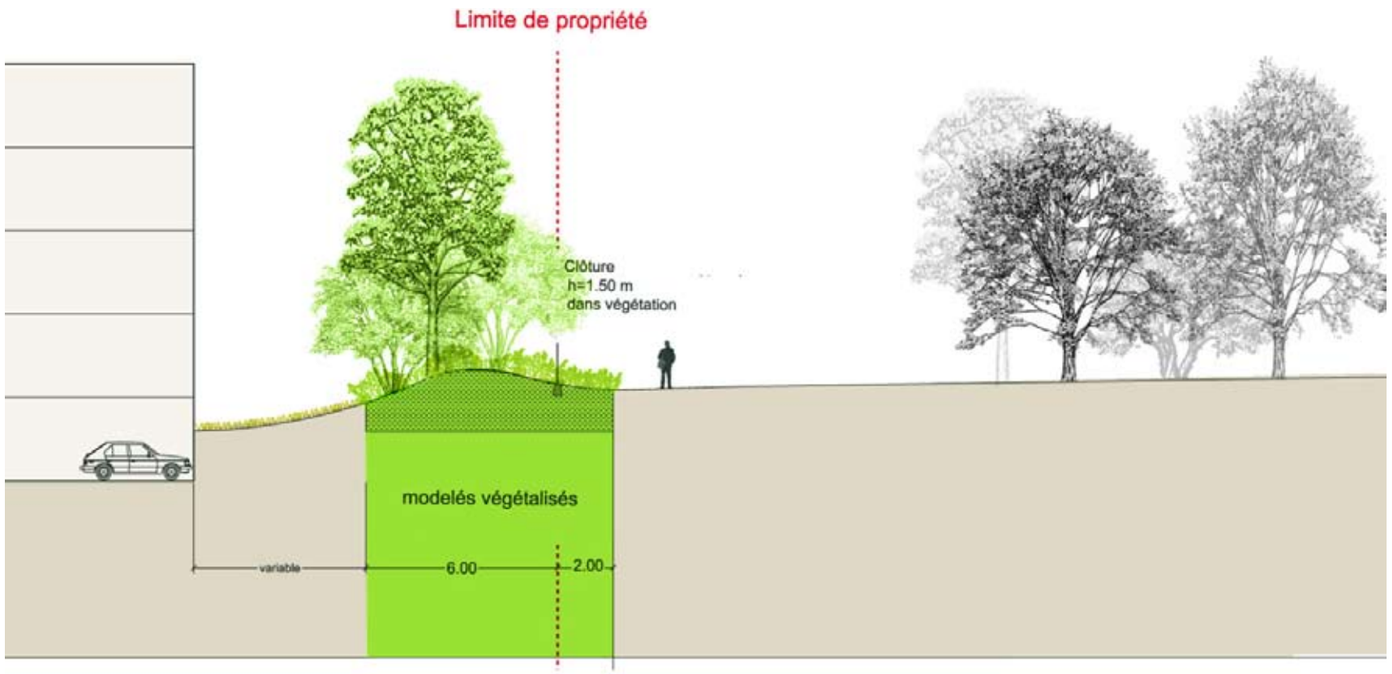

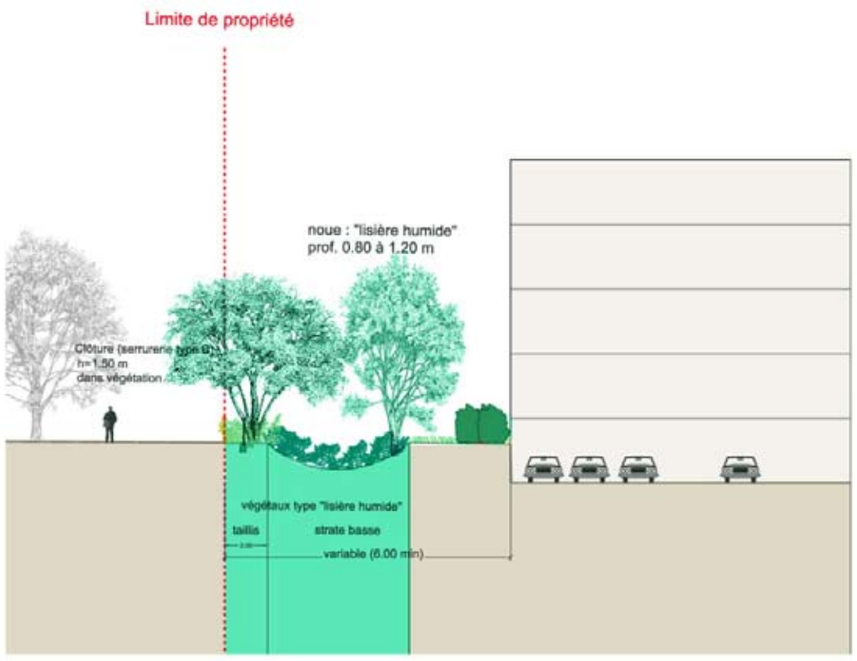

des principes d'intégration paysagère à adopter :

- en fonction du recul du bâti (existence ou non d'un "jardin de devant")
- en fonction de la situation urbaine, de l'usage et du contexte paysager

RECOMMANDATIONS

sas d'entrée (minéral)

sas d'entrée (végétal)

clôture "girondine" (échalas de châtaignier) en limite d'espace collectif planté

détail de sas d'entrée avec portillon

quand les "mauvaises herbes" participent à l'intégration des clôtures

- Favoriser l'Intégration des coffrets techniques dans la façade des bâtiments ou dans les clôtures.
- Mettre en place des dispositifs d'intégration, (vantaux devant les coffrets en cohérence avec les matériaux de la façade, murets techniques implantés perpendiculairement à la voie, habillage végétal, …)
- Créer un sas d'entrée, si la configuration le permet, pour créer une place de stationnement « de midi » sans déborder sur l'espace public.
- Réaliser un muret, implanté perpendiculairement à la voie pour limiter l'impact visuel des coffrets techniques, (en L par exemple pour intégrer aussi la boite aux lettres face à la rue)

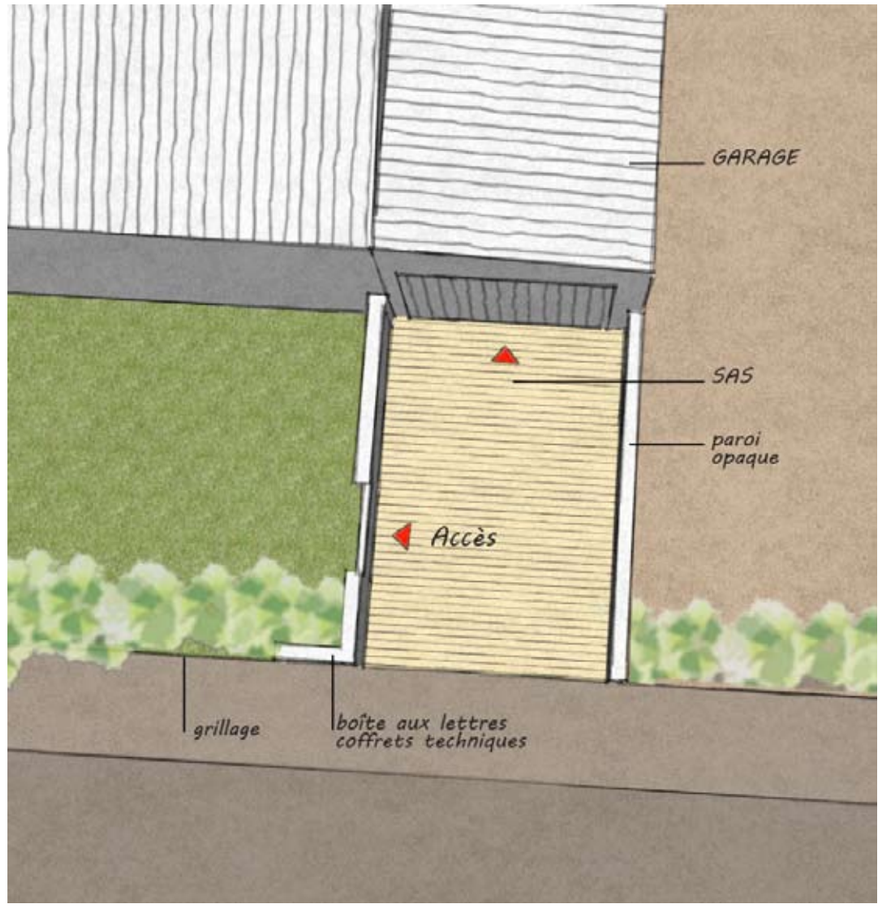

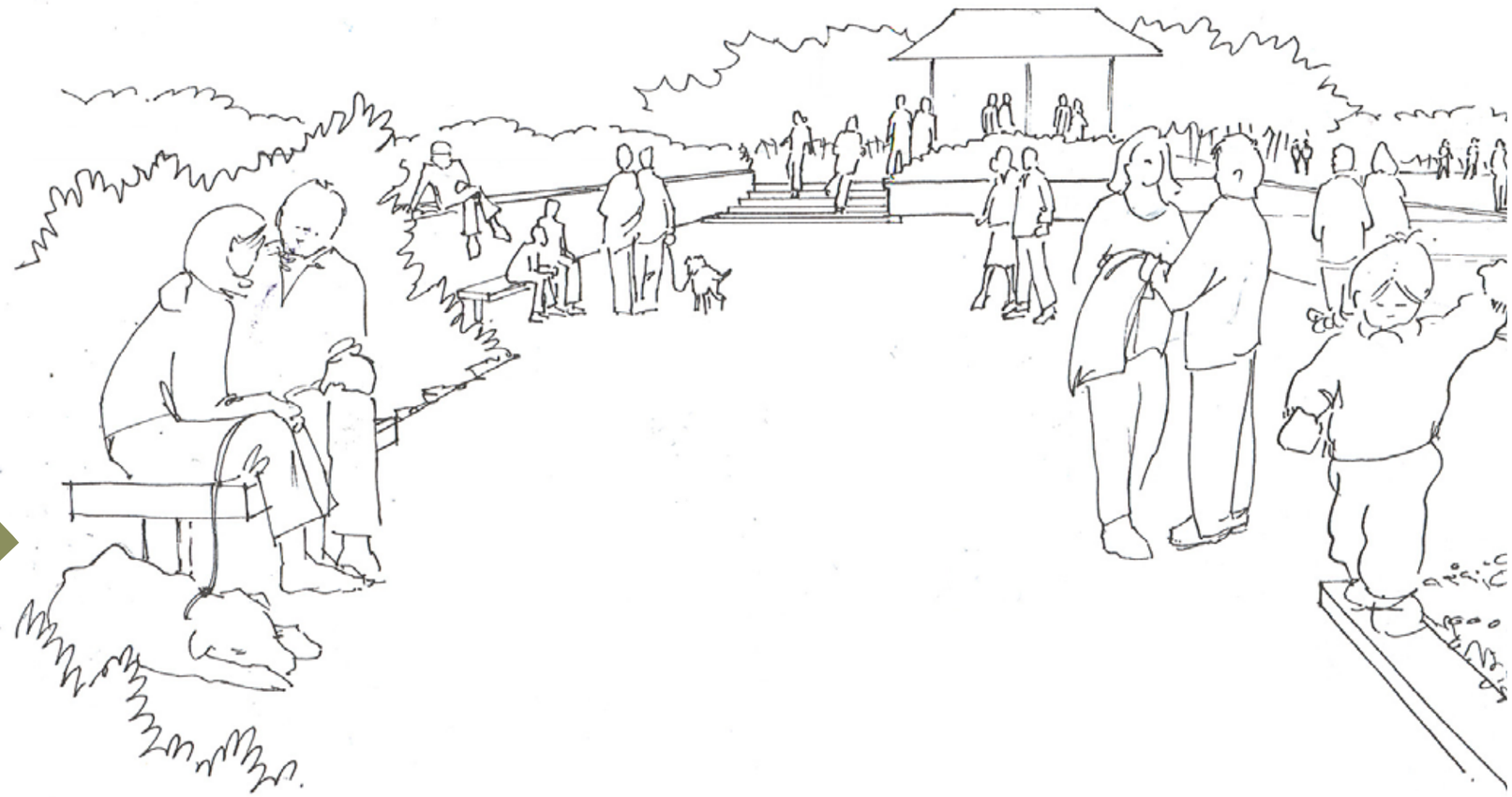

C ESPACES PUBLICS - CADRE DE VIE

SOMMAIRE

THÈME C : ESPACES PUBLICS – CADRE DE VIE

C0 : UN OBJECTIF, RÉVÉLER LE PAYSAGE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

C0-1 : Thèmes de réflexion et mots clés

C0-2 : Des recommandations en fonction des usages et des situations

C1 : DES ENTITÉS PAYSAGÈRES À CROISER AVEC LES SITUATIONS URBAINES

C1-1 : 7 entités paysagères à révéler

C1-2 : 4 situations urbaines à prendre en compte

C2 : RECOMMANDATIONS PAR TYPE D'ESPACE

C2-1 : Les voies de circulations

La hiérarchie des voies de circulation
Voies de catégorie 1
Voies de catégorie 2
Voies de catégorie 3
Voies de catégorie 4

C2-2 : Les circulations douces

Trame verte et bleue : des continuités écologiques et paysagères à conforter
L'eau : un élément fondateur à considérer
Les bois, lisières, prairies, landes : un écrin "naturel" à gérer
Les espaces non construits : des continuités vertes à valoriser dans la ville
Liaisons douces et continuités vertes : des complémentarités à valoriser
La piste cyclable Bordeaux Lacanau : une épine dorsale à renforcer
Les liaisons douces à développer
Proposition de coupes types

C2-3 : Les espaces publics fédérateurs

Des lieux de proximité d'échelles diverses
Exemple : La place de la République

C3 : LES PALETTES D'OUTIL D'AMÉNAGEMENT

C3-1 : Les matériaux de sol

C3-2 : Le mobilier

C3-3 : Le végétal

THEMES DE REFLEXION ET MOTS CLÉS

I - LES VOIES DE CIRCULATION

MOTS CLES : ***HIÉRARCHIE, FONCTIONNALITÉ, PARTAGE, AMBIANCE***

II - LES "LIAISONS DOUCES"

MOTS CLES : ***MISE EN RÉSEAU, IDENTITÉ, AGRÉMENT, RELATION AVEC LA TRAME VERTE ET BLEUE***

III - LES ESPACES PUBLICS FÉDÉRATEURS : PLACES, PLACETTES, PARCS, BOIS...

MOTS CLES : ***COMPOSITION, AMÉNITÉ, ACCESSIBILITÉ, USAGES, GESTION***

IV - LES MATÉRIAUX DE SOLS

MOTS CLES : ***USAGE, PÉRENNITÉ, HOMOGÉNÉITÉ, PERMÉABILITÉ, COÛT***

V - LE MOBILIER URBAIN

MOTS CLES : ***GAMME, IMPLANTATION, ADAPTABILITÉ***

VI - L'ARBRE

MOTS CLES : ***FOSSE DE PLANTATION, GESTION, PROTECTION, ÉLAGAGE, USAGES ET FORMES (ISOLÉ, BOISEMENT, ALIGNEMENT...)***

VII - LE VÉGÉTAL

MOTS CLES : ***PALETTE ET CONTEXTE, AMBIANCE PAYSAGÈRE, STRATES, MILIEUX, FORME, PLANTATION, ENTRETIEN***

VIII - L'EAU

MOTS CLES : ***TRAME BLEUE, MESURES COMPENSATOIRES, FIL D'EAU, EFFET D'EAU, OUVRAGES***

IX - LA LUMIÈRE

MOTS CLES : ***INTÉGRATION JOUR ET NUIT, AMBIANCE***

DES RECOMMANDATIONS EN FONCTION DES USAGES ET DES SITUATIONS

La valeur du cadre de vie dépend d'une multitude de facteurs, territoriaux (spatiaux, environnementaux, paysagers), économiques, individuels.. sa qualité se jauge en fonction de différents critères, du domaine privé ou du domaine public :

Qualité des déplacements
Fluidité des échanges
Diversité des modes de déplacements
Sécurité et accessibilité
Lisibilité des parcours

Qualité paysagère
Valorisation des repères visuels : perspectives, cadrages
Existence d'horizons lointains et de vues dégagées
Lisibilité des identités paysagères
Patrimoine végétal : arbres majeurs, espaces plantés gérés
Diversité des ambiances
Aménités

Qualité urbaine
Définition de l'enveloppe urbaine
Mixité et diversité fonctionnelle
Espaces publics fédérateurs
Hiérarchie du réseau viaire
Résilience environnementale et climatique

Qualité architecturale
Intégration dans le contexte géographique et paysager
Intégration dans le contexte urbain
Lisibilité d'un parti d'aménagement
Pérennité des matériaux

Qualité environnementale
Gestion des eaux
Préservation des sols
Efficience énergétique
Bilan carbone

Ce chapitre s'orientera ainsi sur la spécificité des espaces publics, dont la qualité constitue un enjeu important, par leur valeur d'exemple et par leur fonctionnalité : c'est le lieu privilégié de la relation individu/collectivité.
Le diagnostic initial a en effet mis en exergue un déficit de représentativité des espaces publics de la commune, manquant de lisibilité, ne révélant pas suffisamment la richesse des atouts patrimoniaux et naturels locaux ("ville de pierre", foret, jalles, parcs et jardins..).
La méthodologie proposée ici consiste à observer d'une part la typologie des espaces publics, (afin d'améliorer la hiérarchisation de ceux-ci, leur mise en réseau et leur lisibilité) et d'autre part la palette d'outils (pour faciliter l'aménagement de ces espaces dans un ensemble cohérent et harmonieux).

Cette partie de la charte a pour principal objectif de caractériser des composantes des espaces publics de St Médard, propre à constituer les bases d'une esthétique urbaine, à conforter l'équilibre ville/nature fondamental pour la commune.

Il s'agit ici enfin davantage de proposer un cadre général, un arrière plan inspirant, qu'il convient de s'approprier et de compléter par l'apport technique des différents documents de référence :

- Guide de conception des espaces publics communautaires - fascicule général Janvier 2009

- Charte de l'arbre - Services techniques de St Médard en Jalles - juin 2015

Dans un premier temps, les principes de choix pour l'aménagement des espaces publics seront énoncés à travers la prise en compte des éléments contextuels : le grand paysage, support de l'image du territoire et la situation urbaine, déterminant des usages et des modes de vie.

7 ENTITÉS PAYSAGÈRES A REVELER

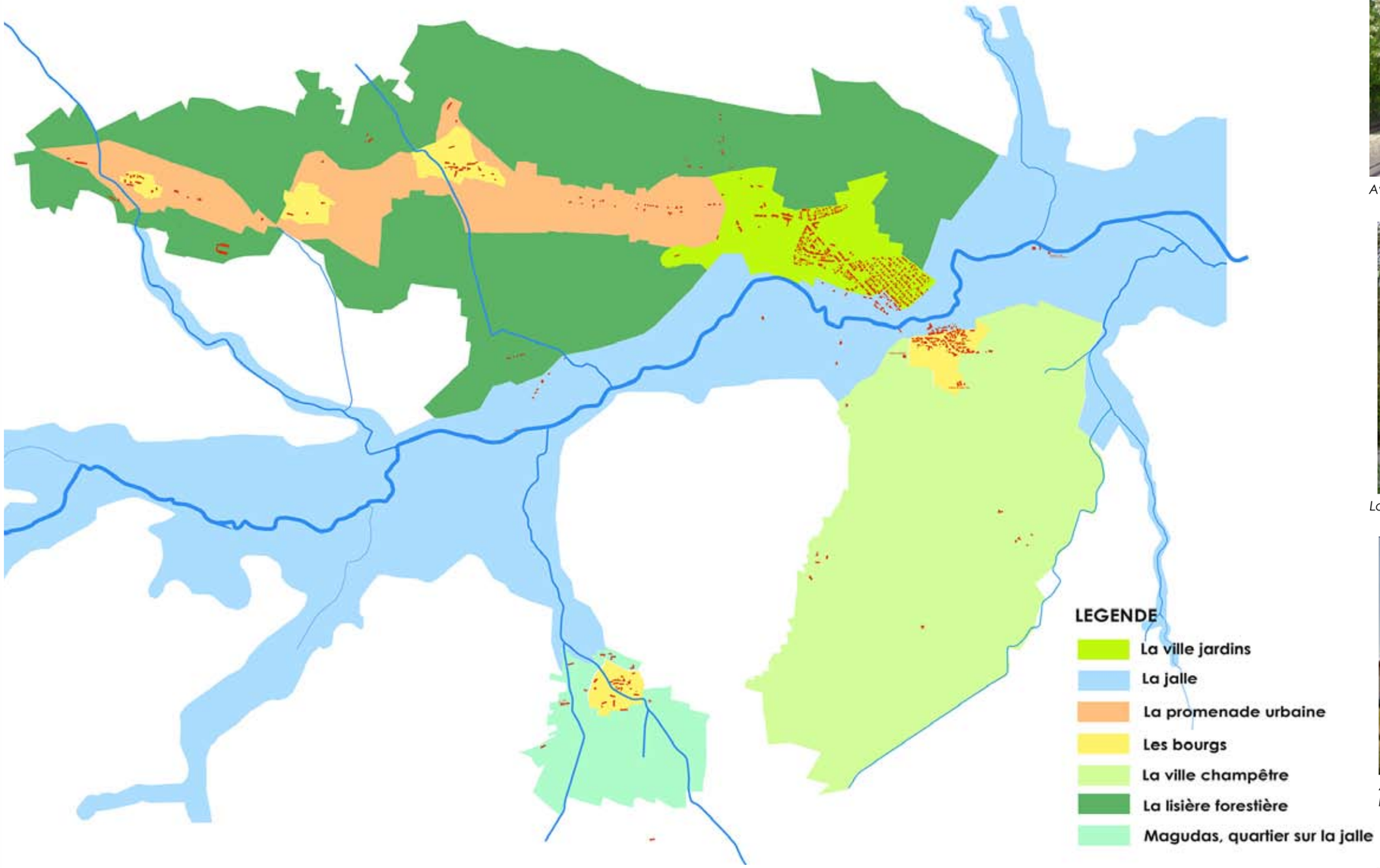

Av. Montaigne : au coeur de la ville- jardins

La Jalle : espace fertile et luxuriant

Av. Voltaire, route du Porge : la promenade urbaine vers l'Ouest

La Jalle de Magudas

Ambiance forestière : les Escarrets

Ambiance champêtre à Corbiac

Hastignan, bourg historique

UN EQUILIBRE VILLE/NATURE A CONFORTER

LE CONSTAT

⦿ *Une situation géographique unique, l'eau un élément fondateur*

La commune de St-Médard-en-Jalles s'installe de part et d'autre de la vallée des jalles, entre Bordeaux et le littoral atlantique. Cette situation particulière défini un contexte attractif, sous un climat doux, à proximité du rivage atlantique et de la ville historique de Bordeaux. Elle permet un mode de vie établissant une relation particulière aux extérieurs, sous un climat permettant de vivre dehors, où chacun aspire à profiter de son espace intime, de son jardin, et de la convivialité de son quartier.
Les influences océaniques se font ressentir particulièrement sur la partie occidentale de la commune, en contact direct avec les horizons boisés des pinèdes. Sur la rive Est, la relation au centre-ville de Bordeaux semble moins évidente, filtrée par l'épaisse couronne péri-urbaine, rythmée par les déplacements pendulaires domicile-travail. Ainsi les échanges de proximité avec les communes voisines sont-ils certainement privilégiés, renforçant cette impression de continuum urbain diffus, au delà des limites du territoire.

La « jalle » constitue un emblème pour la ville, porteuse de sens quant au rôle à jouer à l'échelle de l'agglomération bordelaise et du bassin versant de la Garonne. C'est une entité géographique unique à l'échelle du département. Ce réseau hydrographique constitué de ruisseaux, jalles, fossés… est alimenté par plusieurs sources sur les communes de Saint-Jean d'Illac, Martignas-sur-Jalle et Salaunes.

La Jalle de St Médard prend sa source à Cap-de-Bos, à l'ouest de la commune. Enrichie des eaux de plusieurs ruisseaux, jalles et autres petits cours d'eau, elle forme l'étang de Bonneau et termine sa course dans la Garonne à hauteur des communes de Blanquefort et Bordeaux, après un parcours d'environ 30 km à travers 8 communes. Elle dessine une vallée élargie au fond plan, et aux coteaux plus ou moins prononcé, marquant une interruption dans le tissu urbain de l'agglomération bordelaise. Le bassin versant de la Jalle est une composante du bassin versant de la Garonne et joue un rôle stratégique, écologique, hydrologique à l'échelle de l'agglomération bordelaise.

⦿ *Une mosaïque de situations à harmoniser au sein d'un grand paysage*

Malgré l'impression d'une juxtaposition d'espaces cloisonnés ou diffus donnant lieu à une mosaïque parfois chaotique, il se dégage des grandes entités, des ambiances permettant de caractériser des secteurs paysagers de la ville :

- la ville-jardins : concerne le centre-ville , où s'exprime une ambiance majeure des parcs des domaines ou grandes propriétés, au patrimoine arboré souvent remarquable. Celui-ci est constitué d'arbres anciens, de haute taille, à la silhouette graphique ponctuant le paysage du centre et forme des repères visuels intéressant. Ceci développe une palette de matériaux qualitatif, noble : pierre de taille, ferronneries,, des palettes végétales souvent exotiques, adapté au micro-climat doux du centre urbain dense et défini une qualité des limites (grille de parc, haies taillées, bosquets..).

- la Jalle : cet élément paysager, géographique fondateur constitue pour l'instant un espace relativement déconnecté de la ville. C'est un fond de scène privatisé ou sanctuarisé, mais omniprésent, révélé par les horizons boisés au delà de la place de la République, des passage sur les ponts... L'enjeu consiste en la capacité de la ville-nature à pouvoir se "retourner" sur cette entité, à établir des relations de continuité et de transversalité au moyen de sites clés (lien Bourdieu/Jalle, Corbiac et Gajac, Caupian, Jalle de Magudas), en préservant l'intégrité environnementale de cette trame verte et bleue

- la promenade urbaine : placée de part et d'autre de l'axe vers l'Ouest que constitue la route du Porge et reliant les différents villages historiques de Issac, Hastignan, Cerillan, ceci constitue un paysage urbain ouvert, une "clairière jardinée" ayant pour horizon les houppiers de la "ville forestière". A l'intérieur de cette entité, le vocabulaire des jardins peut être décliné en lien à travers l'espace public ou privé : haies fleuries, clôtures, chemins et "pas japonnais", "coins repos", ...

- les bourgs historiques : jalonnant St Médard, ces "germes urbains", faubourgs de pierre identifiables constituent des polarités intermédiaires en relais du centre-ville. Ils doivent définir des espaces à l'échelle de l'humain. Bâtis dense, placettes, petits commerces, abords jardinés en font des lieux d'accueils et d'échange à valoriser.

- la ville champêtre : cette entité caractérise les espaces urbains situés à l'est de la ville, dans lesquels prédomine une forte coexistence du tissu rural, (prairies ouvertes, bois de feuillus, fermes et domaines) et de l'urbanisation récente sous la forme de lotissements ou d'habitats groupés. Ceci forme une trame faite de pleins et de creux, un sorte de "bocage périurbain" entre la jalle et son affluent (ruisseau du Haillan).

-***la lisière forestière :*** la présence de grands massifs forestiers, de boisements relictuels, de lotissements dans les bois au nord et à l'ouest de la commune, constitue une composante importante de St-Médard et défini l'enveloppe naturelle de la ville. Ceci est un cadre de vie et un cadre paysager particulièrement qualitatif, à conforter, à entretenir par des modes de gestion concertés, des modes de vie et une dynamique urbaine compatibles avec le renouvellement et le confortement de ces masses boisées, continuités vertes formant la canopée de la ville.

- Magudas, quartier sur la jalle : Magudas constitue un quartier détaché de la masse urbaine et il est intéressant de cultiver cette particularité, permettant de renforcer une diversité sympathique de la commune.
Le "village", conforté dans ses lisières (espaces filtrants permettant un contact visuel distancié avec les environs), possède des axes de liaisons privilégiés (route de Corbiac, av. Gay Lussac, Av de Capeyron) et peut comporter un centre confortable et accueillant, idéalement placé le long de la jalle de Magudas.

LES RECOMMANDATIONS

Il s'agira essentiellement de recourir par entité paysagère à l'utilisation d'**une palette végétale spécifique**, compatible avec les usages et les contraintes spatiales, permettant de conforter la présence de la Nature en ville et d'améliorer l'attractivité du cadre de vie
Le mobilier urbain, les matériaux de sols, éclairage,... seront quant à eux davantage déterminés en fonction des situations urbaines, afin de rationaliser les choix selon des critères fonctionnels, esthétiques visant à réduire la palette utilisée jusqu'alors et de composer un ensemble unitaire

Ces principes de palette végétale, abordés dans la partie C3-4, doivent s'accompagnent d'une observation fine des lieux et des ambiances à valoriser, des rythmes à créer afin de composer le projet d'aménagement, par exemple :

- qualifier et ponctuer les espaces publics (arbres repères, alignements structurants, bouquets, bosquets),
- séquencer les voies en fonction des entités traversées
- harmoniser les limites privatives et leur contexte

4 SITUATIONS URBAINES A PRENDRE EN COMPTE

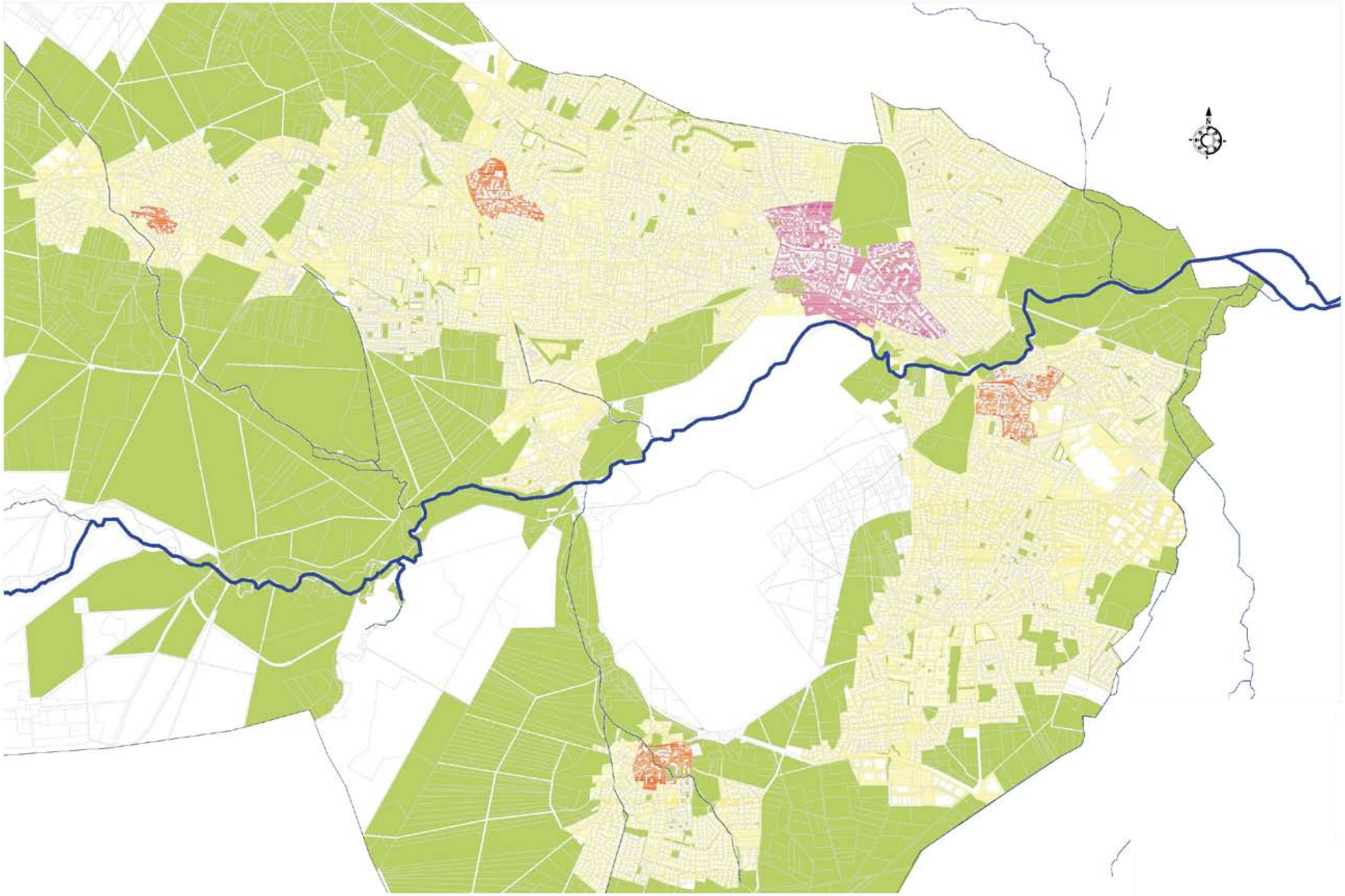

- Le centre-ville
- Les centres historiques
- Les quartiers
- Les espaces naturels

UNE ESTHÉTIQUE URBAINE TRADUISANT LE PROJET DE TERRITOIRE

LE CONSTAT

La croissance rapide de la ville au cours de la moitié du 20e siècle a encouragé un étalement urbain, absorbant les noyaux des villages anciens et affaiblissant la cohérence du territoire. Le besoin de densification propagé à travers l'ensemble de l'enveloppe urbaine, a accentué la juxtaposition des tissus urbains, et fait naître une nouvelle recherche d'apaisement. La ville, étendue, en quête d'harmonie aspire à une meilleure lisibilité, une image plus attractive et traduisant son dynamisme, un lien retrouvé avec la Nature.

LES RECOMMANDATIONS

Cette amélioration de l'image et du fonctionnement de la ville passe notamment par une maîtrise de la qualité des espaces publics, favorisée par une sélection du mobilier urbain, des matériaux, qui correspondent alors à une hiérarchisation des lieux en fonction de leur situation urbaine.

Cette notion d'"esthétique urbaine "abordée dans cette partie de la charte est un ensemble de principes d'aménagement de la ville, visant à favoriser l'harmonie du cadre de vie. L'utilisation des différents outils de l'aménagement de celui-ci répond ainsi d'une logique d'ensemble, s'inscrit dans un cadre global soumis à des considérations non seulement esthétiques mais aussi fonctionnelles, économiques. Les principes exposés dans la suite du document constituent une base permettant de définir les supports théoriques de ces aménagements futurs, à développer dans un document plus précis et prescriptif, à l'échelle des sites.

Il s'agit pour chacune des quatre situations urbaines (centre-ville et polarités secondaires, polarités de quartier, quartier et espaces de nature) d'avoir recours à l'utilisation d'une palette minérale, d'une gamme de mobilier correspondant aux usages et aux fonctions pour une ville accessible, durable, pratique, sûre et attractive, plaisante. Il s'agit de faciliter l'appropriation et l'identification des lieux par leurs usagers et d'en faciliter l'entretien et la pérennité.

LA HIÉRARCHIE DES VOIES DE CIRCULATIONS

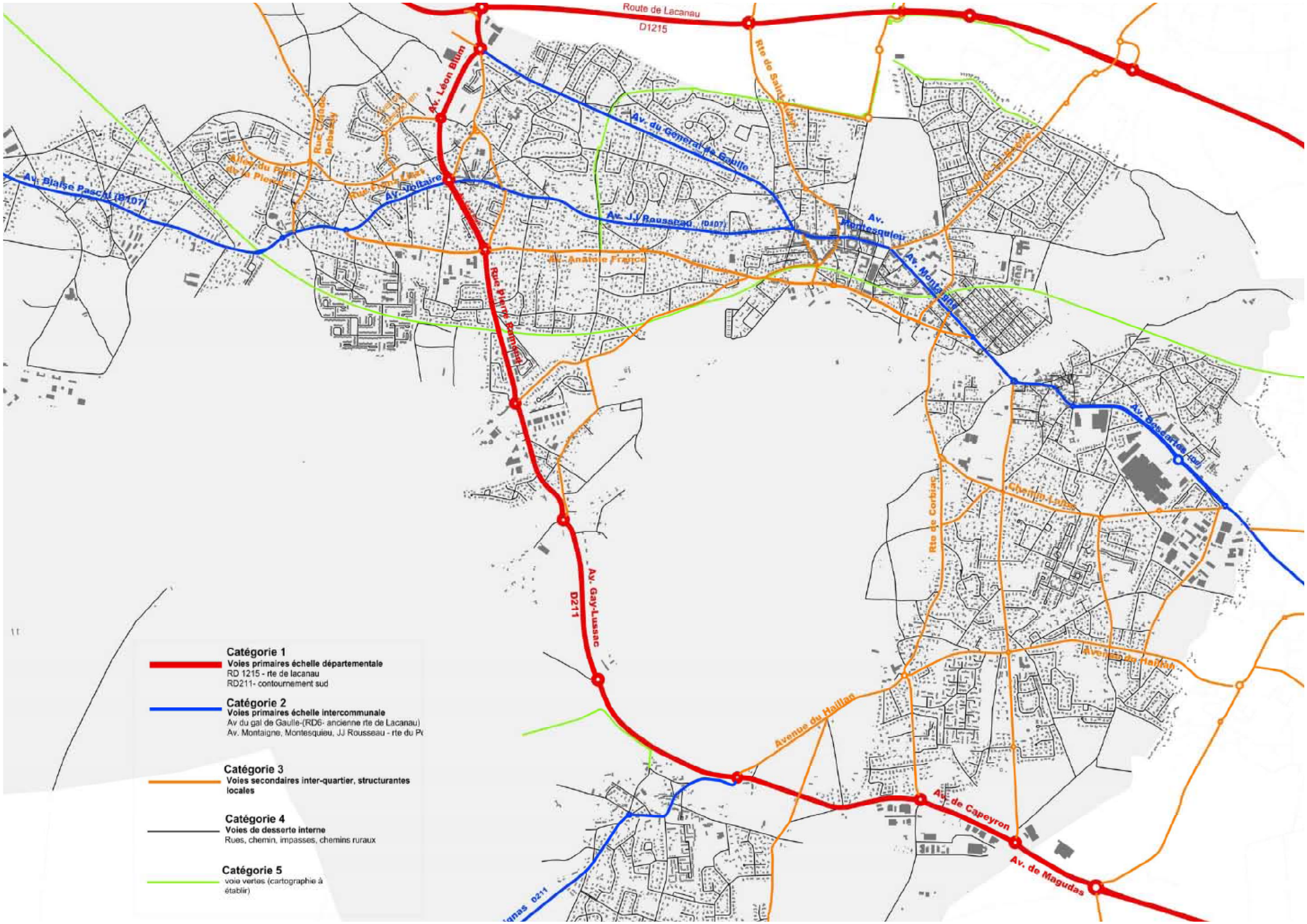

▶ *LES DIFFÉRENTS TYPES DE VOIES COMMUNAUTAIRES*

- VOIES DE CATÉGORIE 1
Ces voies sont concernées par un flux routier important et assurent la desserte à l'échelle de l'agglomération. Les enjeux de leurs aménagement sont : qualités d'entrée de ville, de fluidité et de diversité des déplacements, réduction des nuisances...

- VOIES DE CATÉGORIE 2
Ces voies sont concernées par un flux routier important, et assurent la desserte à l'échelle de la ville. Ce sont les axes historique de traversée de la ville :

- VOIES DE CATÉGORIE 3
Ces voies jouent un rôle de desserte inter-quartier, ce sont des structurantes locales. Leur aménagement revêt un enjeu important du point de vue de la lisibilité de l'espace et de l'identité de la ville, de la diversité des modes de déplacement.

- VOIES DE CATÉGORIE 4
Ces voies assurent la desserte interne au sein des quartiers de la commune. Elles constituent un maillage important, souvent introverti du fait de la juxtaposition des formes urbaines au cours du temps. Ce sont souvent d'anciens chemins ruraux ou bien des voies nouvelles, définies dans une logique de "lotissement". Leur requalification éventuelle nourrit un fort enjeu de redistribution du partage de l'espace à la faveur des déplacements "doux", et de la gestion des stationnements. La création de nouvelles voies de desserte doit quant à elle tenir compte d'une meilleure hiérarchisation du réseau et d'emprise contraintes, de taille réduite.

- VOIES DE CATÉGORIE 5
Ce sont l'ensemble des voies "vertes" : pistes cyclables, liaisons douces (piétons et cycles), … Elles constituent un réseau bien représenté, mais qui gagnerait à être organisé davantage en site propre compte tenu des emprises observées.

▶ *UNE "ACCULTURATION" EN COURS*

La métropole a engagé une réflexion sur l'évolution des modalités d'aménagement des espaces publics communautaires*. Des **emprises minimales et les dimensions de voiries** seraient recommandées en fonction **de trois catégories** de voies :

PERMÉABILITÉS VERTES ET DOUCES : EMPRISE [E] > 4,00M

VOIRIES À VOCATION RELATIONNELLE ET DE PROXIMITÉ : 6,50 M < EMPRISE [E] < 10,50M
a- avec recul du bâti < ou égal à 3,00m
b- avec recul du bâti > ou égal à 3,00m

VOIRIES À VOCATION DOMINANTE DES DÉPLACEMENTS : 12,50 M < EMPRISE [E]< 20,50M
a- sans stationnement, sans couloir de bus [E] = 12,50m
b- sans stationnement, avec couloir de bus [E] = 16,50m
c- avec stationnement unilatéral, sans couloir de bus [E] = 16,50m
d- avec stationnement unilatéral, avec couloir de bus unilatéral [E] = 20,50m

NB : Cette réflexion est prise en considération dans la proposition des profils de voies ci-après, en établissant des correspondances de types. La question des liaisons douces (maillage, aménagement) fait l'objet d'un paragraphe à part entière

**Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics, note stratégique 07/12/12*

▶ *CONSTAT*

Actuellement la fonction des déplacements automobiles semble privilégiée, produisant un aspect "routier" des voiries traversant la ville. Les emprises sont souvent larges, ce qui permettra en cas de requalification une redistribution des usages et un meilleur partage de l'espace.

L' avenue Descartes : une artère routière à l'entrée de la ville

La "Route du Porge" à Issac, vers les lisières de l'Ouest

L' avenue Duperrier : une large contre-allée du centre-ville

▶ *RECOMMANDATIONS*

Il s'agit de favoriser la distinction des types de voies, d'usages et d'espaces par des aménagements optimisés traduisant la hiérarchie du réseau et la prise en compte du contexte :

- en minimisant les surfaces imperméables et en optimisant l'emprise disponible pour assurer un partage de l'espace sûr et confortable entre les différents types d'usagers

- en définissant un invariant : la largeur de voie, qui est maximale suivant le trafic concerné, la fonction et des variables d'ajustement de largeur minimales : l'espace végétalisé, les liaisons douces,

- en associant fonctionnalité et esthétique : effacement des réseaux aériens, intégration de la publicité (Plan Local de Publicité), utilisation raisonnées des dispositifs routiers (bordures, glissières, signalisations…)

- en privilégiant l'existence de voies douces ou pistes cyclables en site propre, séparées des voies de circulation par des espaces végétalisés

- en introduisant des éléments naturels : gestion des eaux pluviales par des systèmes de noues et fossés, tranchées drainantes, aménagement de "merlons" paysagers, haies

- en introduisant des éléments de confort et de repérage : arbres d'alignement, éclairage adapté, mobilier urbain, palette minérale définie en fonction des situations et des usages.

VOIES DE CATÉGORIE 1 - EMPRISE > 20,50

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : "voiries à vocation dominante des déplacements"

Chaussée : deux voies séparées par un terre-plein végétalisé (discontinu en fonction des tourne à gauche)

Stationnement : unilatéral, en alternance avec des plantations

Trottoir piéton : unilatéral, du coté des stationnements

Voie verte : unilatérale, isolée de la chaussée par une bande végétalisée de 2.00m minimum.

Eclairage* : mats hauteur 7.50m

Plantations* : sur accotements et terre-plein central. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée. Alignement d'arbres majeurs implantés à 1.50m minimum du fil d'eau.

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 2 - EMPRISE < 16,50

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : voiries à vocation dominante des déplacements

Chaussée : voie à double-sens, largeur 6,00m. *A adapter en fonction de la desserte des transport en commun.*

Stationnement : bilatéral, en alternance avec des plantations *(A adapter en fonction de la desserte des transport en commun.)*

Trottoir piéton : unilatéral

Voie douce : voie mixte piéton-cycle (voie verte), en site propre sur la rive opposée au trottoir piéton.

Eclairage* : mats hauteur 6,00 m

Plantations* : sur accotements , entre les stationnement. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée.
Alignement d'arbres majeurs implantés à 1.50m minimum du fil d'eau.

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 2 - EMPRISE = 14,00

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : voiries à vocation dominante des déplacements

Chaussée : voie à double-sens, largeur 6,00m

Stationnement : bilatéral, en alternance avec des plantations

Trottoir piéton : unilatéral

Voie douce : voie mixte piéton-cycle (voie verte), en site propre sur la rive opposée au trottoir piéton.

Eclairage* : mats hauteur 6,00m

Plantations* : sur accotements. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée.
Alignement d'arbres majeurs implantés à 1.50m minimum du fil d'eau.

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 2 - 12,50 < EMPRISE < 14,00

Exemple, état actuel

Photomontage

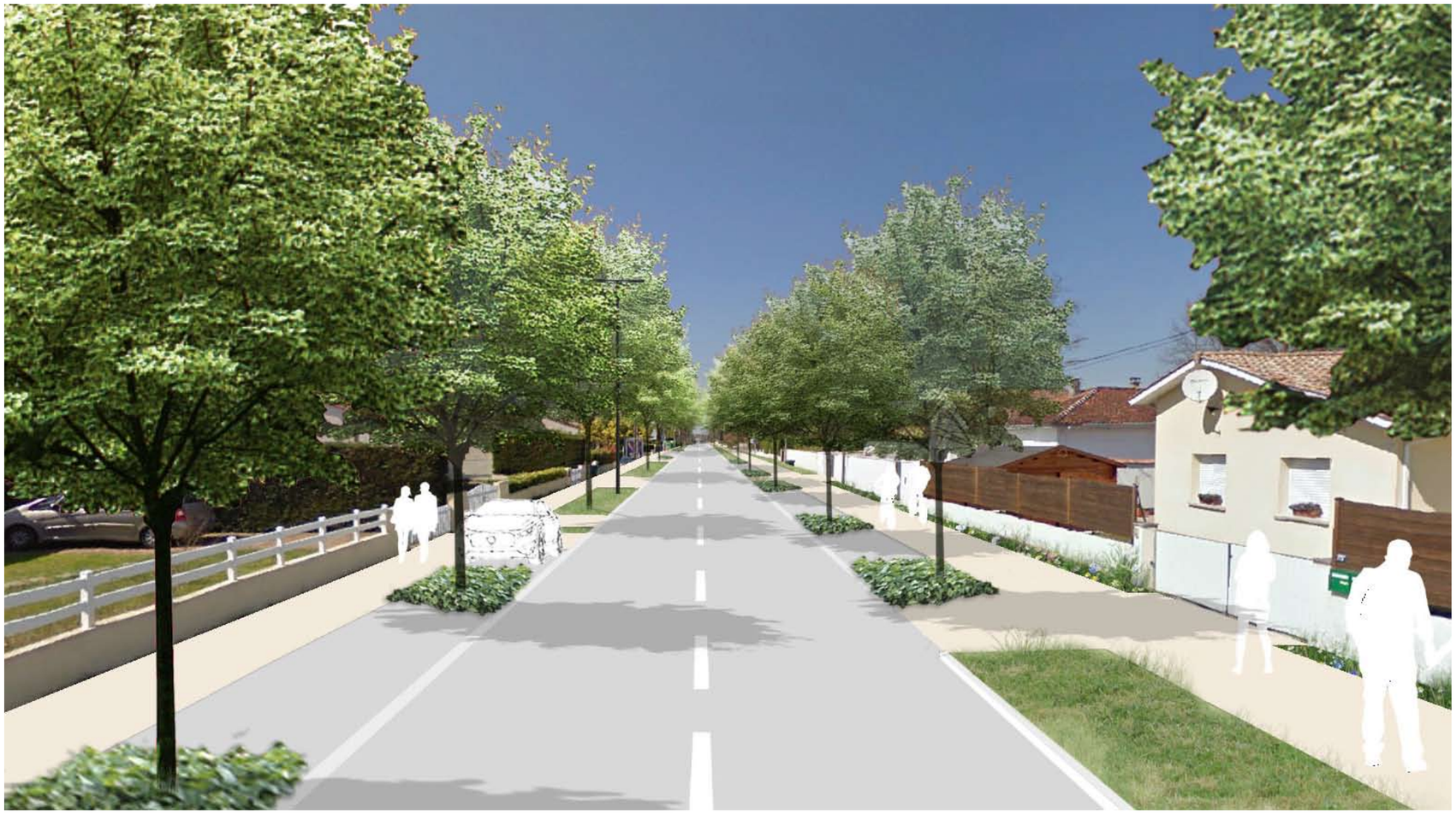

Equivalence métropole : voiries à vocation dominante des déplacements

Chaussée : voie à double-sens, largeur 6,00m.

Stationnement : sans objet

Trottoir piéton : unilatéral

Voie douce : piste cyclable bidirectionnelle, en site propre sur la rive opposée au trottoir piéton.

Eclairage* : mats hauteur 6,00 m

Plantations* : sur accotements. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée.
Alignement d'arbres implantés à 1.50m minimum du fil d'eau.

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 3 - EMPRISE = 15,00

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : voiries à vocation dominante des déplacements

Chaussée : voie à double-sens, largeur 6,00m

Stationnement : unilatéral, de façon discontinue, en fonction des besoins et en alternance avec des plantations

Trottoir piéton : unilatéral

Voie douce : piste cyclable bidirectionnelle unilatérale, en site propre sur la rive opposée au trottoir piéton.

Eclairage* : mats hauteur 6,00m

Plantations* : sur accotements. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée.
Alignements d'arbres majeurs implantés à 1.50m minimum du fil d'eau.

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 3 - EMPRISE = 14,00

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : voiries à vocation dominante des déplacements

Chaussée : voie à double-sens, largeur 6,00m

Stationnement : unilatéral, en alternance avec des plantations

Trottoir piéton : unilatéral

Voie douce : piste cyclable bidirectionnelle unilatérale, en site propre sur la rive opposée au trottoir piéton.

Eclairage* : mats hauteur 6,00m, cf. outils d'aménagement

Plantations* : sur accotements et terre-plein central. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée. Alignement d'arbres majeurs implantés à 1.50m minimum du fil d'eau.

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 3 - EMPRISE = 11,00

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : voiries à vocation dominante des déplacements

Chaussée : voie à double-sens, largeur 5,50m

Stationnement : unilatéral, de façon discontinue, en fonction des besoins et en alternance avec des accotements végétalisés.

Trottoir piéton : unilatéral

Voie douce : sans objet

Eclairage* : mats hauteur 6,00m

Plantations* : sur accotements. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée.
Alignements d'arbres majeurs implantés à 1.50m minimum du fil d'eau.

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 4 - 9,00 < EMPRISE < 12,00

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : voiries à vocation relationnelle et de proximité

Chaussée : voie à double-sens, largeur 5,50m

Stationnement : unilatéral, avec création d'un effet de chicane, souligné par l'existence de plantation en extrémité de stationnements (arbre repère).

Trottoir piéton : bilatéral

Voie douce : sans objet

Eclairage* : mats hauteur 3.50 m

Plantations* : en fosse ponctuelle en extrèmité de stationnement. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée.
Alignements d'arbres majeurs implantés à 1.50m minimum du fil d'eau.

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 4 - EMPRISE = 9,00

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : voiries à vocation relationnelle et de proximité

Chaussée : voie à double-sens, largeur 5,20m

Stationnement : unilatéral, de façon discontinue, en fonction des besoins et en alternance avec des accotements végétalisés.

Trottoir piéton : unilatéral

Voie douce : sans objet

Eclairage* : mats hauteur 3.50m

Plantations* : sur accotements. Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée.
Arbres majeurs isolés en bouquet au sein des espaces verts, des raquettes de retournement

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

VOIES DE CATÉGORIE 4 - EMPRISE = 6,00

Exemple, état actuel

Photomontage

Equivalence métropole : voiries à vocation relationnelle et de proximité

Chaussée : zone de rencontre à sens unique, largeur 3,50m

Stationnement : sans objet

Trottoir piéton : sans objet

Voie douce : sans objet

Eclairage* : mats hauteur 3.50m

Plantations* : Palette végétale à déterminer en fonction de l'entité paysagère traversée.
Arbres majeurs isolés suivant emprise disponible, végétation en fosses ponctuelles type "pied de mur".

** se reporter au chapitre correspondant dans la partie "outils d'aménagement"*

TRAME VERTE ET BLEUE : DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGÈRES A CONFORTER

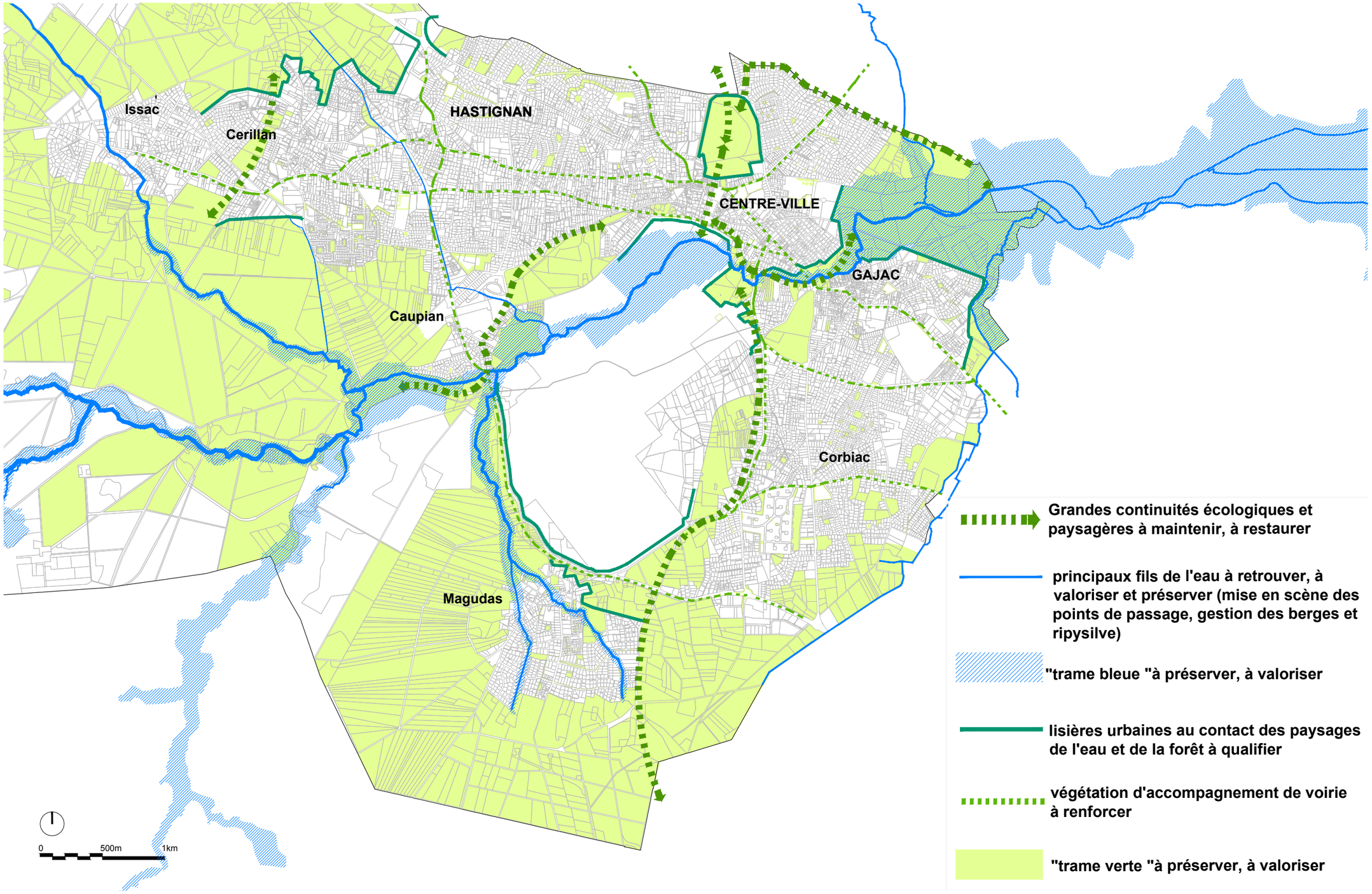

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement essentiel issu du "Grenelle de l'Environnement", ambitionnant d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.
L'objectif est de (re)constituer un réseau écologique cohérent, **à l'échelle du territoire national,** favorisant la préservation des écosystèmes, en permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...
Les **continuités écologiques** correspondent à l'ensemble des **zones vitales (réservoirs de biodiversité)** et des éléments **(corridors écologiques)** qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder à ces zones vitales. La Trame Verte et Bleue est ainsi constituée de cet ensemble de réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. Sa prise en compte se fait de façon globale en intégrant les données environnementales, règlement aires, urbaines et paysagères de façon à définir des espaces multifonctionnels de la Nature en Ville.

L'EAU : UN ÉLÉMENT FONDATEUR A CONSIDÉRER

berge de la Jalle jardinée

berge habitée

Parcours sportif en bord de jalles (Gajac)

Passerelle en bois (Magudas)

Berge dégagée, petite plage de sable (Gajac)

Ponton en bois (Ile du parc- Jarnac)

Noue et bassins tampons (Dax)

Noue urbaine (Portland)

LE CONSTAT

La Jalle et son réseau hydrographique, les ruisseaux, sources, fossés… constituent un élément fondateur de la commune, des empreintes ancrant des origines séculaires dans un territoire physique tourné vers cette source d'énergie et ressource vitale, l'eau. Cet élément possède non seulement une valeur environnementale, mais aussi symbolique. Il est une contrainte, mais également une richesse à valoriser, à prendre en compte dans le développement urbain et paysager de la commune.
A ce titre, les **moulins,** les ponts sont des lieux de grande sensibilité paysagère, des repères et articulations remarquabledu territoire.

Les **zones humides, berges, jardins maraîchers, les sources** sont souvent des endroits privés ou sécurisés, sanctuarisés, aux modes de gestions et à la fréquentation diverse pouvant entraver la continuité écologique ou paysagère de ces sites.
Ainsi, la rencontre de l'urbain et de ce "lien à l'eau" ne se fait pas de façon simple, posée par des problèmes de gestion et de perception : enfrichement, abandon ou décapage hygiéniste des berges et fossés, privatisation, sécurisation. Pourtant, la visibilité, la mise en relation physique ou symbolique de ces formes de l'eau constitue un fondement essentiel de l'appartenance à Saint Médard, ville moderne au bord de la jalle, considérant ces continuités écologiques et paysagères en tant qu'espaces polyfonctionnels à intégrer au développement urbain.

LES RECOMMANDATIONS

L'enjeu est complexe : comment renforcer la biodiversité tout en valorisant l'aménité des formes de l'eau, en développant l'accessibilité des berges, en facilitant leur gestion ?

Il s'agit déjà de reconnaître et **d'adopter comme élément de projet d'aménagement une multiplicité des formes liées à l'eau** : jalles, ruisseaux, noues, fossés enherbés ou maçonnés... et d'enrichir ainsi la trame verte et bleue existante en intégrant ces dispositifs au sein des parcelles privées ou à travers la ville. L'intégration des mesures compensatoires selon cette diversité d'outils (cf Guide de conception des espaces publics communautaires Chap 3.8) peut ainsi répondre à ces enjeux complexes, en alliant fonction, agrément et écologie.

Il s'agit ensuite de considérer les dynamiques naturelles et d'adopter des modes de **gestion différenciée**, tenant compte à la fois de la sensibilité environnementale et de la "pression urbaine" : entretien raisonné des ripysilves, faucardage annuel des berges pour éviter une fermeture des milieux, fauchage tardif des fossés, curage décennal...

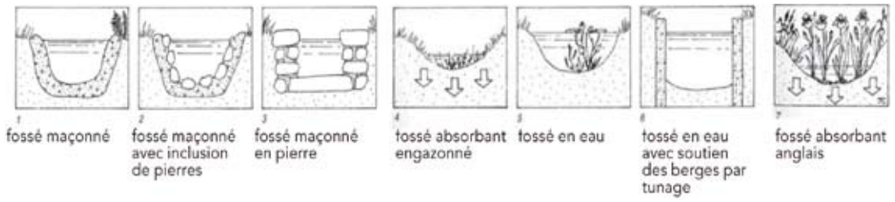

LES BOIS, LISIÈRES, PRAIRIES, LANDES : UN ÉCRIN "NATUREL" À GÉRER

Les prairies, les jardins maraîchers : un horizon éloigné, un espace nourricier à préserver et à entretenir

Les lisières forestières et la ville : une limite progressive à renforcer par un statut défini de l'arbre en ville

LE CONSTAT

Le vaste territoire de Saint Médard en Jalles comporte à ses limites ou en son coeur de vastes espaces encore non construits, définissant cet écrin naturel appréciable et caractéristique de l'image de la Ville.
Ces espaces de nature "ouverts" (près, pelouses, jardins, landes...) sont des espaces entretenus régulièrement, cultivés, nourriciers et permettent des vues éloignées sur les environs du territoire. Les espaces "fermés" que sont les boisements , les lisières constituent des milieux plus ou moins franchissables, des habitas naturels et permettant d'intégrer les formes urbaines en rythmant la ville.
Ces espaces de nature apparaissent stables, et pourtant sont soumis à des dynamiques naturelles, des modes de gestion à pérenniser

LES RECOMMANDATIONS

La pérennité des forets péri-urbaines, de leurs lisières est un élément de projet urbain à part entière, intégré à la planification du territoire (loi paysage, Espace Boisé Classé..).
Leur emplacement est désigné, mais la gestion des boisements reste un champ de recommandations à envisager en fonction de la sensibilité paysagère, environnementale du boisement. Par ailleurs, les zones de forêt cultivée suivent un rythme propre lié à l'exploitation des arbres en fonction de leur age.
La façon dont le prélèvement des sujets est opérée (coupe rase, coupe sélective, "cueillette") peut être intégrée de façon à réduire l'impact visuel de l'ouverture subite du milieux (îlots de vieillissement, lisière filtrantes..).
Enfin, concernant l'existence des espaces ouverts, cultivés, il conviendrait de favoriser une mise en valeur agricole propre à soutenir l'activité économique et la consommation locale.

LES ESPACES NON CONSTRUITS : DES CONTINUITÉS VERTES A VALORISER DANS LA VILLE

Placette à Sans-Soucis

Espace vert à l'arrière du château de Gajac

LE CONSTAT

Les espaces non construits au coeur de la ville sont nombreux et constituent à la fois des espaces repères, des continuités "vertes" multifonctionnelles Ces lieux d'échelle variable : placettes, espaces verts des lotissements, parcs, squares, "coulées vertes" sont souvent des espaces interstitiels, des arrières, des éléments finalement épars dans le vaste territoire communal.

LES RECOMMANDATIONS

La logique de Trame Verte et Bleue appliquée à ces espaces amène à les considérer comme un ensemble, une "résille" verte à conforter et à valoriser pour en faire une charpente de la ville.
L'enjeu de récolement, de mise en relation de ces continuités vertes est en réalité au coeur le l'élaboration du nouveau projet de territoire.
Il s'agit de d'abord de repérer les espaces et leurs usages, d'envisager une hiérarchie et de favoriser leur accessibilité en fonction de leur caractère propre : placettes en coeur d'îlot, parc d'équipement public, "espace vert", chemin de berge, aire de jeux...
Ensuite la synthèse des circulations douces et des continuités vertes, des espaces publics, renforcera la présence de la Nature en ville .

Garenne du Stade Monseau

Boucle de randonnée en bord de Jalles (Gajac)

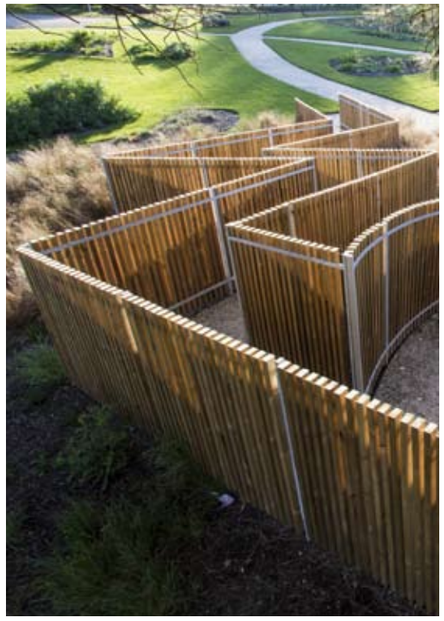

Labyrinthe du Parc des sources

LIAISONS DOUCES ET CONTINUITÉS VERTES : DES COMPLÉMENTARITÉS A VALORISER

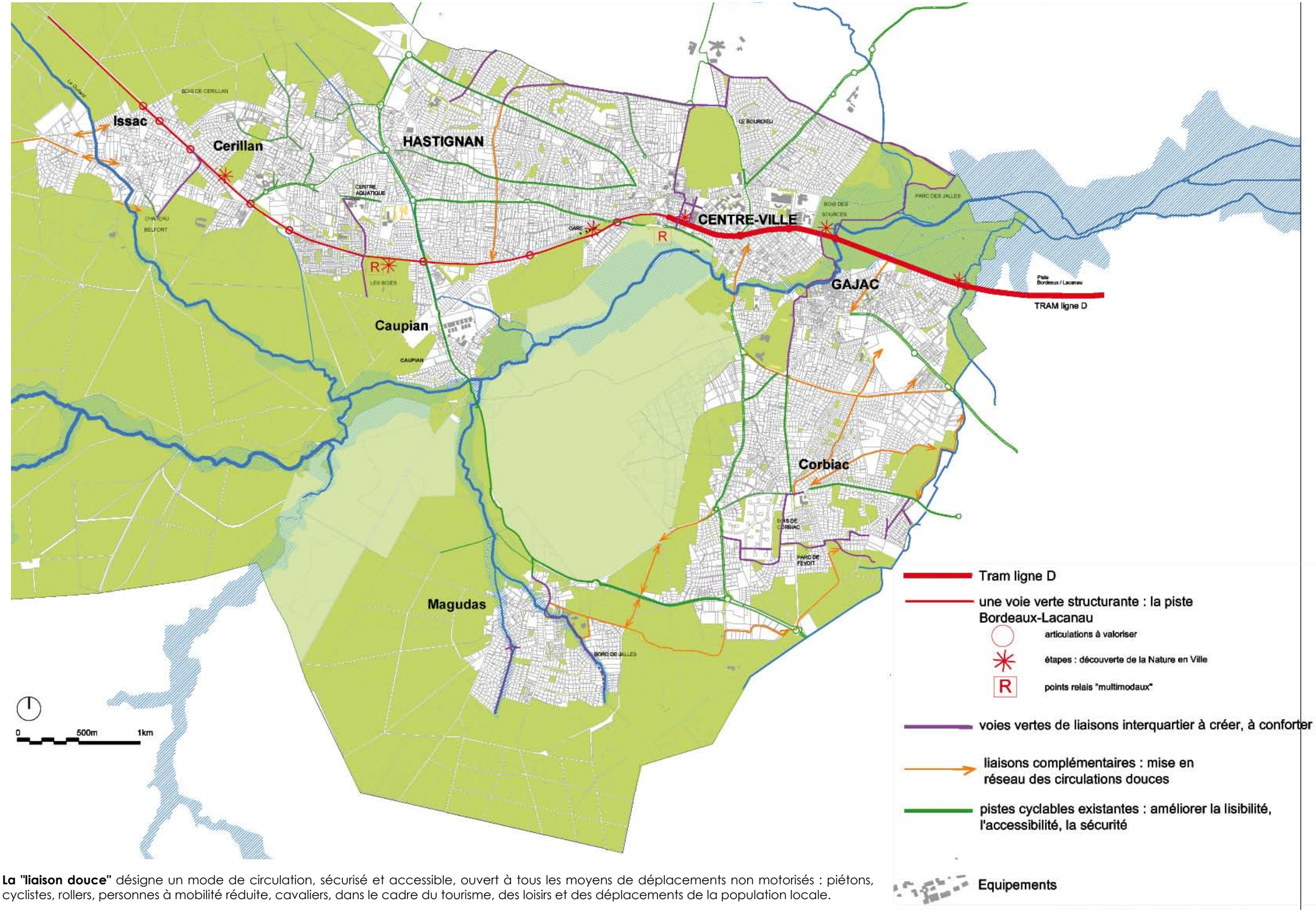

La "liaison douce" désigne un mode de circulation, sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacements non motorisés : piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite, cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

LA PISTE BORDEAUX LACANAU : UNE ÉPINE DORSALE A RENFORCER

Des séquences variées dans la ville

UN AXE HISTORIQUE

Emprise : 10,00m - 15,00 m

Identité : axe traversant est-ouest, ancienne voie de chemin de fer

Matériaux : Piste en enrobé ou béton balayé

Principes d'aménagement : mise en scène des articulations avec les voies, mobilier (bancs, corbeilles, barrières) et aménités dans certains points particuliers valorisant le patrimoine bati (échoppes, gare et stations) et le cadre naturel (Jalles, Forêt) . valorisation des séquences le long du parcours

La gare cycliste : une étape-repère, un espace public entre ville et nature

Des espaces en devenir en attente de l'arrivée du Tram...

LES LIAISONS DOUCES À DÉVELOPPER

UN TRAIT D'UNION A TRAVERS LA VILLE VERS LA JALLE

Emprise = 5,00 m minimum

Identité : un axe doux révélant des lieux stratégiques, entre cœur de ville et nature

Recommandations : piste en enrobé, béton balayé, passage sur la jalle (passerelle), en limite route/ terrains sportifs (clôture-grille transparente),

Rue Capsec : une limite d'équipement public à ouvrir, un horizon vers la Jalle à dévoiler

LES LIAISONS DOUCES À DÉVELOPPER

A TRAVERS LE CENTRE-VILLE, DU BOURDIEU A LA JALLE

Emprise = 5,00 m minimum

Identité : un axe doux structurant, un lien entre centre-ville et le quartier du Bourdieu en devenir, une direction Nord-Sud

Recommandations : piste en béton balayé, plantations confortant la lisière de l'espace naturel

Chemin de Cassy Vigney

Image de référence : VOIE EN PARTAGE PIETON-CYCLES

LES LIAISONS DOUCES À DÉVELOPPER

UN SEGMENT DE BOUCLE LOCALE DE RANDONNÉE EN LISIÈRE NORD DE LA COMMUNE, DE DIRECTION EST-OUEST.

.

Emprise = 5,00 m minimum

Identité : traverse en sous-bois, limite intercommunale : qualité de lisière bois/ville à améliorer

Recommandations : piste en grave compactée (limiter l'emploi de surfaces imperméables), mobiliers ponctuels

DES CONTINUITÉS VERTES À TRAVERS LA LISIÈRE FORESTIÈRE

Emprise = 5,00 m maximum

Identité : un confortement de la ville forestière (forêt atlantique, bois mixtes)

Recommandations : piste en grave, voire béton balayé, mobiliers ponctuels, articulations avec les lotissements et l'Av du Gal de Gaulle à valoriser (arbres majeurs, barrières, signalétiques…). Conforter les boisements par la plaintation de sujets de tailles et d'essences variables

LES LIAISONS DOUCES À DÉVELOPPER

DU CHÂTEAU BELFORT AU BOIS DE CÉRILLAN (DIRECTION NORD-SUD)

Emprise = 5,00 m minimum

Identité : un lien physique, visuel soulignant la continuité verte, entre Issac et Cérillan

Recommandations : piste en béton balayé ou enrobé teinté, plantations confortant la « ville forestière », aménagement des articulations avec la route du Porge, signalétique et mobiliers ponctuels, lien avec les deux parcs.

LES LIAISONS DOUCES À DÉVELOPPER

HASTIGNAN, CHEMIN DES BIGES

Emprise = 3,00m minimum

Identité : un axe permettant une perméabilité entre les tissus de lotissements juxtaposés, vers un espace de nature urbain à valoriser

Recommandations : piste en béton balayé ou enrobé, plantations confortant la « ville forestière », signalétique et mobiliers ponctuels

LES LIAISONS DOUCES À DÉVELOPPER

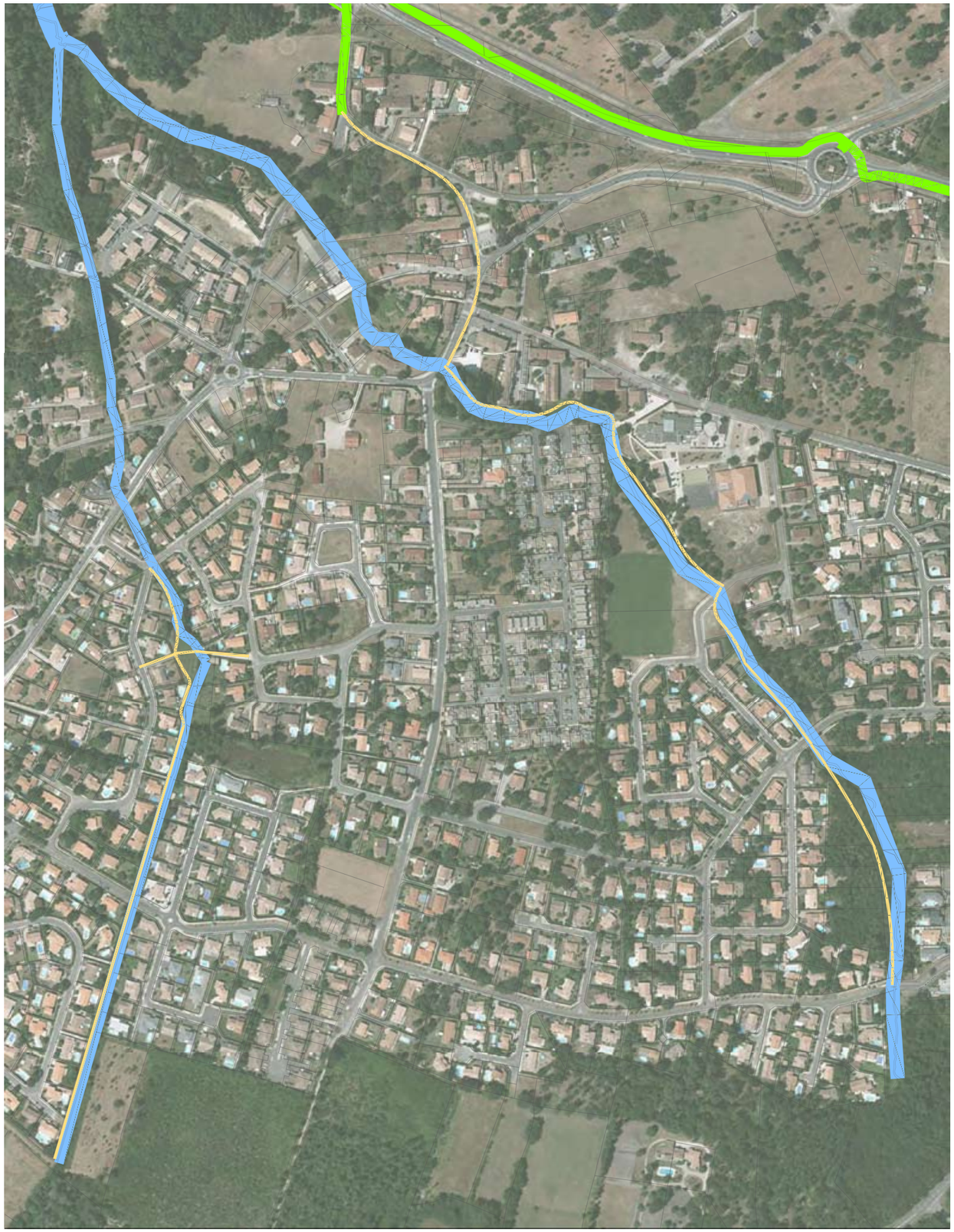

LES CHEMINS DOUX DE MAGUDAS

Emprise = 5,00 m à 3,00m minimum

Identité : des voies sur les berges des jalles, permettant de sillonner le « village » autrement, en confortant des continuités naturelles

Recommandations : piste en grave, béton balayé, plantations confortant les berges, gestion différenciée, mobiliers ponctuels (bancs, pontons..)

LES LIAISONS DOUCES À DÉVELOPPER

LA LISIÈRE SUD DE CORBIAC

Emprise = 15,00 à 1,50m

Identité : un lien à travers bois entre lotissements

Recommandations : piste en béton balayé, aménagement de clairières naturelles, valorisation de différentes ambiance de sous bois (pinède, chênaie, parc), mobiliers ponctuels
Seuils du bois de Corbiac à valoriser : plantations d'arbres repères, effet de seuil, et prolongement du boisement vers la ville

PROPOSITION DE COUPES TYPES

EN FORET

EN MILIEU SENSIBLE

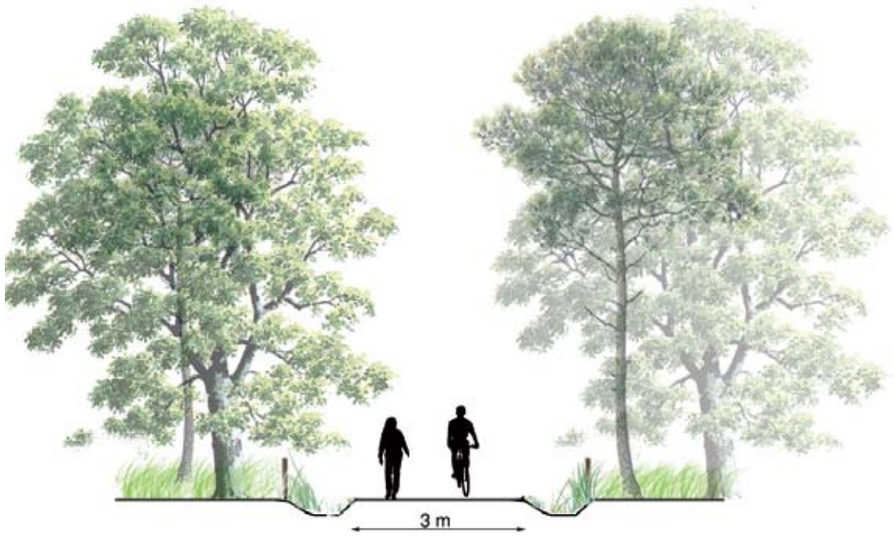

ENTRE DEUX PARCELLES PRIVÉES (FOND DE JARDINS)

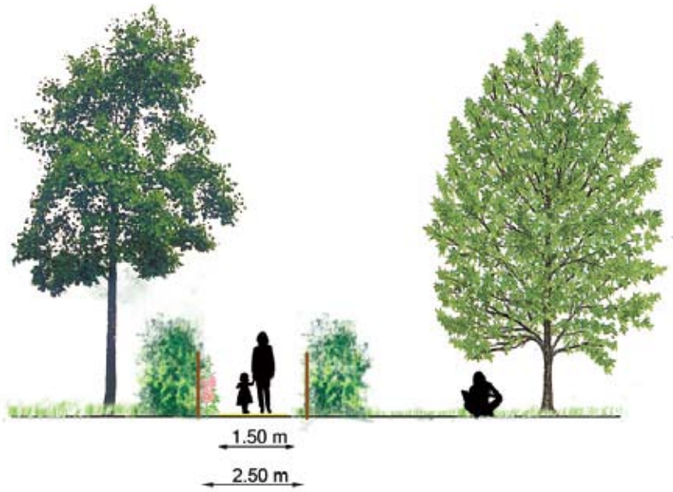

ESPACES PUBLICS FEDERATEURS : DES LIEUX DE PROXIMITÉ D'ECHELLES DIVERSES

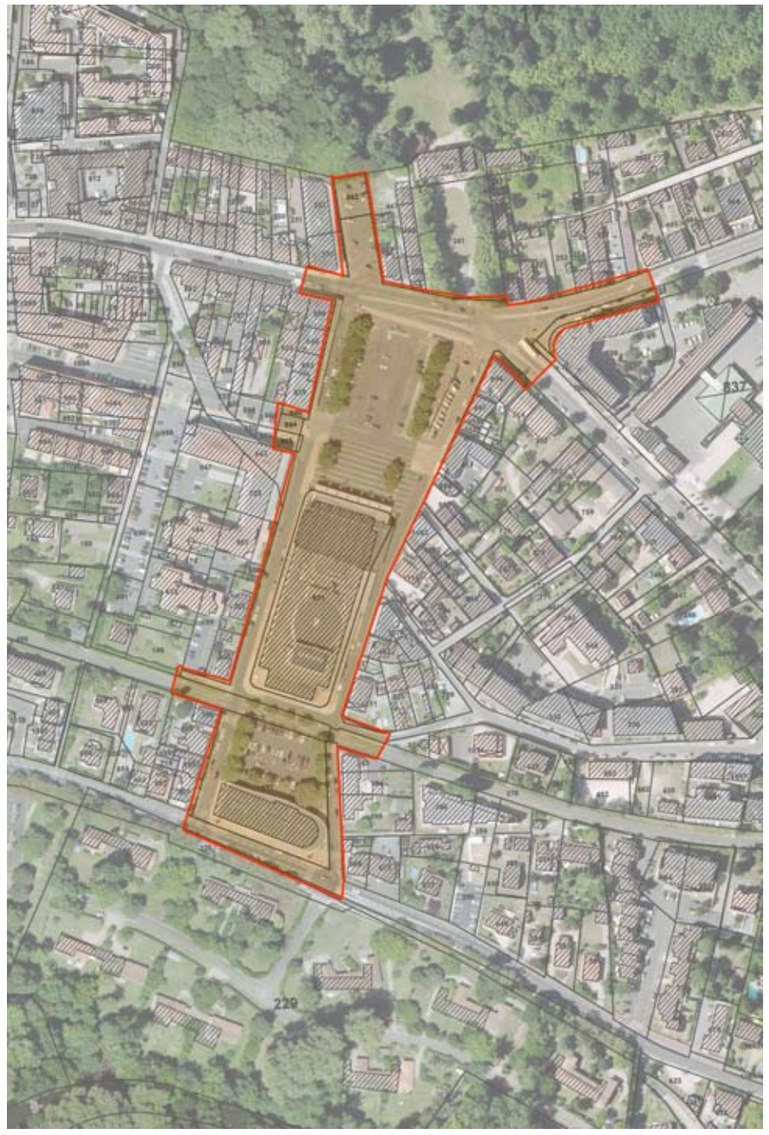

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE -CENTRE VILLE

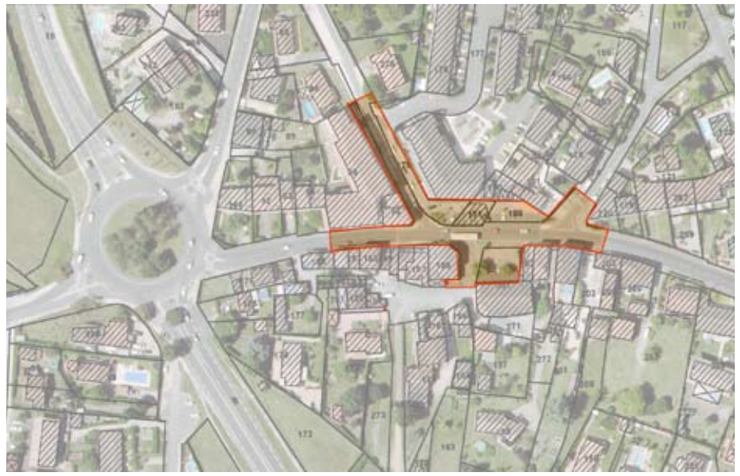

CENTRE D' HASTIGNAN

PLACE DE LA LIBERTE À GAJAC

La présence d'espaces publics de proximité renforce la présence des polarités de quartiers et facilite la lisibilité du tissu urbain en créant des articulations et des points de convergence.

Ces lieux urbains remarquables sont des espaces polyfonctionnels par excellence, dont la dominante piétonne doit être favorisée. Il s'agirait donc encore une fois, de considérer la mise en réseau des circulations douces, continuités vertes et de ces espaces de "récréation" urbaine, en plaçant le centre-ville et la nature au coeur du maillage.

D'échelle variable, de taille et d'usages, plus ou moins proches du centre-ville leur qualification serait à envisager en fonction du contexte paysager, en cherchant à caractériser des lieux d'urbanité polymorphes, accessibles à tous et "remarquables", participant de l'identité du territoire global.

PLACETTE A ISSAC

EXEMPLE : LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

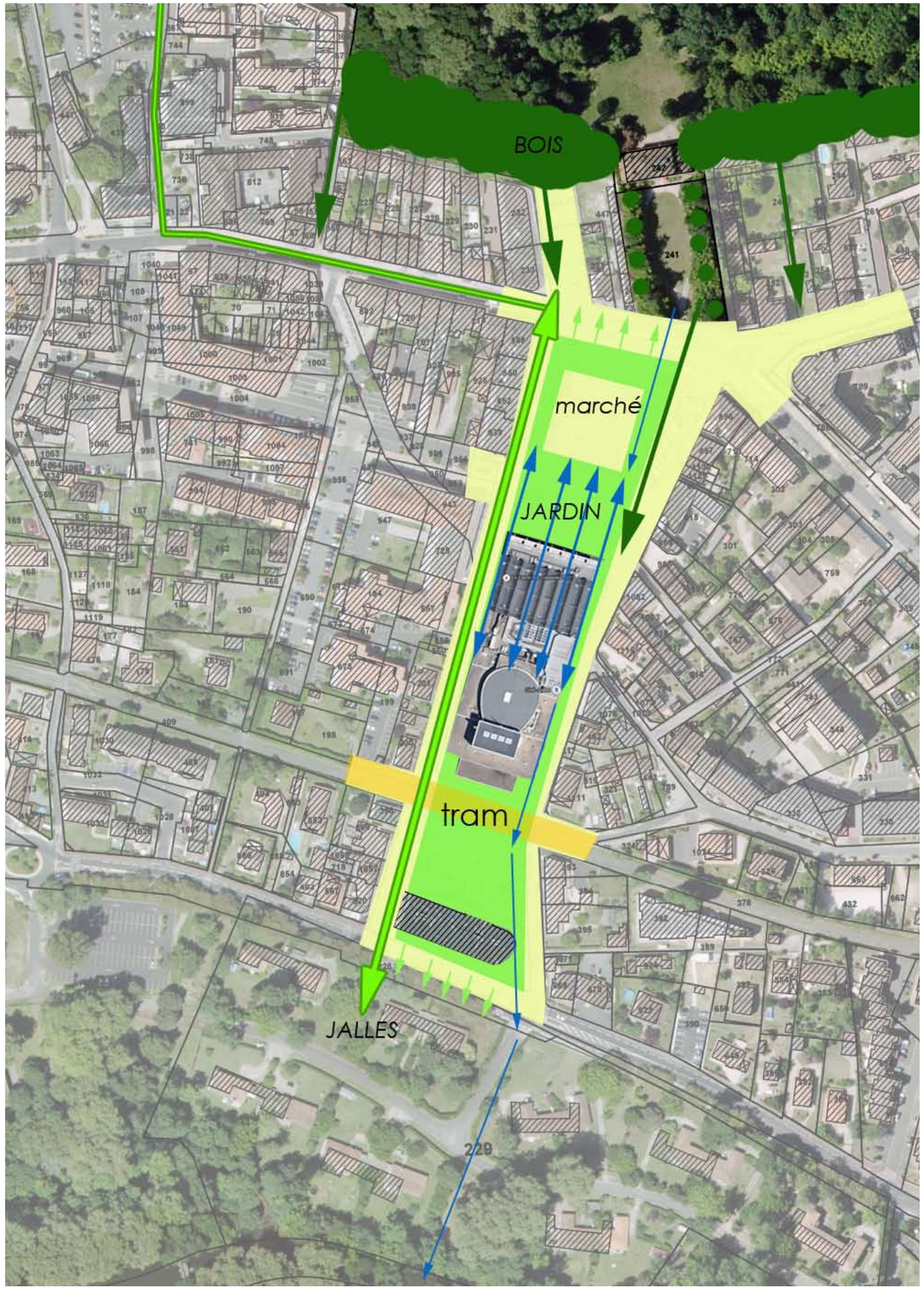

Schema d'orientations

CONSTAT

Un seuil à reconquérir, une relation au territoire à affirmer (architecture, pente..).

Un lieu minéral, en interface entre deux espaces naturels : le Bourdieu au Nord et la Jalle au sud : le centre de la ville-jardins.

RECOMMANDATIONS

Il s'agirait de retrouver un espace de respiration et d'échanges dans la ville, un nouveau trait d'union entre Bourdieu et Jalles, identifiable à l'échelle de l'agglomération :

- en restaurant la naturalité des lieux en équilibre avec les usages urbains de la place : stationnement, marché, parvis du carré des jalles. Il conviendrait pour cela de prendre en compte la pente, la gestion des eaux de surfaces : introduction d'un effet d'eau, de surfaces perméables ou filtrantes, augmentation de la présence du végétal.

- en affirmant la transversalité du site, en questionnant l'effet "giratoire" de la place, à l'échelle de l'îlot et en articulation avec les liaisons douces, l'arrivée du tramway.

- en considérant la place comme le coeur d'un projet urbain visant à renforcer la centralité du coeur de St Médard : des façades à recomposer dans une logique d'îlot, de vues et de valorisation du "vide" de la place.

SOLS : UNE PALETTE MINÉRALE RESTREINTE À ADAPTER AU CONTEXTE

Eviter la généralisation des codes routiers : couleurs vives des mobiliers et de la signalisation, terres-pleins minéralisés, profils de bordures sur dimensionnés

Eviter l'omniprésence de l'enrobé, banalisant de l'espace central des bourgs (exemple Hastignan)

Utiliser des matériaux naturels qualitatifs valorisant les façades (exemple en centre-ville)

Favoriser la mise en oeuvre de surfaces minérales perméables, tolérer des trottoirs enherbés sur les parties moins accessibles

CONSTAT

D'une façon générale, un aspect routier (bordures, surfaces imperméables, signalisation horizontale) privilégiant les déplacements automobiles, associé à une accumulation et une hétérogénéité de matériaux contribue à une mauvaise appropriation et identification des espaces publics.

RECOMMANDATIIONS

Le guide d'aménagement des espaces publics communautaires décrit de façon complète les outils de conception des surfaces minérales. Les choix seront orienté de façon à mettre en oeuvre :

- des surfaces de sols pérennes et qualitatives

- des surfaces de sols adaptées aux usages (partage de l'espace pour tous)

- des surfaces de sols confortables

Il s'agit ici de préciser des principes de la palette des matériaux de sols à adopter en tenant compte des spécificités de St Médard en Jalles :

- Centre-ville, Hastignan, Gajac : des matériaux qualitatifs valorisant le patrimoine bâti

- Polarités de quartier : une déclinaison plus rustique des matériaux du centre-ville et des deux bourgs historiques

- Quartiers : des matériaux fonctionnels, compatible avec une gestion naturelle des espaces environnants (perméabilité, ...)

- Espaces de nature : des matériaux respectant l'intégrité des milieux et des paysages

LES SOLS DU CENTRE-VILLE ET DES BOURGS HISTORIQUES

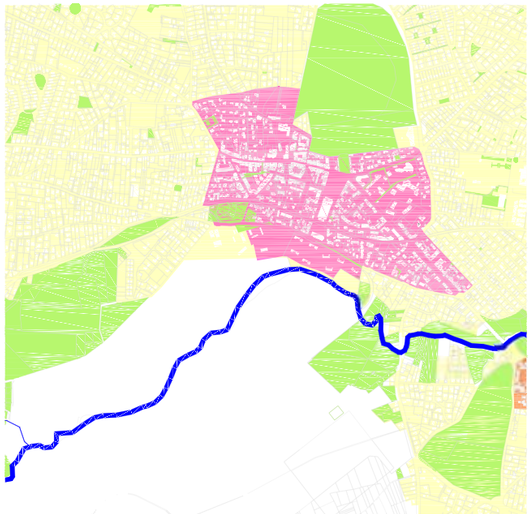

secteur concerné : Centre- ville

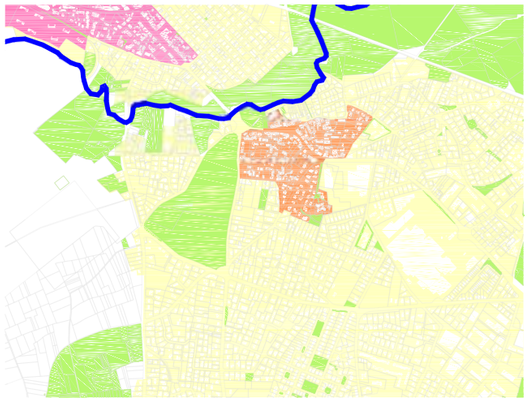

secteur concerné : Gajac

secteur concerné : Hastignan

PARVIS ET PLACETTES, SURFACES VALORISANT DES FAÇADES ANCIENNES

Dalles, pavés, matériaux modulaires résistants : joints, traitement et entretien à soigner pour éviter glissance, et salissures
Matériaux : calcaire, grès, granit ton clair beige ou céramique, pierre reconstituée de qualité

PLACES, TROTTOIRS, VOIES PARTAGÉES (COURS URBAINES, VENELLES)

Béton désactivé, teinte dominante ocre, laissant apparaître des **agrégats** laissant apparaître des **agrégats** roulés (à proximité de la jalle par exemple) ou concassés. Des variations de granulomètrie et de finition créant des jeux d'aspects peuvent permettre d'éviter la monotonie sur de grandes surfaces, en préservant l'harmonie recherchée ,

TROTTOIRS MIXTES PIÉTONS-CYCLES ET ACCÈS RIVERAINS

Béton balayé, moins onéreux, confortable pour les cycliste, d'aspect moins routier que l'enrobé. Teinte ocre privilégiée

AIRES DE STATIONNEMENTS, SURFACES MULTIFONCTIONNELLES (FÊTES, MARCHÉS)

Enrobé teinté (sauf rouge) ou hydrodécapé, grenaillé, de façon à éclaircir et nuancer les surfaces aménagées

BORDURES

Finition : pierre reconstituée état de surface imitant le traitement des matériaux naturels (bouchardé, adouci..)
Profil spéciaux : bords larges >20cm, vue surbaissée pour favoriser l'accessibilité ou vue haute (mini 18 cm) pour empêcher le franchissement automobile et réduire l'utilisation des bornes.

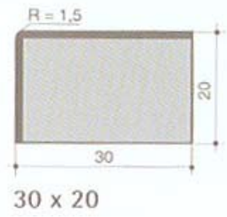

LES SOLS DANS LES POLARITÉS DE QUARTIER

PLACETTES

Béton désactivé et structurantes en matériaux modulaires

TROTTOIRS, VOIES PARTAGÉES (COURS URBAINES, VENELLES)

Béton désactivé

TROTTOIRS MIXTES PIÉTONS-CYCLES ET ACCÈS RIVERAINS

Béton balayé, moins onéreux, confortable pour les cycliste, d'aspect moins routier que l'enrobé. **Teinte ocre, gris**

TRAVERSÉES DE CHAUSSÉE

Passages sur plateaux réalisés en **résine de micro-agrégats**. Teinte ocre-beige

BORDURES

Finition : béton
Profil classiques, à réserver aux bordures de chaussées.
En limite d'espace planté : bastaing, ou volige bois ou bordure type P3 béton.

LES SOLS DANS LES QUARTIERS

PLACETTES, SQUARES

Grave stabilisée, dalles béton et gazon,.

TROTTOIRS MIXTES PIÉTONS-CYCLES ET ACCÈS RIVERAINS

Béton balayé, ou stabilisé compacté
Teinte ocre ou gris

TROTTOIRS PIÉTONS

Béton balayé, ou stabilisé compacté
Teinte ocre ou gris

AIRES DE STATIONNEMENTS

Gazon renforcé (structure alvéolaire béton ou pavés)

BORDURES

Finition : béton
Profil classiques, à réserver aux bordures de chaussées.
Finition : bois
Bastaing (chasse roue..), ou volige

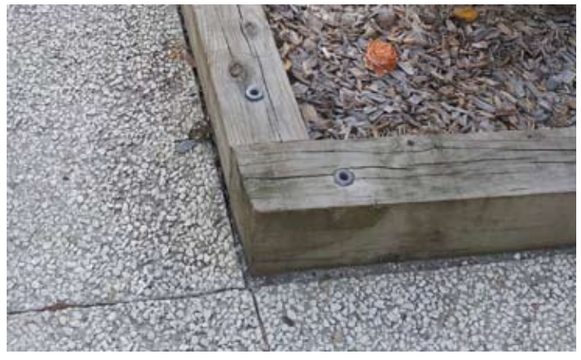

LES SOLS POUR LES ESPACES DE NATURE

VOIES DOUCES

Accessibilité PMR : béton balayé ou désactivé

Grave compactée

Bois : mulch, écorces (en sous bois) ou platelage, pavés, traverses (suivant usage)

AIRES DE STATIONNEMENT

Grave, stabilisé compacté
Gazon renforcé (structure alvéolaire béton ou mélange terre-pierre)

Bordures **Finition : bois**
Bastaing (chasse roue..), ou volige

ADOPTER UNE GAMME DE MOBILIER SOBRE ET DURABLE

Une collection de mobiliers éclectiques et parfois désuets, une implantation à rationaliser

Une implantation, des usages à rationaliser, des implantations à composer

Eclairage : un réseau à optimiser, une intégration paysagère à améliorer

CONSTAT

Le mobilier urbain est défini par « l'ensemble des objets qui sont installés sur l'espace public de la ville pour répondre aux besoins des usagers ». Il s'agit des mobiliers destinés à favoriser le partage des espaces de la RUE : barrières, bornes, potelets, clous, arceaux, vélos.... Une part importante du mobilier urbain est consacré à la PAUSE, à la qualité d'accueil des espaces publics : bancs et banquettes, chaises, tables, corbeilles de propreté, fontaines... Le mobilier accompagnant la présence du VEGETAL dans la ville est lui aussi diversifié : grilles d'arbres, corsets, jardinières... Enfin, l'ECLAIRAGE constitue une classe à part du mobilier, participant de jour et de nuit à la structuration des espaces. Il est observé sur l'ensemble de la commune une grande diversité de mobiliers urbains, de formes et de couleurs variables pour un même type d'objet au grès des espaces rencontré, sans logique apparente. Ceci, ajouté à des problème d'implantation et d'intégration contribue à la mauvaise lisibilité des espaces publics de la ville, à son manque d'harmonie.

RECOMMANDATIONS

Il s'agit d'une manière générale d'éviter :

- l'encombrement de l'espace public
- l'amalgame de mobiliers disparates
- l'utilisation de formes complexes, la multiplication de matériaux et de couleurs

Il est recommandé en revanche de favoriser le choix de mobiliers :

- discrets, mais repérables
- sobres et intemporels
- valorisant l' "âme des lieux"
- fonctionnels,

Au delà de la désignation du type de mobilier, l'implantation des ouvrages à proprement parler est bien un élément de projet à part entière qu'il convient de traiter de façon globale et en amont des opérations d'aménagement. (cf guide de conception des espaces publics de la métropole). L'objectif est enfin d'adopter **une ligne de mobilier** correspondant aux situations urbaines décrites précédemment :

- centre-ville, centres historiques d'Hastignan et Gajac : une gamme de mobilier composé majoritairement de matériaux de type métal + minéral

- polarités de quartiers : une gamme de mobilier composé majoritairement de matériaux de type métal + bois

- quartiers et espaces de nature : une gamme de mobilier composé majoritairement de matériaux de type bois

Nota : une charte spécifique consacrée au choix de la palette de mobilier urbain de la ville sera réalisée ultérieurement, de façon plus fin et prescriptive.

LE MOBILIER DU CENTRE-VILLE ET DES BOURGS HISTORIQUES - PRINCIPES ET IMAGES DE RÉFÉRENCE

BANCS ET BANQUETTES

Des bancs de forme monoblocs, en béton de teinte claire, avec possibilité de piètement en acier, ajout d'assises et dossier en bois.

REFERENCES

banquette Socrates - ESCOFET

banc Socrates avec dossier bois - ESCOFET

banquette stile Diamante - METALCO

banc Abril - ESCOFET

banc béton Tipierre- ABC équipements

CORBEILLES

Corbeilles en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune), de type 'tulipe', sceau amovible et couvercle

REFERENCES

Corbeille Tulipe -AREA

GRILLES D'ARBRES

Grilles d'arbres de forme carrée, en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune), 1,22 m2 minimum. Prévoir feuillures en acier galvanisé et réservation à la taille du cadre.

REFERENCES

Grille d'arbre Boston - AREA

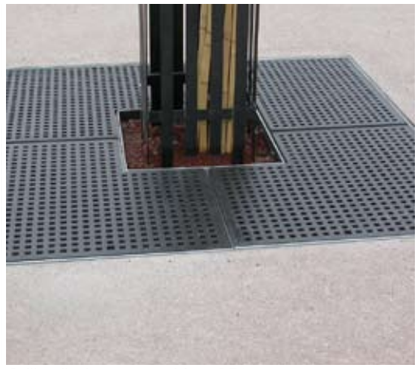

Grille d'arbre Memphis -AREA

BARRIERES

Barrière de protection en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune), structure type fer plat ou profil en T
h hors sol 0,95m

REFERENCES

Barrière Antares -AREA

POTELETS

Potelets en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune)
H= 0.90m
Diam 90

REFERENCES

Potelet Zenith -AREA

BORNES

Borne basse en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune)
H= 0.52 m
Diam 200

REFERENCES

Borne basse Zenith DN200 -AREA

LE MOBILIER DES POLARITÉS DE QUARTIER - PRINCIPES ET IMAGES DE RÉFÉRENCE

BANCS ET BANQUETTES

Des bancs et banquettes avec assises de lattes en bois (essence naturelle foret européenne classe 4) ou exotique FSC lasuré , piètement en acier thermolaqué (RAL commune)

REFERENCES

banc Madrid - AREA

banquette Berne- AREA

banc Rome - AREA

banc Tramet - ESCOFET

banquette Tramet - ESCOFET

CORBEILLES

Corbeilles en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune), de type 'tulipe', sceau amovible et couvercle

REFERENCES

Corbeille Tulipe -AREA

CORSETS, TOURS D'ARBRES

Tours d'arbres de forme carrée, en bastaing de bois (4 unités superposées et assemblées) taille minimum 3 , 0 0 m x 3 , 0 0 m piètement acier ou tour d'arbre de type cornière en acier galvanisé ep.2cm de forme adaptée au tuteurage (tripode : triangle..)

REFERENCES

Cadre à St Geours de Maremne - AGENCE TRICAUD CHAPELLIERE

Tour d'arbre à Biscarrosse - AGENCE METAPHORE

Corset en bois à Laluque - AGENCE METAPHORE

BARRIERES

Barrière de protection en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune), structure type fer plat ou profil en T
h hors sol 0,95m

REFERENCES

Barrière Antares -AREA

POTELETS

Potelets en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune)
H= 0.90m
Diam 90

REFERENCES

Potelet Zenith -AREA

BORNES

Borne basse en acier, finition peinture poudre polyester thermolaquée (RAL commune)
H= 0.52 m
Diam 200

REFERENCES

Borne basse Zenith DN200 -AREA

BANCS ET BANQUETTES

Des bancs et banquettes avec assises, piètement, dossier en bois (essence naturelle foret locale classe 4),

REFERENCES

banquette à ST MEDARD EN JALLES

banc bois - Ile du Parc à Jarnac - AGENCE METAPHORE

CORBEILLES

Coffre en latte de bois avec couvercle abritant une corbeille de propreté (sac plastique amovible)

REFERENCES

corbeille à ST MEDARD EN JALLES

BARRIERES

Barrière en bois de type "paddock", h= 1.20m maxi, essence locale ou FSC, classe 4

REFERENCES

Barrière bois- Plaine des Sports de Puiberron - AVENSAN - AGENCE METAPHORE

Barrière - chicane à ST MEDARD EN JALLES

BORNES

Borne basse en bois, section rectangulaire et extrémité biseautée à 45° sur une face.
Bois massif raboté traité classe IV

H hors sol : 0,90
dimension : 68 mm x 195 mm , longueur totale 140 cm,

REFERENCES

Borne bois - eco lotissement Montplaisir- STE BAZEILLE - AGENCE METAPHORE

L' ECLAIRAGE DU CENTRE-VILLE ET DES BOURGS HISTORIQUES - PRINCIPES

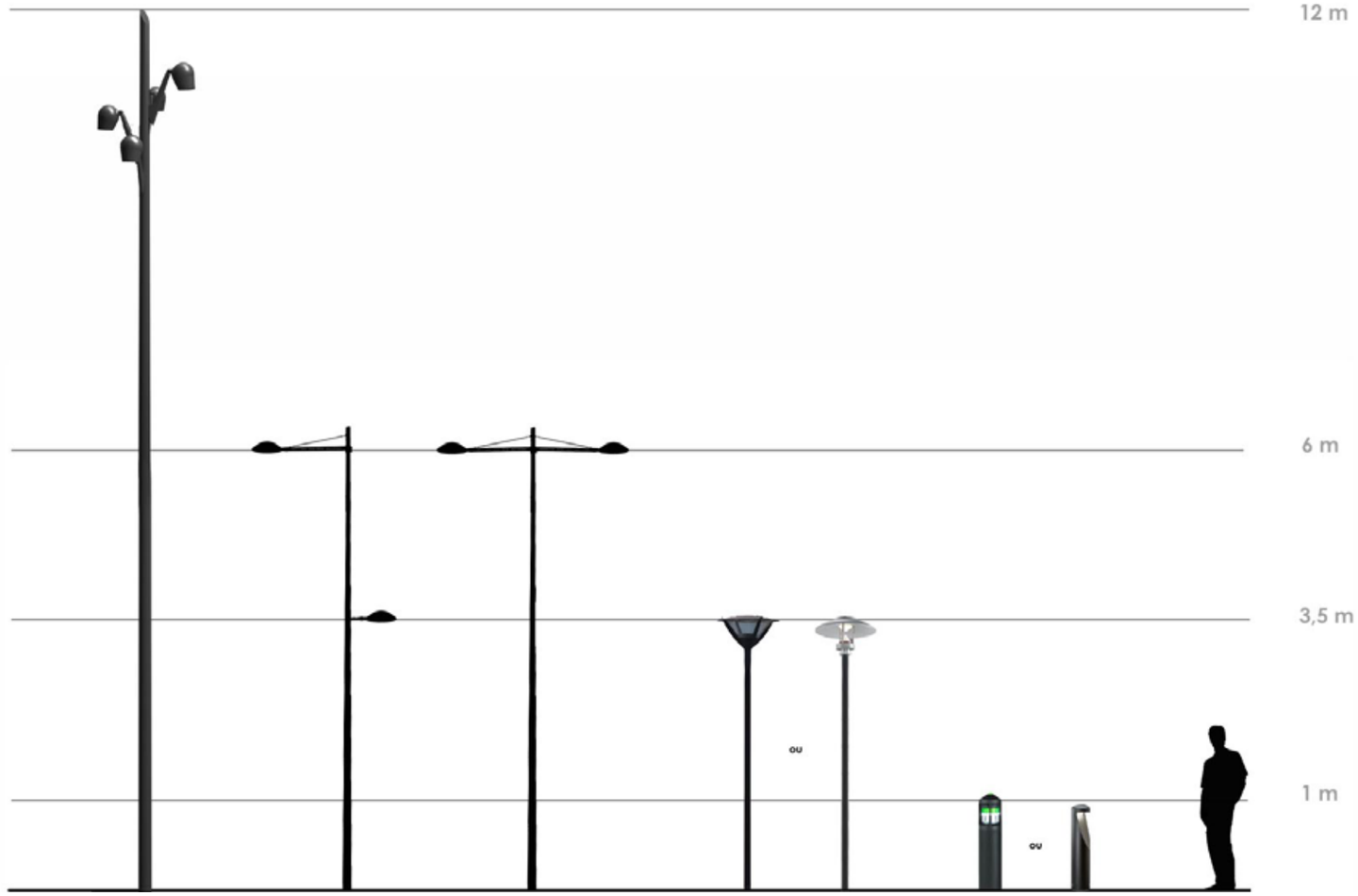

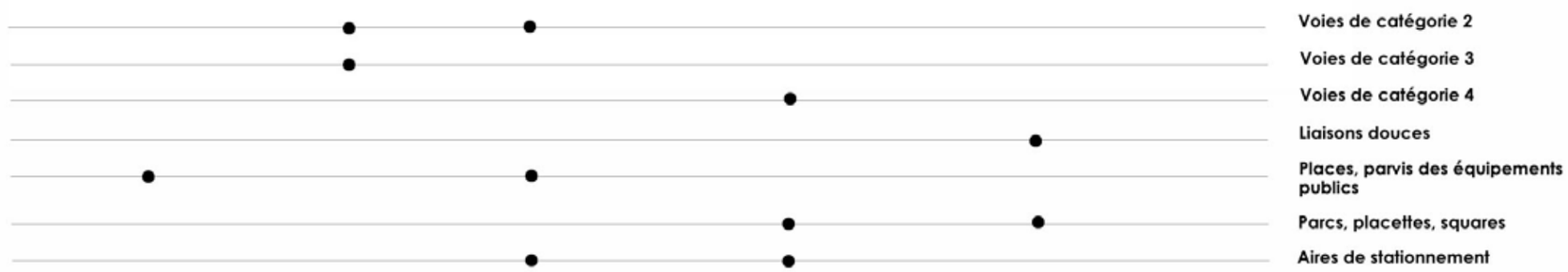

L' ECLAIRAGE DES QUARTIERS - PRINCIPES

LE VÉGÉTAL : RÉVÉLER, VALORISER LA SITUATION PAYSAGÈRE

CONSTATS

Saint Médard dispose d'un vaste "écrin vert" fond de scène omniprésent du cadre de vie :

- la jalle et ses affluents est remarquable par sa forêt galerie d'aulnes, de saules, de chênes des marais formant une ligne haute de feuillus parcourant la commune.
- l' immense massif forestier constitué de pinèdes ou de boisements mixte de chênes, pins, bouleaux s'étend à l'Ouest et au Sud
- le tissu urbain, résidentiel permet l'existence d'une trame de jardins et de parcs, composant un cadre éclectique et pittoresque, ponctué de quelques arbres majeurs, d'essences horticoles parfois exotiques (héritage romantique du 19e siècle).
- les espaces ouverts non urbanisés, de prairies, landes, cultures se retrouvent à l'approche de la jalle, ou en marge, coté Est, à l'interface de l'aire bordelaise. Ces espaces de respirations, des vides structurants permettant un recul et des vues sur le lointain mais également des espaces de biodiversité à considérer.

RECOMMANDATIONS

Il s'agit de considérer l'arbre en ville comme une composante essentielle du cadre de vie (cf Charte de l'arbre).

Dune façon générale, ce patrimoine naturel (jalle, forêt) et paysager (parcs, jardins) peut être valorisé au niveau de l'aménagement des espaces publics en reconsidérant notamment la présence du végétal en accompagnement de voirie, comme un outil de hiérarchie et de qualité spatiale (ombrage, silhouette, couleurs..).

- Adopter une palette végétale révélant les caractéristiques de l'entité paysagère traversée

- Choisir la forme végétale suivant le contexte : sensibilité et adaptabilité
  strate haute : arbres de 1ere, 2e 3e grandeur en alignement, isolé, bouquet, boisement
  strate intermédiaire : arbustes (massifs, haies libres, ou taillées, mixtes, fleuries ou persistantes), cépées
  strate basse : arbustes, vivaces, graminées, couvre-sols

- Eviter les essences invasives, banalisantes :
  essences invasives : bambous, herbe de la pampa, ...
  essences « banalisantes » (laurier palme, photinia, abelia, eleagnus..)
  mélanges monospécifiques ne contribuant pas à la biodiversité

- Favoriser la biodiversité, la facilité de gestion :
  gestion différenciée : intensité d'entretien en fonction de la sensibilité des espaces
  techniques de prèverdissement, régénération naturelle (boisements, semis spontanés, arbres repères..)
  essences adaptées au milieu naturel et au contexte humain : sol, exposition, ressource en eau mais aussi fréquentation et trafic...

DES FORMES ET DES HAUTEURS À CONSIDÉRER EN FONCTION DES CONTRAINTES D'USAGE ET DE L'EFFET PAYSAGER SOUHAITÉ

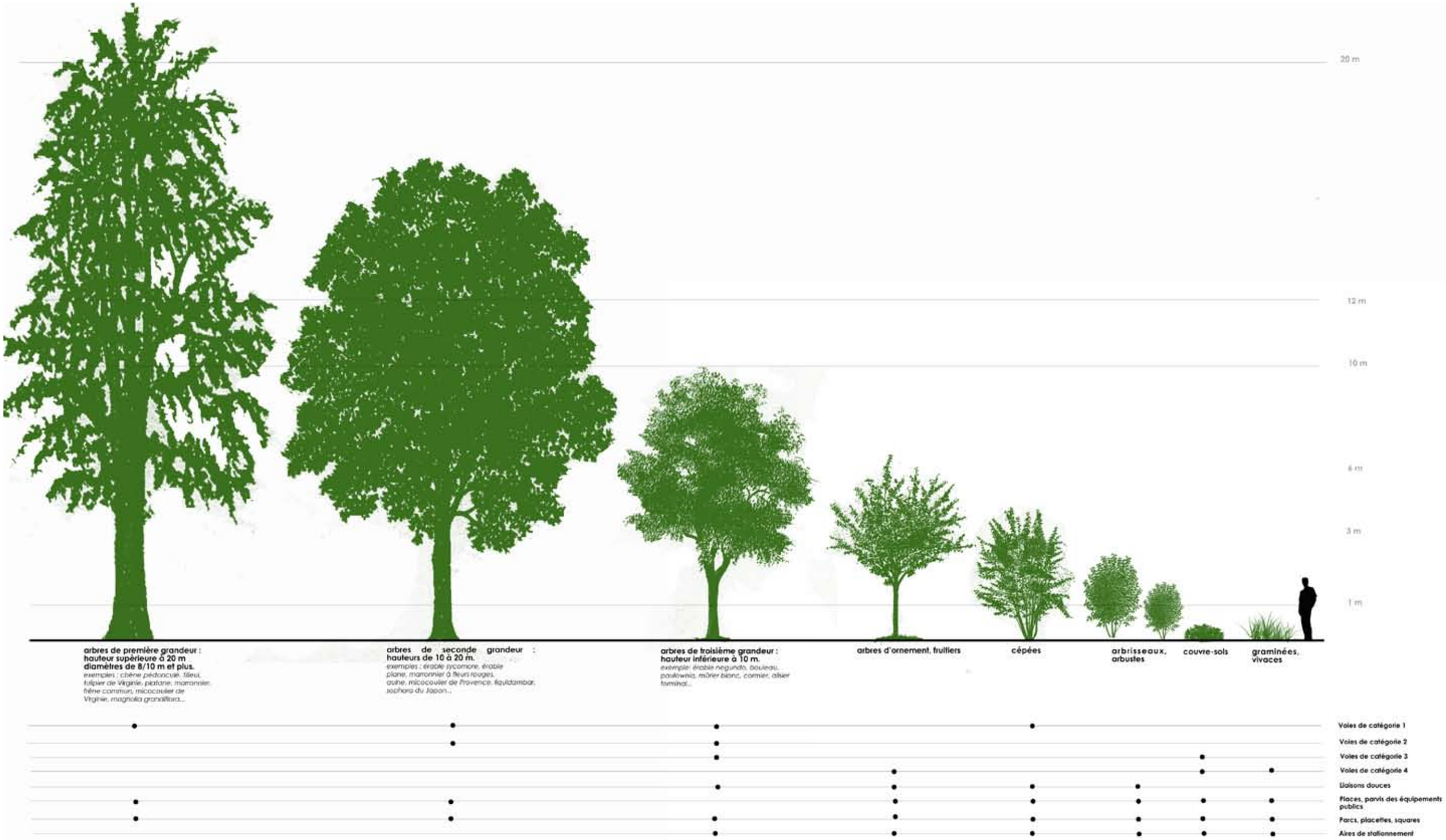

UNE PALETTE VÉGÉTALE PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE : LA VILLE JARDINS

LISTE DE VEGÉTAUX RECOMMANDÉS

[STRATE HAUTE] : arbres

Conifères en sujets isolés, en bouquets
Pinus pinea
Sequoiadendron giganteum
Sequoia glyptostroboides
Cedrus sp
Taxodium distichum

Arbres en sujets isolés ou en alignement
Platanus X acerifolia
Celtis australis
Aesculus X carnea
Liriodendron tulipifera
Melia azederach
Magnolia grandiflora
Parrotia persica

Essences exotiques, en bouquets
Tachycarpus fortunei
Chamaerops humilis
Eryobotria japonica
Musa basjoo
Punica granatum
Ficus carica

[STRATE INTERMEDIAIRE] : cépées,arbustes

Mélange persistant pour haies taillées
Taxus baccata
Ligustrum ovalifolium
Pittosporum tobira
Buxus sempervirens 'rotundifolia'
Eleagnus ebingeii
Camelia sasanqua
Ilex aquifolium.
Viburnum tinus
Prunus lusitanica

Mélange pour haies basses
Euonymus japonicus
Prunus ottoluiken
Lonicera pileata

[STRATE BASSE] : arbustes, vivaces, graminées

Massifs, mélanges monochromatiques
Mélanges suivant l'exposition par exemple : Blanc/soleil et Bleu/ombre

Tapis de couvresols
Hedera helix
Vinca sp
Rosa sp

nota : cette liste constitue une palette non exhaustive de végétaux

UNE PALETTE PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE : LES BOURGS ANCIENS

LISTE DE VEGÉTAUX RECOMMANDÉS

[STRATE HAUTE] : arbres

Arbres en sujets isolés, en bouquets
Pinus pinea
Tilia sp.
Celtis australis
Aesculus hippocastanum
Lagerstroemia indica
Prunus serrula

Arbres en accompagnement des cours d'eau
Fraxinus sp
Salix sp
Quercus palustris
Alnus glutinosa
Taxodium disticum

Essences exotiques, en bouquets
Tachycarpus fortunei
Chamaerops humilis
Eryobotria japonica
Musa basjoo
Punica granatum
Ficus carica

[STRATE INTERMEDIAIRE] : cépées,arbustes

Mélange persistant pour haies taillées
Taxus baccata
Ligustrum ovalifolium
Pittosporum tobira
Buxus sempervirens 'rotundifolia'
Eleagnus ebingeii
Camelia sasanqua
Ilex aquifolium.
Viburnum tinus
Prunus lusitanica

Mélange pour haies fleuries
Syringa vulgaris
Carpinus betulus
Viburnum tinus
Viburnum lantana
Viburnum opulus
Rosa canina

[STRATE BASSE] : arbustes, vivaces, graminées

Plantations en pieds de murs
Sedum sp
Leucanthemum sp
Iris sibirica
Alchemilla mollis
Rose trèmière
Cerastium bebersteinii
Lychnis coronaria
Gypsophila paniculata

nota : cette liste constitue une palette non exhaustive de végétaux recommandés en fonction du projet d'entité paysagère à révéler.

UNE PALETTE VÉGÉTALE PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE

LA PROMENADE URBAINE

[STRATE HAUTE] : arbres

Arbres en sujets isolés, en bouquets
Quercus ilex
Quercus suber
Magnolia grandiflora
Betula sp
Liquidambar stiracyflua
Gingko biloba

Arbres à fleurs en alignement
Cercis siliquastrum
Sophora japonica
Gleditsia triacanthos 'inermis'
Koelreuteria paniculata

Essences exotiques, en bouquets
Tachycarpus fortunei
Chamaerops humilis
Eryobotria japonica
Musa basjoo
Punica granatum
Ficus carica

[STRATE INTERMEDIAIRE] : cépées,arbustes

Mélange arbustif pour haies mixtes
Sambucus nigra
Corylus avellana
Ilex aquifolium
Viburnum tinus
Arbustus unedo
Cornus sanguinea
Viburnum lantana
Viburnum plicatum
Carpinus betulus
Rosa pimpinellifolia

Mélange pour haies fleuries
Syringa vulgaris
Carpinus betulus
Viburnum tinus
Viburnum lantana
Viburnum opulus
Rosa canina

[STRATE BASSE] : arbustes, vivaces, graminées

Mélange arbustes et vivaces, graminées pour massifs
Cistus sp
Rosa rugosa
Anthemis
Santolina sp
Helichrysum
Verbena bonariensis
Eryngium
Artemisia
Armeria maritima
Sedum
Festuca glauca
Stipa tenuifolia

nota : cette liste constitue une palette non exhaustive de végétaux recommandés en fonction du projet d'entité paysagère à révéler.

UNE PALETTE PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE

LES BORDS DE JALLE

[STRATE HAUTE] : arbres

Arbres en sujets isolés, en bouquets
Platanus X acerifolia
Alnus glutinosa
Taxodium distichum
Salix sp

Arbres en alignement
Fraxinus angustifolia
Fraxinus excelsior
Quercus palustris
Platanus X acerifolia

[STRATE INTERMEDIAIRE] : cépées,arbustes

Mélange arbustif pour haies vives
Sambucus nigra
Corylus avellana
Cornus sanguinea
Rhamnus frangula
Viburnum lantana
Viburnum plicatum
Salix rosmarinifolia
Rosa pimpinellifolia

Mélange arbustif pour haies taillées
Salix rosmarinifolia
Cornus sanguinea
Viburnum tinus
Carpinus betulus
Ligustrum vulgare

[STRATE BASSE] : arbustes, vivaces, graminées

Mélange de berges
Salix repens
Salix viminalis
Carex
Juncus
Iris pseudo acorus
Filipendula ulmaria
Equisetum hyemale
Valeriana officinilais
Veronica spicata

nota : cette liste constitue une palette non exhaustive de végétaux recommandés en fonction du projet d'entité paysagère à révéler.

UNE PALETTE VÉGÉTALE PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE

LA LISIÈRE FORESTIÈRE

[STRATE HAUTE] : arbres

Arbres en sujet isolé ou en alignement
Pinus pinea
Quercus ilex
Quercus robur
Quercus suber
Quercus pyrenaica

Arbres en bosquets, boisements mixtes
Pinus pinaster
Quercus robur
Castanea sativa
Betula sp
Carpinus betulus

[STRATE INTERMEDIAIRE] : cépées,arbustes

Mélange arbustif pour haies
Corylus avellana
Ilex aquifolium
Viburnum tinus
Laurus nobilis
Arbustus unedo
Cornus sanguinea
Carpinus betulus
Calluna
Genista scoparia
Ulex europaeus
Rhamnus alaterne

[STRATE BASSE] : arbustes, vivaces, graminées

Mélange pour massifs ensoleillés
Cistus salvifolius
Pteridium aquilinum
Cytisus scoparius
Vinca major

Mélange pour massifs ombragés
Erica sp
Rhododendron sp
Hydrangea sp.
Luzula sylvatica
Euphorbia sp.
Heuchera sp.
Ajuga reptans
Helleborus niger
Bulbes : scilles, cyclamen, narcisses…

nota : cette liste constitue une palette non exhaustive de végétaux recommandés en fonction du projet d'entité paysagère à révéler.

UNE PALETTE PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE

MAGUDAS, QUARTIER SUR LA JALLE

[STRATE HAUTE] : arbres

Arbres majeurs en sujet isolé, en bouquets
Pinus pinea
Salix babylonica

Arbres en alignement
Platanus X acerifolia
Salix alba
Fraxinus angustifolia'raywood'
Fraxinus excelsior

Arbres en accompagnement des lignes d'eau
Fraxinus sp
Salix sp
Quercus palustris
Alnus glutinosa
Taxodium disticum

[STRATE INTERMEDIAIRE] : cépées,arbustes

Mélange arbustif pour haies parfumées
Corylus avellana
Cornus sanguinea
Rosa pimpinellifolia
Rosa canina
Syringa vulgaris
Carpinus betulus
Lonicera periclymenum
Ligustrum ovalifolium
Chimonanthus praecox
Viburnum sp.
Sambucus sp.

[STRATE BASSE] : arbustes, vivaces, graminées

Mélange d'essences tinctoriales ou saponifères
Saponaria officinalis
Cotinus coggygria (arbre à perruque, fustet)
Rubia tinctorum (garance)
Reseda luteola (gaude)
Genista tinctoria
Rhamnus alaternus (nerprun alaterne)
Isatis tinctoria (pastel)

Mélange de berges
Salix repens
Salix viminalis
Carex
Juncus
Iris pseudo acorus
Filipendula ulmaria
Equisetum hyemale
Valeriana officinilais
Veronica spicata

nota : cette liste constitue une palette non exhaustive de végétaux recommandés en fonction du projet d'entité paysagère à révéler.

UNE PALETTE VÉGÉTALE PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE

LA VILLE CHAMPETRE

[STRATE HAUTE] : arbres

Arbres majeurs en sujet isolé, en bouquets
Platanus X acerifolia
Quercus robur
Juglans regia

Arbres en alignement
Acer campestre
Acer pseudoplatanoides
Prunus avium
Sorbus torminalis
Tilia cordata

[STRATE INTERMEDIAIRE] : cépées,arbustes

Arbustes en mélange pour haies champêtres
Acer campestre
Prunus spinosa
Corylus avellana
Cornus sanguinea
Cornus mas
Crataegus monogyna
Viburnum lantana
Viburnum opulus
Ligustrum vulgare
Rosa pimpinellifolia
Carpinus betulus
Viburnum tinus

Arbustes et petits fruitiers
Prunus sp
Malus sp.
Pyrus sp.
Ficus carica
Cydonia oblonga
Mespilus germanica

[STRATE BASSE] : arbustes, vivaces, graminées

Mélange d'essences mellifères champêtres
Chamerion angustifolium (Epilobe)
Echium vulgare (vipérine)
Hedera helix
Lythrum salicaria
Melilotus albus
Phacelia tanacetifolia
Thymus vulgaris

Mélange d'essences à baies (comestibles ou décoratives)
Ribes sb
Rubus
Rosa canina

LEXIQUE

Auvent : Petit toit en surplomb, en saillie sur un mur, soutenu ou non par des poteaux.

Attique : Etage supérieur d'un bâtiment, construit en retrait de la façade des étages inférieurs.

Baie : Toute ouverture pratiquée dans un mur, servant au passage ou à l'éclairage des locaux et à la vue sur l'extérieur.

Bâti : Ensemble des constructions, immeubles, édifices publics implantés sur les parcelles qui se caractérise par 3 modes d'implantation :
L'ordre continu : le bâti est implanté d'une limite séparative de parcelle à l'autre ; les bâtiments sont mitoyens.
L'ordre semi-continu : le bâti est implanté au moins sur une limite séparative de parcelle.
L'ordre discontinu : le bâti ne touche aucune des limites de la parcelle.
Par rapport à la voie, le bâti peut s'implanter soit à l'alignement, soit en retrait.

Bandeau : Appareillage de pierres taillées formant moulure horizontale en saillie de la façade qui constitue à la fois un décor et une protection contre le ruissellement des eaux sur les murs.

Chaînage : (chaîne, harpage), Appareillage de pierre ou de brique formant une pile verticale dans un mur ou à un angle de mur de façade d'un bâtiment.

Corniche : Appareillage de pierres taillées formant le couronnement de la façade qui supporte les gouttières ou chéneaux de recueil des eaux de pluie ; elle constitue à la fois un décor et une protection contre le ruissellement des eaux sur les murs.

Croupe : Versant de toiture qui intercepte les versants principaux d'un toit de bâtiment.

Echarpe : Barre fixée en diagonale sur un panneau de planches d'un volet.

Egout : (de toit) : Ligne basse d'un versant de toiture, vers laquelle ruissellent les eaux de pluie, qui correspond en général, à la partie basse d'une gouttière ou d'un chéneau.

Epannelage : Ligne plus ou moins régulière formée par le couronnement de plusieurs bâtiments contigus le long d'une rue.

Faîtage : Ligne correspondant à la rencontre de la partie supérieure de deux versants de toiture d'un bâtiment.

Îlot : ensemble de parcelles, bâties ou non, constituant une unité élémentaire du tissu urbain, séparé des autres par des voies

Lambrequins : Bande découpée généralement en bois masquant un chéneau, accompagnant une rive de toiture

Linteau : Traverse horizontale situé au dessus d'une baie

Modénature : Proportions et disposition des moulures et éléments d'architecture caractérisant la façade d'une construction.

Moulure : (mouluration), Elément d'ornementation en relief ou en creux d'une façade, généralement en pierre taillée.

Parcellaire : Ensemble de parcelles qui constituent les éléments de base du découpage des îlots et du statut de propriété (privé, public).

Pierre appareillée : (appareillage), Maçonnerie de pierre taillée destinée à rester apparente

Réseau viaire : (Maillage), Ensemble des voies, chemins, routes, rues, qui structurent le territoire et qui le découpent en îlots qui sont eux même découpés en parcelles.

Rive : Ligne limitant un versant de toiture de bâtiment sur ces cotés.

Soubassement : Partie inférieure de la façade, formant le socle du bâtiment.

Tableau : Partie verticale d'une baie perpendiculaire au nu du mur de façade.

BIBLIOGRAPHIE

A'urba, 2008, Guide de la qualité urbaine et d'aménagement durable de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

A'urba, 2009, Pour une croissance urbaine durable en Gironde, Outil d'aide à l'élaboration de projets.

C.E.R.T.U, 2009, Pour un habitat dense individualisé.

C.A.U.E des Landes, 2007, Ma maison dans les Landes, Guide pratique.

CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, 2009, Habiter Ecologique, Editions Actes sud

DUTERTRE Pascal, 2007, Paysages urbains, une France intime, Editions Le Moniteur

F.N.A.U, 2006, Habitat formes urbaines, Densités comparées et tendances d'évolution en France.

LIEBARD Alain DE HELDE André, 2005, Traité d'architecture et d'urbanisme bioclimatiques, Editions Le Moniteur

MAZRIA Edward, 1981, Le guide de l'énergie solaire passive, Editions Parenthèses

SAINT MÉDARD EN JALLES, (Ville), 1999, Saint Médard en Jalles, Au fil du temps

STEFULESCO Caroline, 1993, L'urbanisme végétal, Institut du Développement Forestier.